

POUR LE FÉDÉRALISME



Sommet de la société civile de Strasbourg, 7 mai 2022

Dans ce numéro :

Focus : Réforme institutionnelle et conclusion de la conférence sur l'avenir de l'Europe

Les fédéralistes se sont retrouvés début mai à Strasbourg pour la clôture de la conférence sur l'avenir de l'Europe et pour exiger que les gouvernements donnent suite aux propositions des citoyens. Le Parlement a adopté une résolution en faveur d'une révision des traités, le Conseil européen réuni fin juin a également pris position en faveur de quelques aménagements à la marge. Ce focus propose de faire un tour du sujet de la réforme institutionnelle de l'Union européenne.

Féd'actualité : Le cycle d'élections en France

La France vient de connaître un cycle d'élections où l'extrême-droite a continué son ascension, où des alliances de circonstances ont posé des questions notamment au regard des convictions fédéralistes et européennes, où enfin, les résultats en demi-teinte nécessitent d'inventer des manières de fonctionner étrangères à la V^{ème} République.

Théories fédéralistes : le fédéralisme suisse, un modèle pour l'Union européenne ?

Ce grand angle nous permet de revenir sur le fédéralisme suisse, qui constitue souvent un point de référence pour l'intégration européenne. Que ce soit le contexte actuel, la diversité culturelle et linguistique ou la forte décentralisation, nous avons encore beaucoup à apprendre du pays alpin.

Sommaire	2
Courrier des lecteurs et des lectrices	4
Éditorial	5
Le « billet d’humeur »	6
<i>Chaud devant pour le fédéralisme européen !</i>	6
Focus : Réforme institutionnelle de l’UE et conclusion de la Conférence sur l’avenir de l’Europe	8
Première partie : Déjà des avancées concrètes	8
<i>Les eurodéputés votent en faveur de listes transnationales aux élections européennes</i>	8
<i>La Conférence pour l’avenir de l’Europe : vers la fin du vote à l’unanimité ?</i>	9
<i>Déclaration de la société civile</i>	11
<i>Révision des traités ; étapes et chances d’aboutissement</i>	12
Deuxième partie : Questions et réflexions pour les fédéralistes	15
<i>Un traité européen pour la grande Europe : Pour une réponse politique à la demande de l’Ukraine d’une perspective européenne</i>	15
<i>Les conditions d’une défense européenne</i>	17
<i>L’Europe (fédérale), la bonne échelle pour la démocratie ?</i>	19
<i>Après la Conférence sur l’avenir de l’Europe, le bras de fer commence</i>	20
Troisième partie : Vers une constitution européenne	21
<i>Comment permettre à l’Europe d’avoir une constitution ? Entretien avec Gaëlle Marti</i>	21
<i>Altiero Spinelli, le Congrès du Peuple européen et le NON à la constitution gaulliste de 1958, « nationaliste et autoritaire »</i>	23
<i>Draghi répond à Mélenchon</i>	25
Féd’actualité : Le cycle d’élections en France	26
<i>Jean-Paul Basset, José Bové et Daniel Cohn-Bendit : « L’accord des Verts avec La France insoumise est une escroquerie »</i> . 26	26
<i>La disparition de la gauche pro-européenne</i>	27
<i>Désobéissance européenne : une doctrine légitimant la remise en cause de l’État de droit en Europe</i>	28
<i>Manifeste pour une République fédérale !</i>	29
<i>Les résultats des législatives vus d’une démocratie parlementaire</i>	30
<i>Un air des années cinquante : Le retour de la troisième force ?</i>	31
<i>Le rôle des fédéralistes : construire une majorité pour des réformes institutionnelles</i>	32
Féd’actualités : Le monde toujours en équilibre précaire	33
<i>Mieux vaut être prisonnier que russe</i>	33
<i>De la Corée à l’Ukraine</i>	36
<i>La Suède, la Finlande, la Turquie et l’élargissement de l’OTAN</i>	38

<i>Quand la fin d'un droit expose les limites de la Constitution des États-Unis d'Amérique.....</i>	<i>39</i>
<i>Les difficultés de l'idée et de la pratique fédérale aux États-Unis : quelles leçons pour les fédéralistes européens (ou d'autres fédéralistes dans le monde).....</i>	<i>40</i>
<i>La fédération européenne, oui mais laquelle ? À propos d'une décision de la cour suprême des États-Unis sur l'avortement .</i>	<i>42</i>
<i>Théories fédéralistes.....</i>	<i>44</i>
<i>Le fédéralisme suisse, un modèle pour l'Union européenne ?.....</i>	<i>44</i>
<i>Nouvelles du réseau</i>	<i>46</i>
<i>Colloque international : L'Europe de la défense : « une longue histoire qui avance ».....</i>	<i>46</i>
<i>Le regard historique de Robert Belot</i>	<i>48</i>
<i>L'Europe, grande absente des professions de foi des candidats à l'élection présidentielle française.....</i>	<i>48</i>
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</i>	<i>51</i>
<i>Dernière parution de Bernard Lesfargues – préface de Jean Ganbairé.....</i>	<i>51</i>
<i>Soustelle.....</i>	<i>52</i>
<i>À propos des souvenirs de Bernard Lesfargues, occitaniste, poète, éditeur et traducteur</i>	<i>53</i>
<i>Politiques pour une petite planète. Bâtir (enfin) un monde commun.....</i>	<i>54</i>
<i>Omnilatéralisme, une gouvernance démocratique pour tous.....</i>	<i>55</i>
<i>A Biography of Robert Triffin.....</i>	<i>56</i>
<i>Victor Hugo et les États-Unis d'Europe – Discours au Congrès de la paix.....</i>	<i>57</i>
<i>Un mémoire d'Henri Frenay sur les minorités allemandes avant la deuxième guerre mondiale</i>	<i>58</i>
<i>Fierté européenne, Manifeste pour une civilisation d'avenir.....</i>	<i>59</i>
<i>Nouvelles de Presse fédéraliste.....</i>	<i>60</i>
<i>Nouvelle publication de Presse fédéraliste</i>	<i>60</i>
<i>Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger – Robert Belot</i>	<i>60</i>
<i>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste</i>	<i>60</i>

Fédéchoses, toujours, absolument !

Pour le fédéralisme – [Fédéchoses, revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste](#), Presse fédéraliste à Lyon, n°192, mars 2022

Nos contemporains et concitoyens ne voient et ne retiennent de la vie politique, le plus souvent, que les périodes électorales, les principaux partis, mouvements et personnalités en présence. Moins évidentes à tracer et à suivre dans leurs pérégrinations, sont les sources des idées qui finalement, émergent ici et là, disparaissent ou resurgissent à nouveau. Pour celui ou celle qui s'attache ainsi au fond plus qu'à l'écume, qui entend « faire des choses » et non seulement les subir, les revues – y compris confidentielles – sont toujours un moyen de suivre cette vie souterraine des idées politiques et, éventuellement, d'en être acteur.

Recevant il y a quelques jours la dernière livraison de *Fédéchoses*, j'ai plongé avec grand plaisir dans cette lecture toujours passionnante, et pas seulement parce qu'y sont reproduits quelques articles d'amis (Boulouque, Lefebvre, Krakovitch, ...) parus dans *L'OURS* !

Après un éditorial consacré au second tour de l'élection présidentielle invitant chacun à utiliser le bulletin Macron pour barrer la route à Le Pen, et qui suggère aussi des modifications substantielles de la Constitution de la V^e République française, la revue rend compte dans son « focus » d'un colloque tenu en février dernier sur les identités mais aussi de très nombreuses autres situations et thèmes dans le temps comme dans l'espace sous la thématique générale des identités, de leur multiplicité face au mythe de l'indivisibilité. Un dossier sur l'avenir de l'Europe, constitué là encore de contributions très diverses, sur le conflit en Ukraine, les Balkans ou la défense européenne, permet de faire un point d'étape, alors que s'achève dans quelques jours la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui n'épuisera pas le sujet pour autant.

Il faut signaler les lignes très sensibles de Silvia Romano sur Berty Albrecht. Si elle ne renouvelle pas fondamentalement l'histoire de Berty Albrecht (ce n'est pas son objet), elle en éclaire cependant très bien l'engagement fédéraliste et européen et celui d'Henri Frenay.

Enfin, à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, Robert Belot signe un beau plaidoyer pour l'enseignement d'une histoire européenne, qui ne serait pas que l'addition des histoires nationales, mais pleinement insérée dans celles-ci comme dans l'histoire mondiale. On se souvient qu'Alain Lamassoure ces dernières années s'est beaucoup investi dans cette noble cause, pour un résultat – hélas ! – mitigé. Belot met en évidence les spécificités françaises en ce domaine, les résistances plus ou moins avouées, y compris à l'intérieur de la corporation des historiens.

Une fois de plus, cette revue modeste poursuit inlassablement sa participation au débat politique, loin des luttes électorales certes, mais sans doute plus fondamentalement !

Maurice Braud,

26 avril 2022

<https://leblogdemaurencebraud.eu/fedechoses-toujours-absolument/>

English version

The end of the reign will be more difficult for Macron. The decay of the institutions of the Fifth Republic is confirmed and accelerating. The disintegration of the Republican Front in the National Assembly on the part of a number of parliamentarians from the République En Marche (LREM) and the Républicains (LR) against the extreme right at the time of the sharing of vice-presidential posts was flagrant. The disintegration of the Republican Front was perhaps even more serious, in the ballot boxes during the second round of voting (presidential and legislative), when left-wing voters, and more particularly those of La France insoumise, did not hesitate to vote for the FN; not only in Polynesia or the West Indies, but also in many rural or peri-urban territories neglected by the central government.

Since the advent of the Gaullist Fifth Republic in 1958, France is no longer used to having a parliament at the centre of the political game, and parliamentarians have too often been considered by the republican monarchs who have governed it as "godillots" (Gaullists) or "playmobils" (Macronians)...

This time, we can at least hope that the absence of an absolute majority in Parliament for Emmanuel Macron will force him to abandon his Jupiterian postures and accept the parliamentary game. But the democratic opposition should not be satisfied just with phoney "motions of censure" like the one presented on 11 July by the NUPES, which apparently has no chance of being adopted...

On the subject of the famous (or smoky?) NUPES, we could not let the veulence of the left claiming to be "Europeanist", or even "Federalist", pass without denouncing it, ready to swallow, or to support, all the sovereignist bullshit, nationalist rantings and other *melenc(h)onneries*. This is why various articles come back to it in the following pages.

In short, we have seen better and happier times at a moment when Russia's imperialist war in Ukraine is being perpetuated, when Turkish Raison d'État and Sultan Erdoğan are once again threatening the Kurds and Human Rights, when the American religious right is flouting and denying Women's Rights... Many of the articles in this issue also come back to this.

Finally, other articles look at the conclusions of the Conference on the Future of Europe and the European Parliament's proposals to reform the treaties in the direction of a federalist reform of the European Union.

Enjoy your reading.

Pour le fédéralisme - Fédéchoses

Version française

La fin de règne sera plus difficile pour Macron. La déliquescence des institutions de la V^{ème} République se confirme et s'accélère. Le délitement du Front républicain à l'Assemblée nationale de la part de nombre de parlementaires de la République En Marche (LREM) et des Républicains (LR) contre l'extrême droite au moment du partage des postes de vice-présidence a été flagrant. Le délitement du Front républicain a peut-être été plus grave encore, dans les urnes lors des scrutins de deuxième tour (présidentielle et législatives) de la part d'électeurs de gauche, et plus particulièrement de La France insoumise... qui n'ont pas hésité à voter FN ; pas seulement en Polynésie ou aux Antilles, mais également dans nombre de territoires ruraux ou périurbains délaissés par le pouvoir central.

La France depuis l'avènement de la V^{ème} République gaulliste 1958 n'est plus habituée à avoir un parlement au centre du jeu politique et les parlementaires y ont trop souvent été considérés par les monarches républicains qui l'ont gouvernée comme des godillots (gaullistes) ou des « playmobils » (macroniens)...

On peut cette fois, au moins, espérer que l'absence de majorité absolue au Parlement pour Emmanuel Macron le forcera à abandonner ses postures jupitériennes et à accepter le jeu parlementaire. Encore faudrait-il que l'opposition démocrate ne se contente pas de « motions de censure » bidons comme celle présentée le 11 juillet par la NUPES n'ayant apparemment pas la moindre chance d'être adoptée...

À propos de la fameuse (ou fumeuse ?) NUPES, nous ne pouvions pas laisser passer sans la dénoncer la veulerie de la gauche se prétendant « européiste », voire « fédéraliste », prête à avaler, ou à soutenir, toutes les couleuvres souverainistes, rodoumontades nationalistes et autres mélen(c)onneries. C'est pourquoi divers articles y reviennent dans les pages qui suivent.

Bref, on a connu mieux et des périodes plus réjouissantes au moment où se perpétue la guerre impérialiste de la Russie en Ukraine, où la raison d'État turque et le Sultan Erdoğan menacent une nouvelle fois les Kurdes et les droits de l'Homme, où la droite religieuse américaine bafoue et renie les droits des Femmes... Nombre d'articles de ce numéro y reviennent également.

Enfin, d'autres articles reviennent sur les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et sur les propositions du Parlement européen visant à réformer les traités dans le sens d'une réforme fédéraliste de l'Union européenne.

Bonnes lectures

Pour le fédéralisme - Fédéchoses

Chaud devant pour le fédéralisme européen !

Théo Boucart

Ancien co-rédacteur-en-chef du Taurillon et responsable du pôle médias des Jeunes Européens - Strasbourg.
Membre du CA de Presse fédéraliste



L'actualité européenne est très riche en ce début d'été : alors que la Conférence sur l'avenir de l'Europe s'est clôturée début mai, la guerre en Ukraine met l'Union européenne (UE) devant ses responsabilités vis-à-vis de Kiev. Le tout dans un contexte en France d'élections législatives qui a vu la question européenne prendre (malgré elle) de l'importance entre la majorité présidentielle et l'union de la gauche. Dans ce contexte, les militants fédéralistes doivent plus que jamais faire entendre leur voix.

Alors que la présidence française du Conseil de l'UE s'est clôturée ce 30 juin, laissant la place à la République tchèque dans le cadre de la Troïka que ces deux pays partagent avec la Suède, il est temps de faire le bilan des six mois que le Président Emmanuel Macron avait annoncés comme déterminants pour l'avenir de l'UE.

Cette présidence tournante du Conseil a été caractérisée par deux événements majeurs : l'un prévu de longue date (la

[La Conférence sur l'avenir de l'Europe et l'agression russe contre l'Ukraine] montrent que l'Union ne peut pas continuer à rester sourde aux impératifs de réformes vers une intégration plus fédéraliste.

Conférence sur l'Avenir de l'Europe), l'autre qui a pris l'Europe et le monde entier au dépourvu (l'agression russe sur l'Ukraine, en proie à une guerre depuis fin février). Ces deux événements sont certes révélateurs d'une certaine capacité de l'UE à s'adapter aux grands défis du monde contemporain, mais montrent également que cette dernière ne peut pas continuer à rester sourde aux impératifs de réformes vers une intégration plus fédéraliste.

Conférence sur l'avenir de l'Europe : une dynamique déjà essoufflée

La Conférence sur l'avenir de l'Europe s'est présentée comme le grand moment d'échange démocratique entre l'UE et ses citoyens jusqu'à sa clôture le 9 mai dernier. Les panels citoyens se sont regroupés en commissions thématiques qui ont

proposé des idées pour réformer l'Union dans de nombreux domaines. Ces propositions ont été étudiées en avril dernier en séance plénière.

Là où le bât blesse, c'est que la Conférence n'est pas une Convention qui ouvrirait de manière bien plus explicite une révision en profondeur de la structure institutionnelle de l'Union. Très rapidement après sa mise en place le 9 mai 2021, de nombreuses voix parmi les États membres se sont élevées pour exclure une révision des traités européens, seul moyen actuellement pour transformer l'Union européenne en entité politique d'essence progressivement fédérale. Quand bien même une certaine inflexion ait pu être observée depuis lors, Emmanuel Macron et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen s'étant déclarés favorables à une révision des traités, force est de constater que la dynamique de la « CoFoE » est déjà essoufflée. L'espace médiatique est complètement phagocyté (à raison toutefois dans une certaine mesure) par la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine et la perspective d'adhésion de Kiev à l'UE.

Guerre en Ukraine : la quadrature du cercle pour l'Union

C'est en effet le deuxième événement d'ampleur auquel la présidence française du Conseil a dû faire face. Le 24 février dernier a commencé une agression russe inédite vis-à-vis de son voisin ukrainien, pays pourtant souverain. Cette guerre apporte avec elle son lot de violence et de massacres, les images de Boutcha et de Marioupol s'ajoutent à celles de Srebrenica et Vukovar sur la liste des horreurs que l'Europe de l'après-guerre a subies. Quand bien même la Russie ait rapidement éprouvé des difficultés à conquérir de larges

parties de territoires, à s'emparer de Kiev et ait par conséquent décidé de se concentrer sur les territoires du Donbass, un conflit de longue durée semble s'esquisser et pourrait même se transformer en conflit gelé, comme pour ce qui s'est passé en Transnistrie moldave ou en Ossétie géorgienne.

Face à cette situation inédite dans l'Europe post-1945, l'UE a su réagir de manière unie dans un certain nombre de domaines. L'Europe de la défense est revenue au premier plan des priorités, parallèlement au renforcement de l'OTAN avec l'adhésion à terme de la Suède et de la Finlande. La politique énergétique européenne est en train de se détourner définitivement du gaz russe. À l'exception de la Hongrie du président Orban, l'ensemble des partenaires européens semble parler d'une seule voix pour condamner les agissements de Vladimir Poutine et imposer des sanctions à la Russie.

Cette guerre et les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe sont pourtant deux événements qui doivent interpeller l'ensemble des citoyens européens quant au fait qu'une autre Europe est possible. Une Europe à la fois plus démocratique pour ses citoyens et plus forte sur le plan international, dans un monde de plus en plus instable. Seule



une Europe fédérale peut permettre ce double impératif, grâce à la subsidiarité permettant aux citoyens d'être au plus proche des décisions prises et à un gouvernement fédéral fort et responsable devant ses citoyens.

L'Europe au centre (malgré elle) des campagnes électorales en France

Toute cette actualité européenne aurait pu influencer le débat des élections législatives en France qui a vu le parti du Président Macron perdre sa majorité absolue, le retour en force des partis de gauche et l'arrivée en force de l'extrême-droite du Rassemblement National (RN). Pourtant, il n'en fut (presque) rien. L'Europe a plus été vue comme un facteur

d'opposition manichéenne entre le mouvement « Renaissance » de la majorité présidentielle et la « Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale » (NUPES) composée de La France Insoumise, du Parti Socialiste, d'Europe Ecologie – Les Verts et du Parti Communiste. Si les médias n'ont pas été très bons dans la couverture du sujet européen de ces élections, une très bonne discussion sur le concept de « désobéissance » entre le ministre délégué aux Affaires européennes, Clément Beaune, et la députée européenne de LFI Manon Aubry peut être retrouvée sur Mediapart.

Les Fédéralistes européens sont entièrement d'accord pour dire que l'Union européenne doit se réformer. Encore une fois, seule une Europe fédérale peut répondre aux défis immenses que notre Union fait actuellement face. À la multiple crise démocratique et géopolitique, doublée bien sûr de la crise environnementale de moins en moins latente doit répondre des politiques proches des citoyens et des territoires et un gouvernement fédéral fort et responsable démocratiquement capable de prendre des décisions fortes ayant une influence dans le monde, comme dit précédemment.

Cela peut paraître redondant à force de le répéter, mais la réforme européenne peut de moins en moins attendre. Cet été est décisif pour le fédéralisme militant.

**Première partie :
Déjà des avancées concrètes**

Les eurodéputés votent en faveur de listes transnationales aux élections européennes

Publié par le site Antilla Martinique le 4 mai 2022,
<https://antilla-martinique.com/les-eurodeputes-votent-en-faveur-de-listes-transnationales-aux-elections-europeennes/?cn-reloaded=1>

Le média d'actualité politique, économique, sociale et culturelle publie une revue de presse sur les listes transnationales. Ce regard ultra-marin sur l'actualité européenne nous a intéressé.



Actuellement, l'élection des députés européens est régie par des scrutins nationaux distincts. L'objectif de cette réforme initiée par le Parlement européen, et votée mardi 3 mai, est notamment d'introduire des listes de candidats issus de plusieurs États membres de l'UE.

« Les députés européens lancent un appel à Bruxelles pour réviser les règles électorales » de l'Union, synthétise Politico dans son infolettre Playbook Brussels. Un appel qui a pris la forme d'un « rapport d'initiative » [La Libre] adopté par les membres du Parlement réunis à Strasbourg en session plénière

« Le Parlement européen a voté en faveur d'une réforme des élections européennes ».

toute la semaine.

Par 323 voix contre 262 (et 48 abstentions), « le Parlement européen a voté en faveur d'une réforme des élections européennes », poursuit Politico dans un autre article, avec pour objectif de « mettre en place un véritable scrutin unique européen avec des normes minimales communes », relate Euronews.

Un « vote serré », note RFI, mais qui constituerait, s'il était suivi d'effets, un « premier changement électoral au sein de l'UE depuis 1976 », ajoute le site de la radio. « Le deuxième

essai aura été le bon », raconte *La Libre*. Car il y a quatre ans, l'organe parlementaire de l'UE s'était opposé à cette réforme.

Listes transnationales

Le texte approuvé contient plusieurs mesures qui pourraient être mises en place dès les prochaines élections européennes en 2024.

La plus emblématique : la création de listes transnationales. « Les Wallons pourront-ils bientôt élire des Chypriotes ou [des] Danois sans jamais avoir pu voter pour des Flamands ? », ironise ainsi le journal belge *L'Écho*. Le système « permettrait aux électeurs de désigner 28 élus supplémentaires, en plus des 705 sièges actuels au Parlement. Une possibilité ouverte par le départ des élus britanniques après le Brexit », explique Euronews. Concrètement, « selon ces nouvelles règles, les électeurs pourront voter deux fois lors des élections parlementaires européennes : une fois pour les candidats nationaux et une fois pour les candidats paneuropéens », précise Politico.

Ces derniers figureraient sur « des véritables listes européennes transnationales qui regrouperont des candidats des 27 États membres » [RFI]. Ces listes seraient proposées « par des coalitions de partis politiques nationaux, des associations nationales d'électeurs ou des partis politiques européens dont les candidats [mèneraient] campagne dans toute l'Union pour convaincre un électeur qui aura deux bulletins de vote à choisir une fois dans l'isoloir », indique la radio internationale.

Uniformiser les règles électorales

La Libre souligne que la réforme votée par les eurodéputés prévoit également une « uniformisation des règles électorales pour les élections européennes ». Avec en ligne de mire, l'objectif de « faire en sorte que les élections européennes le deviennent vraiment et soient plus que l'addition de vingt-sept scrutins nationaux », décrypte le quotidien belge. Pour

atteindre ce but, le Parlement « propose que le 9 mai [jour de la fête de l'Europe] soit la date unique des européennes (actuellement étalées sur quatre jours, en fonction des traditions électorales des États-membres) », note ainsi le journal. Autres mesures proposées : « la généralisation du vote par correspondance, [...] la possibilité pour tous les Européens d'être candidat dès l'âge de 18 ans dans tous les pays et l'obligation de listes paritaires ou de quotas pour assurer une égalité entre hommes et femmes parmi les candidats », liste Euronews.

De plus, selon l'analyse de Politico, la réforme permettrait aux citoyens européens « d'avoir davantage leur mot à dire sur le choix du président de la Commission. [...] Le parti qui remporterait le plus de sièges verrait alors son candidat obtenir le poste suprême ». Un bon moyen de « renforcer la confiance dans l'UE, tant au niveau national qu'international, et donner au patron de la Commission la légitimité d'un élu, face à des égaux dans le monde entier », développe le média en ligne.

La balle est dans le camp du Conseil de l'UE

Mais la partie est loin d'être gagnée. « C'est la cinquième fois que l'idée des listes transnationales est officiellement proposée », rappelle Politico. Et beaucoup « d'obstacles restent à franchir avant une éventuelle entrée en vigueur de la réforme dès les prochaines élections européennes de 2024 »,

constate RFI. D'ailleurs, l'optimisme n'est pas forcément de mise du côté de certains députés européens, comme Martin Schirdewan, coprésident du groupe de gauche radicale The Left, cité par Euronews : « Même si on envoie un message très clair, ça va être assez difficile pour obtenir une position unanime au Conseil » de l'UE. L'Allemand « table plutôt sur une introduction des listes transnationales aux élections de l'initiative du Parlement doit, en effet, maintenant être « approuvé[e] par les 27 États membres », fait savoir Politico. Des gouvernements qui « ont un bilan terrible lorsqu'il s'agit

Mais la partie est loin d'être gagnée. « C'est la cinquième fois que l'idée des listes transnationales est officiellement proposée ».

d'améliorer la démocratie européenne, car les dirigeants nationaux craignent de perdre leur influence sur les institutions », considère le média. Si le Conseil approuve tout de même cette initiative du Parlement, les deux organes législatifs entameront alors « des discussions pour tenter de trouver un accord sur la réforme de la loi électorale » [*La Libre*]. Le journal prévient cependant qu'il faut s'attendre à ce que « plusieurs propositions du Parlement ne survivent pas à la négociation ».

La Conférence pour l'avenir de l'Europe : vers la fin du vote à l'unanimité ?

Adrien Fabre

Docteur en économie – ETH Zürich



Cet article présente un compte-rendu du [rapport final de la Conférence sur l'avenir de l'Europe](#)¹. Il révèle un consensus entre les Européens et leurs représentants pour une Union européenne (UE) plus juste et plus intégrée sur certaines questions (mais pas toutes).

La conférence s'est étalée sur 3 ans et a comporté 4 initiatives :

- Une plateforme numérique temporaire a recueilli les propositions de 50 000 participants (5 millions de personnes ont consulté le site web) ;
- Six pays européens ont organisé des panels nationaux, les autres pays ont également organisé des initiatives. Ces initiatives nationales ne sont pas couvertes dans cet article ;
- 800 citoyens de l'UE tirés au sort (presque représentatifs, presque car les petits pays et les de moins de 25 ans étaient

volontairement surreprésentés) ont formé 4 panels qui se sont réunis pendant trois week-ends. Ils ont reçu des contributions d'experts et formulé 178 recommandations (retenues lorsqu'elles atteignaient 70 % d'approbation) ;

- Enfin 3 conférences plénières avec 108 députés européens, 108 parlementaires nationaux, 80 citoyens (tirés au sort sur les 800, dont un tiers de moins de 25 ans), 54 représentants du Conseil et 3 de la Commission. Les plénières ont adopté 49 propositions (chacune d'entre elles contenant plusieurs mesures).

Les principales propositions concernent les points suivants :

- Harmonisation des salaires minimums ;
- Fourniture garantie (gratuite ou abordable) de biens essentiels (soins de santé, logement, garde d'enfants, transports publics, information) ;
- Soutenabilité (économie circulaire, agriculture durable...) ;
- Majorité qualifiée pour toutes les décisions (y compris en matière de politique fiscale et étrangère).

Des propositions pèchent également par leur absence : pas d'armée commune, d'emprunts communs (même si une mesure appelle à les « considérer »), pas d'harmonisation des prestations sociales ou de l'assurance chômage, pas d'impôt

¹ À retrouver sur : <https://futureu.europa.eu/?locale=en>

communs ou de recettes directes (à l'exception du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour le carbone et d'une harmonisation de l'impôt sur les sociétés).

Car les fédéralistes sont des êtres à la curiosité insatiable, voici le détail de certaines mesures.

Soutenabilité

- Réorientation des subventions à l'agriculture vers l'agriculture soutenable ou biologique ;
- Promotion du régime végétalien (« plant-based diet ») ;
- Développement des transports publics et de la mobilité bas carbone ;
- Développement d'un réseau européen de trains à grande vitesse et de trains de nuit ;
- Abandon de la culture de la voiture en faveur du vélo et de voitures électriques partagées.

Protection sociale

- Salaire minimum garantissant une qualité de vie décente et similaire dans tous les États membres ;
- Garantie de la garde d'enfants et d'un logement décent ;
- Instauration de pensions de retraite minimales assurant une vie décente ;
- Garantie de normes minimales communes en matière de soins de santé (y compris des soins dentaires gratuits pour les personnes à faible revenu) ;
- Flexibilité concernant l'âge de départ à la retraite (et en particulier, âge adapté à la profession) ;

En conclusion : cette conférence légitime le Green Deal, et donne un mandat à l'UE pour 1. garantir la fourniture de biens essentiels et de services publics, 2. harmoniser les salaires minimums, et 3. changer les traités pour que toutes les décisions soient prises à la majorité qualifiée.

Démocratisation

- Élaboration d'une plateforme en ligne permettant de partager des idées et des propositions, d'interroger les représentants de l'UE et de réaliser des sondages ;
- tenue périodique d'assemblées de citoyens formulant des recommandations aux institutions européennes, celles-ci devant dûment le justifier lorsqu'elles ne suivent pas ces recommandations ;
- droit pour le Parlement européen (PE) de déclencher un référendum à l'échelle de l'UE sur les questions très importantes ;
- majorité qualifiée au Conseil pour toutes les décisions, notamment en matière de fiscalité, de politique étrangère et de sécurité ;
- objectif que l'ensemble des députés européens soient élus sur des listes transnationales, limité dans un premier temps à l'élection d'une fraction des députés européens ;
- transparence totale du processus décisionnel, notamment en diffusant les réunions du Conseil ;
- droit d'initiative (législative) au PE [Notons que les 80 représentants des citoyens se sont désolidarisés de ce

point lorsqu'on leur a demandé leur avis après les sessions plénières. Ils disent ne pas en avoir débattu et préfèrent donc ne pas s'exprimer sur la question.].

Autres sujets

- Amélioration de la communication (sur l'UE, contre la désinformation, pour la protection des données) ;
- utilisation des chaînes de télévision existantes pour transmettre des informations identiques dans l'ensemble de l'UE ;
- instauration d'une identité numérique européenne ;
- reconnaissance des diplômes à l'échelle de l'UE ;
- (sur la question de l'immigration clandestine) L'UE doit participer au développement des pays tiers « pour s'attaquer aux causes profondes de la migration » ;
- révision du règlement de Dublin pour garantir la solidarité et le partage équitable des demandeurs d'asile, qui devraient être autorisés à travailler ;
- imposition de normes sur les importations assurant qu'elles sont issues d'un travail dans des conditions décentes.

Pour résumer l'état d'esprit des Citoyens ayant participé à la conférence, rien de tel que le message qu'ils adressent dans le rapport final : « nous ne pouvons pas avoir de grandes disparités au sein de l'UE », nous avons besoin de « conditions et de droits égaux » pour que l'Europe devienne une « économie véritablement circulaire », « une Union plus démocratique » « dans laquelle les décisions sont prises de manière transparente », « dans laquelle nous, citoyens, sommes régulièrement et sérieusement impliqués ».

En conclusion : cette conférence légitime le Green Deal, et donne un mandat à l'UE pour 1. garantir la fourniture de biens essentiels et de services publics, 2. harmoniser les salaires minimums, et 3. changer les traités pour que toutes les décisions soient prises à la majorité qualifiée.

À la suite de cette conférence, l'espoir est immense pour une Europe plus fédérale, où les décisions sont prises à la majorité qualifiée. Et ce, d'autant plus que la coalition allemande a explicitement soutenu un Conseil transparent avec un usage élargi de la majorité qualifiée dans son [contrat de coalition](#). (p. 131), qu'[Emmanuel Macron](#), [Mario Draghi](#) et [Pedro Sánchez](#) ont également exprimé leur soutien à ce pas décisif vers le fédéralisme. Ces quatre grands pays doivent désormais mettre la pression sur les autres pays afin de changer les traités. Les pays de l'Est et les pays nordiques auront du mal à justifier leur [refus d'un changement de traité](#), car leurs arguments selon lesquels cela n'est pas nécessaire, ni pour adopter une solution commune et efficace sur l'Ukraine, ni pour adopter les propositions des citoyens, sont plus que douteux. Pour autant, il n'est pas clair que les gouvernements volontaristes aient à leur disposition des leviers suffisants pour faire plier les gouvernements récalcitrants... pour obtenir le fédéralisme, la mobilisation des citoyens sera déterminante. Alors on compte sur vous !

Déclaration de la société civile

Déclaration adoptée le 7 mai 2022

Publiée sur le site du sommet de Strasbourg : <https://www.strasbourgsummit.eu/fr/declaration>

Plusieurs associations de la société civile se sont réunies du 5 au 8 mai 2022 à Strasbourg juste avant la clôture officielle de la conférence sur l'avenir de l'Europe qui a eu lieu le 9 mai au Parlement européen. À cette occasion des associations présentes ont adopté une déclaration conjointe.



Conflits armés dans le voisinage, changement climatique et dégradation de l'environnement, instabilité économique, défis migratoires - l'Europe est passée d'une crise à l'autre au cours des deux dernières décennies. Si nous sommes parvenus à surmonter ensemble la plupart d'entre elles, nos réponses ont bien trop souvent consisté à traiter les symptômes plutôt que les causes profondes. Dans la plupart des cas, les solutions que nous trouvons sont des solutions temporaires dépendant de l'engagement hésitant de 27 gouvernements plutôt que des réformes et des politiques à long terme justes, durables et inclusives reflétant la volonté et répondant aux besoins des citoyens européens et de ceux qui vivent sur notre territoire. La Conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFoE) est l'occasion de changer cette approche et d'apporter enfin un changement systémique à la suite de la consultation sans précédent de milliers de citoyens européens au cours des douze derniers mois. Ils ont parlé et c'est maintenant aux décideurs de suivre leurs recommandations.

Conscients des défis, les citoyens européens proposent un ensemble concret de réformes qui peuvent permettre à l'Europe de mieux les servir. Une Constitution européenne, un processus décisionnel sans droit de veto, un meilleur accès et une meilleure protection des valeurs et des droits fondamentaux, une armée européenne, une politique migratoire fondée sur les droits, une convergence accrue vers des normes sociales européennes communes, une Union de la santé et des mesures ambitieuses en matière d'environnement et de climat - ce ne sont là que quelques exemples des demandes formulées par les panels de citoyens de la

Conférence en faveur d'une Europe plus unie, démocratique, inclusive, durable et humaniste. Tout ce qui n'est pas une mise en œuvre complète de ces demandes ne sapera pas seulement la crédibilité démocratique de la Conférence, mais aussi celle de l'Union européenne dans son ensemble.

La portée des propositions faites par les citoyens appelle à une véritable réforme de l'UE qui doit être mise en œuvre par une Assemblée constituante européenne élaborant un nouveau traité de l'UE ou, au moins, modifiant en profondeur les traités existants. Nous nous engageons à faire de ce projet une réalité et à être un acteur clé de ce processus, en étant établi par et en rassemblant des millions de citoyens en Europe, en contrant toute tentative de saper, diminuer ou négliger les recommandations faites par les

Européens tout au long de la Conférence. Alors que le slogan officiel de la Conférence est « L'avenir vous appartient », il est loin d'être acquis que la vision de l'avenir de l'Europe que nous avons exprimée devienne une réalité - à moins que nous ne nous battions pour cela ensemble !

Nous demandons :

- . la mise en œuvre complète des 49 propositions faites dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.
- . au Parlement européen de prendre l'initiative d'initier la procédure de modification du traité.
- . la poursuite de l'engagement des citoyens en tant qu'individus et par le biais d'organisations représentatives de la société civile au sein d'une Convention constituante pour une Union politique ambitieuse.

Signataires :

- Stand Up for Europe asbl
- Solidarité Eau Europe - Solidarity Water Europe
- ECIT Foundation (European Citizens' rights, Involvement and Trust)
- Civil Society Europe
- JEF Europe
- UEF France
- JEF Romania
- Collectif pour un Service Civique Européen
- Students for Global Democracy Uganda
- Sauvons l'Europe
- Philea - Philanthropy Europe Association

Révision des traités ; étapes et chances d'aboutissement

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France – Occitanie

Publié le 22 mai 2022 sur son site Les amis du traité de Lisbonne

<https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/r%C3%A9vision-des-trait%C3%A9s-%C3%A9tapes-et-chances-d-aboutissement>

Pour la première fois dans son histoire, le Parlement européen (PE) vient de prendre l'initiative d'une révision des traités sur la base de l'article 48 § 2 du Traité de Lisbonne. Ce sera aussi la première fois que cette procédure sera lancée depuis l'entrée en vigueur de ce Traité en 2009. Il s'agira d'une procédure de révision dite « ordinaire » – impliquant la convocation d'une Convention – par opposition à la procédure dite « simplifiée » également prévue par le traité.

En très résumé, cette procédure comporte les... 7 étapes suivantes :

- élaboration et adoption par le PE (majorité simple) d'un « projet tendant à la révision des traités »,
- transmission de ce projet au Conseil européen – via le Conseil des Ministres,
- décision du Conseil européen (majorité simple) de convoquer une Convention (composée de représentants des parlements nationaux, des chefs d'État/gouvernement, du PE et de la Commission),
- adoption par la Convention (consensus) d'une recommandation relative au projet de révision,
- transmission de la recommandation à une Conférence des représentants des gouvernements (CIG),
- adoption par la CIG (commun accord) des modifications à apporter aux traités,
- ratification des modifications par tous les États membres selon leurs règles constitutionnelles (vote parlementaire, referendum).

On aura certainement l'occasion de revenir plus en détail sur le déroulement effectif de cette procédure.

À ce stade, quelques remarques principales et générales peuvent déjà être faites.

Sur l'appui politique dont bénéficie l'initiative du PE

On peut relever qu'elle découle directement de souhaits exprimés par les citoyens au sein de la Conférence et qu'elle est approuvée – dans son principe – par la Commission ainsi que par plusieurs États membres dont la France et l'Allemagne. D'autre part, la mise en œuvre du Traité de Lisbonne depuis 2009 a mis en évidence des lacunes, insuffisances et facteurs de blocages dus à la fois à l'incomplétude intrinsèque du Traité, aux effets de l'élargissement de l'Union européenne (UE) et à l'évolution du contexte interne et international.

Sur la nature même de cette initiative

Le projet du PE peut suivre l'une ou l'autre de cette alternative : soit se limiter à de simples orientations politiques relatives aux réformes souhaitables – soit élaborer en forme juridique un projet de révision de différents articles du Traité. C'est fort probablement la deuxième hypothèse qui sera choisie et qui correspond le mieux à l'esprit et à la lettre de l'article 48 TUE.

Sur l'ampleur du projet de révision

Le PE devra ensuite faire un choix politique : soit proposer une révision limitée à quelques articles jugés les plus essentiels – soit couvrir l'ensemble des articles considérés comme inadaptés aux besoins actuels de l'action de l'UE. Ce sera un choix politique et tactique difficile. La première voie pourra sembler la plus réaliste au vu des probables réticences que suscite toujours un exercice européen de révision constitutionnelle et des risques de détournement ou de dérapages d'une réforme globale. Une voie médiane serait de lister toutes les modifications souhaitables mais d'établir un ordre de priorités - voire un noyau dur - des réformes jugées indispensables.

Sur le champ des réformes

Il est probable que le projet de révision doive à la fois porter sur les politiques menées par l'UE et sur les modalités de sa gouvernance.

Les conclusions de la Conférence sur le futur de l'Union ont passé en revue une grande partie des champs d'action de l'Union. Il est apparu que, pour certaines d'entre elles, une révision de leur base juridique (c'est-à-dire de leur définition par les traités) était nécessaire à leur développement ou à leur réorientation. De même, la Conférence a estimé que les compétences de l'UE devraient être étendues dans certains domaines. Enfin, il a été suggéré que de *nouvelles* compétences soient attribuées à l'Union par les traités – comme le prévoit d'ailleurs la clause de révision du Traité de Lisbonne elle-même.

La Conférence n'a pas approfondi la question des améliorations à apporter à la gouvernance de l'UE mais c'est un sujet qui sera cependant au centre de la réforme des traités. Tant le PE que la Commission et certains États membres estiment notamment que le processus de décision de l'UE27 doit être amélioré pour éviter lenteurs et blocages : c'est la question centrale de la généralisation du vote majoritaire au sein du Conseil. De même, une plus grande démocratisation du mode décisionnel est considérée comme souhaitable (rôle du PE) ainsi que des réformes du système électoral européen.

Sur les chances d'aboutissement du projet

Il est probable que se dégagera, au sein du PE, une majorité politique favorable à une réforme aussi exhaustive que possible des traités. Il est vraisemblable que la Commission apportera son soutien et son expertise à cette entreprise tout en restant attentive aux risques de divisions entre les États membres. Parmi ceux-ci, des réticences apparaitront sans doute, en particulier si ces réformes sont susceptibles de limiter le champ de la souveraineté nationale. Le risque d'ouvrir « une boîte de Pandore » dont pourraient s'échapper des réformes régressives cad contraires à l'intérêt général de l'Union sera aussi invoqué. De même l'argument sera sans doute avancé selon lequel un exercice de révision affecterait le climat politique européen et la conduite des affaires courantes.

Quoiqu'il en soit de ces réserves, la nécessité d'une réforme – en fait d'une *mise à jour* – des traités apparait clairement. Il s'agit d'un exercice légitime de révision comme en prévoient tous les textes de nature constitutionnelle ou tous les accords internationaux. La dernière révision date déjà d'une quinzaine d'années et on sait que certaines modifications ont dû être reportées (les « left-overs »). La révision de 2009 n'a pas pu prendre en compte les effets de l'élargissement à l'UE 27 et encore moins ceux des futures adhésions, en cours ou envisagées. Surtout, le paysage économique et politique au sein de l'UE comme sur le plan international a considérablement évolué et s'est même radicalement transformé dans certains domaines.

En résumé, ce projet de révision doit être accueilli favorablement. Il était temps de mettre à plat les obstacles et les limites au développement de l'Union que comportent les traités dans leur état actuel. Le constat doit être fait et il est opportun qu'il le soit suite à une initiative d'origine démocratique, celle de la Conférence des citoyens reprise par le Parlement européen.

Si le Conseil européen dégage une majorité simple (14 États sur 27) pour donner suite au texte qui sera élaboré par le PE, une autre instance en sera saisie : la Convention. Cette instance originale combine la représentation des États, des Parlements et des Institutions. Elle a démontré son efficacité lors de l'adoption de la Charte des droits fondamentaux et, indirectement, du Traité de Lisbonne lui-même. Les deux dernières étapes seront les plus délicates. D'abord celle de la CIG qui livrera le projet à la négociation intergouvernementale – sujette au vote à l'unanimité – dans laquelle les intérêts et positionnements nationaux.

Suite 1

Surprise, surprise !

Avec un minimum de publicité mais un maximum d'audace, la Commission des Affaires constitutionnelles (AFCO) du PE vient de rédiger un projet de rapport sur la révision des Traités.

Le calendrier est serré : adoption en commission le 16 Juin, en plénière le 22 juin et possible (premier ?) examen par le Conseil européen dès le... 23 juin.

Ce projet est particulièrement ambitieux et porte à la fois sur les compétences de l'UE, sur les modalités de vote au sein du Conseil, sur la démocratisation de l'UE et même sur... la « Communauté Politique Européenne ».

Sur les compétences de l'UE

Sont concernés les sujets suivants :

- la santé qui devrait devenir une compétence partagée de l'UE (cf art.4 TFUE) – et non plus seulement une compétence d'appui (cf art. 6 TFUE),
- l'éducation « civique » qui deviendrait aussi une compétence partagée,
- l'énergie en vue de créer une « véritable Union de l'Énergie » assurant l'autonomie de l'UE,
- la politique sociale par l'ajout d'un « Protocole sur le Progrès Social »,
- le traitement des crises graves grâce à des « compétences extraordinaires » attribuées à l'UE

Sur les modalités de vote

Les modifications proposées sont radicales :

- remplacement quasi total du vote à l'unanimité par le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil,
- droit de co-décision du PE sur le budget et les ressources propres (et donc suppression probable du vote unanime).

Sur la démocratisation de l'UE

Trois propositions différentes sont présentées :

- véritable droit d'initiative législative du PE,
- introduction d'un referendum à l'échelle européenne,
- création d'un Statut de la Citoyenneté européenne.

Sur les États « associés à l'UE »

- création d'un nouvel espace de coopération avec des États associés à l'Union (cf. le projet de « Communauté Politique Européenne »).

En conclusion, le rapport du PE demande au Conseil de transmettre « directement » ces propositions au Conseil européen pour qu'il convoque une Convention chargée d'élaborer sur cette base un projet de révision des traités qui sera ensuite transmis à une Conférence intergouvernementale (CIG).

Remarques

On aura l'occasion de revenir plus en détail sur ce projet, assez surprenant sur la forme comme sur le fond. Mais quelques remarques peuvent déjà être faites :

- cette initiative (tant attendue...) du Parlement est la bienvenue car elle est susceptible de déclencher les nécessaires modifications des traités au vu des évolutions et événements apparues depuis l'adoption du Traité de Lisbonne,
- elle se rattache étroitement aux – et se trouve légitimée par – les conclusions de la Conférence sur le futur de l'Europe dont le Conseil européen devra tenir compte,
- elle s'appuie sur l'objectif incontestable de démocratisation de l'UE,
- elle porte à juste titre à la fois sur les compétences/actions de l'UE et sur sa gouvernance.

On notera aussi trois éléments problématiques :

- le caractère très extensif des propositions - notamment la suppression radicale et quasi totale du vote à l'unanimité et le partage du pouvoir d'initiative législative entre la Commission et le PE,
- les modalités expéditives d'adoption du projet par l'AFCO qui n'ont fait l'objet ni de publicité ni, semble-t-il, d'analyse juridique de fond.
- le faible délai accordé au débat institutionnel et public.

Manifestement, l'AFCO a voulu « battre le fer tant qu'il est chaud » (suite à la Conférence) et ne pas ouvrir un exercice potentiellement restrictif de débat entre experts.

Espérons que cette tactique s'avèrera justifiée.

Suite 2

Une excellente note du Service de recherche du PE propose une analyse à la fois claire et complète du principe de primauté du droit européen (sur le droit national).

Ce principe – qui est un des fondements de l'ordre juridique européen – a été à l'origine de récentes polémiques très médiatisées, notamment suite aux arrêts ou positions prises

par les Cours constitutionnelles allemande, polonaise et hongroise.

Toutefois, la note relève que – dans l’immense majorité des cas - les juridictions et les autorités politiques des États membres ont reconnu et respecté ce principe tel qu’il a été posé et interprété par la Cour européenne de justice. Et ce y compris dans les cas de conflit entre le droit européen et le droit constitutionnel national.

La note précise que ce principe – pourtant fondamental – ne figure pas expressément dans les Traités mais est seulement repris dans une déclaration (non contraignante) annexée au traité de Lisbonne. Elle rappelle que deux tentatives d’insertion dans le corps même des traités avaient échoué : dans le projet de Traité d’Union européenne de 1984 puis dans le projet de Traité constitutionnel de 2003.(voir § 2.2.3).

Elle suggère donc qu’une nouvelle tentative soit effectuée (voir §4) :

« En cas de nouvelle révision des traités il serait souhaitable de codifier la primauté et ses conséquences d’une façon plus précise que ce n’est le cas avec la Déclaration n° 17 ».

Et elle ajoute :

« Il est à prévoir que certains États membres tenteront de s’y opposer, mais il est naturel que le Parlement européen rappelle que l’acceptation de ces conséquences par toutes les juridictions, ainsi que toutes les autorités administratives, gouvernements et parlements est essentielle pour garantir les droits que les traités donnent aux particuliers et l’égalité entre les États membres. »

En réalité, il est peu probable que l’insertion formelle de « la primauté du droit européen » dans les traités soit acceptée – ou même proposée – dans le cadre de la révision entreprise par le PE en Mai 2022.

Le respect de ce principe continuera donc à être assuré par la CJE sans fondement constitutionnel exprès. En espérant que toutes les juridictions nationales acceptent de se plier à ses arrêts en vertu du principe ... de la primauté de la jurisprudence européenne.

Suite 3

Ils l’ont fait !

Le PE a officiellement lancé le 9 Juin 2022 un projet de révision des traités. Il a en effet adopté une résolution² qui expose les principaux objectifs et moyens de cette révision et a chargé sa « commission des Affaires Constitutionnelles » (AFCO) de la mettre en forme juridique avant de la transmettre au Conseil selon la procédure fixée par l’article 48§2 TUE.³

Rappelons seulement que cette initiative est basée sur - et légitimée par - plusieurs éléments :

- la nécessité objective de dépasser des facteurs de blocage (cf. vote à l’unanimité du Conseil) - de renforcer certaines

compétences (cf. énergie, politique étrangère, respect des valeurs, ...) – de démocratiser le processus décisionnel (pouvoirs législatifs du PE),

- la prise en compte des conclusions de la Conférence sur le Futur de l’Union,
- le droit (et la responsabilité) du PE de proposer toute révision/adaptation nécessaires de dispositions des traités (art.48 TUE).

La résolution du 9 Juin a été votée par les trois grands groupes politiques du PE et à une forte majorité (355/154/48). Elle fournit donc un mandat solide à l’AFCO pour la rédaction finale et complète du projet de révision.

Mais, d’ores et déjà, le Conseil (européen) doit se préparer à traiter cette question.

On sait que certains États membres (principalement parmi ceux entrés dans l’UE après 2004) se montrent pour l’instant réticents envers l’ouverture d’une procédure de révision - mais que tous les « grands » y sont favorables (notamment la France, l’Allemagne et l’Italie), au moins sur le principe. Et même si le Conseil (européen) peut lancer la procédure par un vote à la majorité simple des États (soit 14 sur 27), l’affaire s’annonce délicate du fait de son caractère « constitutionnel ».

Le contexte actuel de crises multiples (sanitaire, environnementale, militaire, ...) fournit des arguments aux deux parties : certains estimeront que le moment n’est pas opportun pour traiter de ce type de question – d’autres au contraire que le renforcement de l’UE par voie de révision est devenu urgent pour les mêmes raisons (d’autant plus que l’exercice nécessitera au moins deux années du fait des ratifications).

Le prochain rendez-vous pourrait être le 23/24 Juin si le Conseil européen met ce sujet à son ordre du jour.

Suite 4

Sans surprise, le Conseil européen des 23/23 Juin 2022 n’a pas abordé la question de la révision des traités - ni d’ailleurs la proposition de « Communauté Politique Européenne » de la France.

Il faut dire qu’aucun de ces deux sujets n’était suffisamment préparé. Tous deux nécessitent à la fois une réflexion approfondie puis une mise en forme juridique avant même de faire l’objet de débats politiques préparatoires entre les États.

On peut penser que les nouvelles candidatures à l’adhésion décidées par le Conseil européen le 23 juin (Ukraine et Moldavie) – ainsi que la relance des négociations avec les candidats des Balkans – pousseront le Conseil européen à traiter aussi rapidement que possible les deux thèmes connexes de la révision des traités et de la CPE. Sur la révision, la commission compétente du PE (AFCO) a entrepris la rédaction d’un texte complet. Sur le CPE, il appartient à la France d’explicitier son projet et d’en préciser notamment la forme et le cadre institutionnels.

² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2022-0307_EN.html

³ Le communiqué de presse du PE est ici :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220603IPR32122/le-parlement-active-la-procedure-de-revision-des-traites-de-l-ue>

Deuxième partie : Questions et réflexions pour les fédéralistes

Un traité européen pour la grande Europe Pour une réponse politique à la demande de l'Ukraine d'une perspective européenne

Mario Telo

Président émérite de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (ULB)

Fausses promesses.

La demande de l'Ukraine d'adhésion immédiate à l'Union européenne (UE) demande une réponse politique. L'immense respect pour les combattants qui défendent nos valeurs exige honnêteté et un engagement spécial de la part des pays de l'UE. En premier lieu il faut stabiliser et consolider les flux d'aides immédiates, y compris (pour la première fois) militaires. Mais nous devons aux ukrainiens aussi un effort de clarté sur le futur commun, ce qui serait impossible sans un approfondissement de la distinction entre « une perspective européenne » et l'adhésion immédiate aux institutions de l'UE.

L'art 49 du Traité sur l'Union européenne (TUE) permet la présentation de l'« application » de l'Ukraine comme État européen, respectant nos valeurs, tout à fait légitime. Néanmoins, les institutions représentent notre vie commune et ne peuvent pas être négligées sans affaiblir la démocratie européenne. L'article du Traité attribue un rôle consultatif de la Commission (qui peut accélérer les travaux en vue de son avis attendu pour juin). Néanmoins, les experts de la Commission seront confrontés à l'impact des données statistiques – 45 millions d'habitants avec un revenu par tête équivalent à un quart du pays le plus pauvre de l'UE, la Bulgarie, sur la répartition des fonds structurels, des aides au titre de la PAC, du fonds de solidarité. Deuxièmement la décision ne revient pas à la Commission, mais au Conseil et au Parlement européen (PE) : il faut le vote unanime du Conseil, le vote à la majorité des membres du PE, la ratification unanime de la part des parlements (ou par referendum populaire) des 27 États. Emmanuel Macron a souligné dans son discours de Strasbourg du 9 mai, que ce processus est complexe et prendra inévitablement des années (10 pour l'Espagne, 17 pour la Roumanie ; la Croatie a négocié pendant 10 ans, la Turquie est État candidat depuis 2004. Non seulement les pays de l'élargissement oriental ont dû patienter, tout en approuvant les réformes préalables, les « conditions de Copenhague, de 1993 à 2004 ; les six pays des Balkans occidentaux attendent dans l'antichambre depuis des années. Les conditions de Copenhague, définies en 1993 impliquent un travail législatif énorme d'adaptation des lois du pays candidat. L'Ukraine n'est pas en condition de réaliser ces conditions.

Nous comprenons le poids de l'émotion qui nous demande des décisions à réaliser dans le court terme. L'émotion est importante en politique et le Conseil européen pourrait choisir



de forcer la procédure. Mais pas tous les États membres ne sont d'accord. En outre, les ratifications seraient problématiques (comme le referendum hollandais sur l'accord d'association avec l'Ukraine (2016) nous le rappelle : seulement 34% en faveur ! Peut-on négliger la légitimité démocratique ? La fatigue de l'élargissement a aussi influencé les referendums négatifs sur la Constitution européenne de 2005.

Deuxième problème, la taille de l'enjeu élargissement. En visite à Bruxelles, le 1^{er} mars, Salomé Zourabichvili, Présidente de Géorgie, a rappelé à Mme Von der Leyen que *“Former Soviet States, Georgia and Moldova have all declared their intention to become members of the EU, are members of the bloc's Eastern Partnership initiative and have association agreements with it, covering trade ties and integration issues”*. Même le peuple géorgien a combattu l'invasion russe et l'occupation, qui dure toujours de l'Abkazie et de l'Ossetie, 20% du territoire national. La Moldavie compte des milliers de soldats russes sur son territoire (Transnistrie).

Le Bundestag allemand a attiré l'attention sur l'avis positif de la Commission (2021) à l'ouverture des négociations d'adhésion avec les six pays des Balkans occidentaux : Albanie, Kosovo, Monténégro, Bosnie, Serbie et Macédoine. Il est évident que l'Ukraine, ayant demandé un “fast track” pourra difficilement ignorer qu'il s'agirait pour l'UE d'accueillir neuf pays, certains attendant depuis des années (et chaque candidat a ses protecteurs dans le Conseil) .

Les prometteurs de miracles sont en train de vendre à Zelenski une promesse impossible à tenir, pas pour des scrupules légaux, mais pour des raisons politiques de première importance : ces adhésions impliqueraient pour l'UE de passer de 27 à 36 États membres, dont un ami fidèle de la Russie de Poutine, la Serbie (ce qui signale une contradiction politique) : le grave risque serait la dilution et l'affaiblissement des

institutions de l'UE, transformée en une sorte de deuxième Conseil de l'Europe.

Une perspective réaliste : l'Europe en cercles concentriques

L'équilibre entre élargissement et approfondissement a été l'étoile polaire depuis les premières décennies de la construction européenne. Les six pays fondateurs étaient membres du Conseil de l'Europe et de l'OECE. Ils ont créé un noyau dur intégrationniste et fédéraliste pour vocation (Déclaration Schuman). En 1989 c'était Margaret Thatcher qui proposait l'élargissement immédiat aux pays ex-communistes, pour bloquer le traité de Maastricht : élargissement contre approfondissement. Elle a rencontré l'opposition nette de

C'est une architecture politique dynamique et non figée, à proposer au continent, dans laquelle le deuxième traité, de nature confédérale (la Grande Europe) aurait un objectif politique : la paix et la prévention des conflits.

Mitterrand, Delors, Brandt et des gouvernants italiens.

Aucune réforme du traité ne fait l'objet d'un accord au sein du Conseil en 2022. La proposition de Macron, soutenue par 6 pays fondateurs plus l'Espagne a été rejeté après quelques heures seulement par 13 pays, les membres de l'Est, les nordiques et Malte. De nouveau le noyau dur intégrationniste risque d'être isolé. Malheureusement, la Conférence sur le futur de l'Europe, à durée d'un an n'a mobilisé que 50 000 citoyens. Le 49 propositions finales, approuvée par le PE le 9 mai, vont dans la direction de la réforme des traités dans le sens du remplacement du vote unanime au conseil par le Vote à majorité qualifiée (VMQ). Mais il serait rhétorique d'y voir une pression populaire majoritaire pour une Europe plus fédérale. Macron, réélu, a essayé de forcer mais le rendez-vous sera pour les conseils européens de juin et septembre (le mandat pour une convention et une éventuelle CIG ne peut pas être voté à MQ).

Il faudrait expliquer aux citoyens que les conséquences de l'élargissement à 9 nouveaux États membres sans approfondissement et réforme institutionnelle au préalable ne seraient pas difficiles à prévoir : les institutions risqueraient objectivement la paralysie ; pensons au Conseil affaires internationales, ou le vote à l'unanimité est demandé régulièrement et certains États membres ont l'habitude de jouer les "veto-players" bloquant l'action du Haut Représentant Josep Borrell pour des raisons de politique interne. Pensons à la Commission, avec 36 membres, un par État après le compromis avec l'Irlande de 2009 ! La perspective fédérale ou au moins majoritaire (VMQ) de l'UE serait gravement affectée. L'autonomie stratégique serait enterrée.

Il faut bien souligner que les interrogations des experts font partie de notre devoir : elles n'ont pas une origine « légaliste », mais deux fois politique. D'une part, la légitimité démocratique interne des décisions, la nécessité de ne pas négliger la construction du consensus des opinions publiques : d'autre part la possibilité de l'UE de profiter de ce moment favorable pour faire des pas en avant vers nos priorités : l'autonomie stratégique, l'union de la défense, afin d'assumer un rôle de puissance. Sans ces progrès l'UE serait affaiblie

dans un monde de plus en plus dangereux. Qui est ce qui est intéressé à une UE plus fragile ? Certainement pas l'Ukraine ou les autres 8 candidats. C'est l'opposé de l'UE puissance géopolitique, promis par Ursula Von der Leyen.

Une innovation de l'architecture institutionnelle européenne

Mais les promesses impossibles créent des malentendus avec les pays candidats. Il faut d'ailleurs absolument donner une réponse positive et novatrice à la demande de perspective européenne des Ukrainiens en lutte contre un dictateur qui, selon certains documents, est en train de se comporter comme un criminel contre l'humanité. Il faut une troisième voie entre la politique d'adhésion et la politique de voisinage. La « perspective européenne » doit avoir une concrétisation plus visible et identitaire, permettant aux ukrainiens de se sentir dès maintenant partie de la perspective européenne rénovée et à la hauteur du changement d'époque qui est en train de se réaliser. Cette stratégie institutionnelle doit avoir un caractère surtout politique, nettement distinct de l'*European Economic Area* ou du Conseil de l'Europe.

Nous avons proposé (site IEE-ULB de février 2022) de relancer l'idée d'une architecture européenne organisée en cercles concentriques : l'UE, à son tour déjà organisée en plusieurs cercles, le noyau fédéral de la zone euro (19), l'UE des 27, auquel il faut d'urgence rajouter le cercle le plus large, « la Grande Europe » confédérale des 36, ouverte à des nouveaux membres, notamment à ceux qui, partageant nos valeurs, choisissent la liberté contre l'autocratie de Poutine (attention : sans aucune implication en terme d'obligation de garantir la sécurité, type OTAN art 5). Cette architecture ouverte et novatrice pourrait aussi être proposée au Royaume uni : l'UE conditionnerait ainsi l'agenda politique interne britannique, alors que pour parler d'adhésion il faudra plus qu'une génération. La Turquie pourrait-elle être intéressée à en faire partie ? Peut-être que cette perspective serait tolérée par la Russie dans le cadre d'un compromis, qui n'envisagerait pas l'élargissement de l'OTAN. C'est intéressant que Enrico Letta en avril et Emmanuel Macron dans son discours du 9 mai ont envisagé cette perspective : Macron l'a définie une « Communauté politique européenne » en rappelant que Mitterrand et Attali l'avaient lancée en 1989. Le cercle de la « Grande Europe », aurait à sa tête, un Conseil composé de 36 États (avec vote à la majorité au cas de violation des Droits de l'Homme), mais également une assemblée parlementaire commune, qui inviterait le Haut Représentant pour la PESC pour des débats programmatiques. Ce nouveau traité confédéral, élaboré avec la prudence nécessaire, devrait pouvoir renforcer tous les accords d'association déjà existants avec ces pays : multiplier les programmes de coopération, au niveau économique, culturel, éducationnel, en énergie, transports etc. Tout à l'exception des institutions de l'UE.

C'est une Europe à plusieurs vitesses ? Non, plutôt c'est une architecture politique dynamique et non figée, à proposer au continent, dans laquelle le deuxième traité, de nature confédérale (la Grande Europe) aurait un objectif politique : la paix et la prévention des conflits par l'intégration économique et la coopération multidimensionnelle, tout en assurant un fort sentiment d'appartenance européen aux États membres. Et cette proposition ne dépend que de la volonté politique du Conseil européen.

Les conditions d'une défense européenne

Tristan Lauvray

Membre de l'UEF Grand-Est – Strasbourg

Réfléchir à l'opportunité d'une défense européenne au moment où un conflit se déroule aux portes de l'Union c'est un peu comme réfléchir à la mise en commun des moyens de lutte contre l'incendie au moment où le feu ravage une maison. Néanmoins, ce conflit est révélateur de la capacité réelle de l'Union européenne (UE) à empêcher un conflit qu'il soit à nos portes ou non. Chacun est conscient qu'il faut pouvoir assurer sa défense car il en va du maintien de notre mode de vie et de notre système démocratique. On peut rappeler que la construction européenne a failli se faire sur la défense. L'échec en 1954 de la Communauté européenne de défense (CED) a conduit l'Europe à s'appuyer sur les États-Unis d'Amérique via l'Organisation de Traités de l'Atlantique nord (OTAN) et à dépendre de leur politique. L'enjeu est important. Aussi comment éviter, une fois la sidération passée, que l'Europe n'en revienne à ses chicaneries habituelles où chacun des pays cherche à tirer la couverture à lui ? En l'absence d'une défense commune et de la diplomatie qui devrait l'accompagner l'UE n'a aucune prérogative pour intervenir par la force que ce soit en Ukraine ou ailleurs. Seuls les États-membres peuvent prendre ce type de décision. À partir du moment où l'option militaire directe n'a pas été retenue, on peut craindre que de simples sanctions économiques ne seront guère plus efficaces que les précédentes pour faire plier le Président russe d'autant plus que ces sanctions restent limitées par l'impact que nous-même en subissons.

Les autres instances qui pourraient être concernées par ce conflit n'ont pas, elles non plus, dissuadé la Russie. Le Conseil de l'Europe (COE) peut au pire en vertu de l'article 8 de son statut suspendre un de ses membres et l'inviter à se retirer. La suspension est intervenue dès le 25 février dernier et la Russie a fait part de son retrait du COE. La principale conséquence sera l'arrêt des procédures au niveau de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dont la société civile russe était un gros pourvoyeur. Dommage pour les victimes de l'arbitraire russe.

Même impuissance pour l'OSCE pourtant impliquée comme instance de dialogue dans la plupart des conflits en Europe. Seule l'ONU pourrait condamner l'agression d'un de ses membres par un autre et proposer une intervention armée comme ce qui a été fait lorsque l'Irak a envahi le Koweït en 1990. À l'époque l'éclatement du bloc soviétique et la proximité de Tien An Men l'avaient permis, empêchant le veto d'un des membres permanents du Conseil de sécurité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui d'autant plus que c'est un des membres permanents qui est l'agresseur.

Quand un conflit menace et a fortiori lorsqu'il éclate, il faut donc non seulement avoir une raison d'intervenir, mais la capacité de le faire. Pour choquante que soit l'agression russe contre l'Ukraine, elle ne concerne pas un pays membre de l'OTAN. Et l'OTAN est une alliance militaire défensive. En outre, tout le comportement des membres de l'Union européenne depuis l'éclatement de l'Union soviétique montre qu'ils considèrent l'Ukraine comme relevant de la sphère d'influence russe. Les alertes sur la stratégie de la Russie n'ont pas manqué : l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud au détriment de

la Géorgie en 2008, l'annexion de la Crimée en 2014 et le soutien aux républiques séparatistes dans le Donbass au détriment de l'Ukraine. L'Ukraine n'est associée à l'UE que dans le cadre d'un partenariat oriental que la Biélorussie vient d'ailleurs seulement de quitter. Partenariat qui est clairement un substitut à un processus d'adhésion que l'on a semblé souhaiter remettre à une échéance la plus lointaine possible. Enfin, les États-membres de l'UE n'ont une capacité réelle de défense que dans le cadre de l'OTAN c'est à dire avec l'appui américain. Les États-Unis ont clairement exclu une intervention armée pour l'Ukraine. Considéreraient-ils que leurs intérêts vitaux seraient menacés si la Russie se retournait contre les Pays baltes arguant d'une forte minorité russe dans ces trois pays et d'une nécessaire continuité territoriale avec l'enclave de Kaliningrad ?

Réfléchir à l'opportunité d'une défense européenne au moment où un conflit se déroule aux portes de l'Union c'est un peu comme réfléchir à la mise en commun des moyens de lutte contre l'incendie au moment où le feu ravage une maison.

Si la question de la défense européenne doit être posée, ce n'est donc pas pour voler au secours de l'Ukraine mais c'est par rapport à notre dépendance aux États-Unis dans le cadre de l'OTAN. Même si l'OTAN a assuré la sécurité de l'Europe occidentale depuis la dernière Guerre mondiale.

Le conflit ukrainien sera-t-il suffisant pour provoquer une prise de conscience de l'absolue nécessité d'une Europe de la défense comme la pandémie liée au Covid a permis de lever le tabou qui interdisait à l'UE de s'endetter ?

C'est l'espoir des défenseurs de la construction européenne. Car malgré plus de 70 ans d'intégration depuis la Déclaration Schumann du 9 mai 1950 et la signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, l'Europe reste un nain politique par rapport à sa puissance économique. Pourtant, de nombreux traités ont été signés depuis celui instituant la CECA : le Traité de Rome en 1957 pour la Communauté économique européenne, l'Acte Unique de 1986 pour parachever le grand marché, le Traité de Maastricht en 1992 pour l'euro, le Traité de Lisbonne en 2007 pour remplacer le projet pompeusement appelé Traité établissant une Constitution pour l'Europe et rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas. Malgré tous les acquis de cette construction, les opinions publiques ne retiennent guère de l'Europe que les interminables conciliabules entre les chefs d'État et de gouvernements, les communiqués de victoire à l'issue des Conseils ou les diatribes sur le thème « c'est la faute à Bruxelles ». Habilement exploité par des démagogues, ce sentiment a même conduit les citoyens britanniques à voter « non » en juin 2016 à un référendum sur leur maintien dans l'UE. Le départ effectif au 1^{er} janvier 2021 ne semble pas provoquer la catastrophe annoncée pour le Royaume-Uni ni le sursaut espéré pour l'UE. Ajouter la défense voire la diplomatie dans le cadre des institutions actuelles par le biais d'un nouveau transfert ou partage de souveraineté ne pourrait se faire qu'à minima.



Tout ceci reste loin de la Fédération européenne voulue par les Pères fondateurs de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale mais beaucoup d'euro péistes qui se réclament de cet héritage s'en sont contentés et s'en contentent encore. Ils considèrent, contre l'évidence, que les étapes successives pour développer l'intégration et favoriser la prospérité économique (marché unique, libre circulation, monnaie commune) sont la seule voie pour créer un sentiment d'appartenance entre les vieilles Nations composant l'Europe. Ils considèrent même que les Européens ont inventé un nouveau système entre les États fédéraux et les États unitaires permettant de concilier le maintien des États-nations et la nécessité d'une puissance continentale. Sauf que cette puissance continentale, elle, reste et restera un vœu pieux tant que la logique actuelle perdurera. Logique qui fait le bonheur des vraies puissances continentales dont les États-Unis d'Amérique qui peuvent nous maintenir sous une forme de protectorat ou la Russie qui peut se croire autorisée à envahir nos voisins.

En 250 ans d'existence, les États-Unis d'Amérique n'ont connu qu'une crise majeure : la guerre de Sécession en 1860. Dans le même temps, l'Europe a connu l'aventure napoléonienne, la constitution d'États-nations comme l'Italie et l'Allemagne au XIXème siècle et, pour parachever cet éclatement, deux Guerres mondiales au XXème siècle, le nazisme et le stalinisme. La comparaison est cruelle.

Il est temps de réaliser que la Fédération européenne, c'est-à-dire les États-Unis d'Europe, ne pourront pas se réaliser à partir de l'UE existante. C'est dommage lorsque l'on pense aux espoirs que la construction européenne a pu susciter et à l'engagement de tant de militants euro péistes. Mais l'UE n'est rien de plus qu'une zone de libre-échange et un forum de coopérations assorties d'exemptions et autres rabais.

Pourtant, si une nouvelle réforme des traités européens ne servira à rien, faut-il renoncer, accepter le statut quo voire le risque d'un lent délitement ? Il n'existe qu'une solution pour

sortir de cette impasse et réaliser les États-Unis d'Europe. Pour passer du stade de la confédération, qui est le système actuel, pour aboutir au stade de la fédération, cela ne peut se faire que par la fusion des États voulant y appartenir. Cela n'a rien d'utopique : les États-Unis d'Amérique ont grandi en accueillant des millions d'immigrés venant de toute l'Europe, chacun avec son histoire, ce qui ne les a pas empêchés de constituer une Nation. C'est une Europe qui a réussi son intégration qui tisse son destin de l'autre côté de l'Atlantique. Autre exemple : l'Inde, une fédération qui a une histoire et une civilisation aussi anciennes que celles de l'Europe et une diversité linguistique qui n'a rien à lui envier. Si au lieu d'insister

dans l'enseignement sur les différences, les pays européens mettaient davantage en avant les valeurs communes de civilisation héritées de l'Histoire, ce qui est une réalité, et tiraient véritablement les leçons des malheurs de ces deux derniers siècles, le sentiment d'appartenance à une même entité apparaîtrait comme une évidence.

Concrètement, le noyau initial devrait être constitué au minimum de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, déjà à l'origine de la construction européenne en 1950. À ce titre, il est regrettable que ni le Traité d'Aix la Chapelle avec l'Allemagne et ni celui encore plus récent du Quirinal avec l'Italie ne fixent l'objectif d'une citoyenneté commune qui serait un premier pas vers la fusion des États concernés. Le nouvel État fusionné continuerait d'appartenir à l'UE. Il aurait bien entendu une forme fédérale permettant à chacun des États participant à la fusion et à ceux qui voudraient la rejoindre de conserver leur autonomie pour tous les sujets ne relevant pas du niveau fédéral. C'est-à-dire quasiment tous les sujets à l'exception justement de la politique étrangère et de la défense.

En juin 1940, dans un contexte de défaite imminente et historique de la France, le Royaume-Uni avait proposé, sur l'impulsion de Jean Monet, un des Pères de l'Europe, que les deux pays fusionnent. Le projet n'avait pas abouti, les Français ayant préféré s'en remettre à Pétain. Faudra-t-il attendre de voir les chars russes aux portes de Berlin pour redécouvrir, un peu tard, ce type de solution ou le conflit actuel sera-t-il l'occasion d'une véritable prise de conscience que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous a séparé et nous fera franchir le pas d'une véritable Union ?

Si c'est le second choix qui est fait, cela vaudra alors la peine de réfléchir à la défense européenne et le malheur des Ukrainiens nous aura servi d'ultime avertissement.

L'Europe (fédérale), la bonne échelle pour la démocratie ?

Michel Caillouët

Ancien ambassadeur de l'UE à Bangkok et New Delhi, responsable du Conseil scientifique de l'UEF France
Président de l'UEF Sud



Dans un article paru dans *Le Grand Continent*⁴, deux fédéralistes convaincus et réfléchis, dialoguent : Céline Spector, membre du Conseil scientifique de l'UEF, auteure de *No Demos ?*, et Paul Magnette, bourgmestre de Charleroi (Belgique), et professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Tous deux estiment, que même si le processus européen reste par essence hybride et sui-generis, il convient de s'inspirer des bons classiques (Montesquieu, Rousseau, Tocqueville, même Machiavel, et bien sûr Hamilton...), et de l'histoire, celle de l'« Empire romain » étant même source de réflexions qui restent actuelles !

Une première réflexion porte sur la « taille pertinente » de la démocratie, constituée à part égale de « souveraineté populaire et droits de l'homme » (C. Spector). Montesquieu plaide pour la « petite démocratie », (*L'Esprit des lois*, 1748), le bon niveau qui permet au citoyen de mieux se connaître et se surveiller. Mais ceci est contesté par Madison, qui, dans les « Federalists Papers », prône la démocratie au niveau d'un Continent, seul niveau permettant la bonne gouvernance, et d'identifier plus efficacement les compétences nécessaires au « bon gouvernement ».

Ce défi du niveau de la démocratie est très actuel, les événements en cours (Ukraine) montrent que si la démocratie reste « petite », elle s'expose alors aux vents mauvais de l'histoire, et aux menaces impériales des grandes puissances.

Une seconde réflexion porte sur la nécessité de prendre le « souverainisme » au sérieux, car celui-ci peut présenter de bons arguments en matière de sécurité sociale, de protection de la solidarité, d'identités, de culture (Magnette). Mais c'est insuffisant, et il faut aussi entendre Machiavel, pour lequel le

lien avec les autres « républiques » est tout autant nécessaire, car l'affaiblissement des relations ou actions avec l'extérieur entraîne l'assèchement, voire la disparition (exemple de Sparte). L'exemple de l'empire romain est pertinent, il a pu, pendant près de 800 ans, étendre l'emprise de ses normes et gouvernement sans se substituer à ses territoires, en respectant les souverainetés institutionnelles, linguistiques et culturelles et grâce au sens du compromis, a pu aplanir les conflits, qui sont l'essence même du politique et de la démocratie.

Une troisième réflexion porte sur le contenu à apporter à la future « république fédérative » (C. Spector). Dans de nombreux domaines, face aux défis du XXI^{ème} siècle, l'échelle nationale n'est plus la bonne ! sécurité collective, transition énergétique et écologique, redistribution et justice sociales, sont des « biens communs » qui ne peuvent être abordés et traités efficacement qu'au niveau fédéral.

C. Spector et P. Magnette sont d'accord sur la nécessité d'accroître substantiellement le budget européen.

C. Spector et P. Magnette sont d'accord sur la nécessité d'accroître substantiellement le budget européen, triplement à 3 % du PIB. C'est la une condition pour assurer, non seulement l'impératif de financement d'investissements supplémentaires, mais aussi étendre la solidarité européenne nécessaire, affaiblissant ainsi l'image « néo libérale » que l'Europe donne trop souvent. Des progrès importants ont été introduits (dette commune), mais le défi social doit être abordé, et de nouveaux droits sociaux (avec moyens correspondants) introduits.

Dernier chantier à mettre en œuvre, selon nos débatteurs, la culture, l'histoire, la mémoire... La démocratie postnationale à construire ne se fera pas de manière désincarnée : le rapport à l'histoire collective, la mémoire, les moments glorieux et tragique ... formeront cette mémoire partagée, sur lesquels un substrat démocratique, et la gestion des « biens communs », pourront s'appuyer.

⁴ Retrouvez leur conversation : <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/06/27/leurope-et-la->

[bonne-echelle-des-democraties-une-conversation-avec-celine-spector-et-paul-magnette/](https://legrandcontinent.eu/fr/2022/06/27/leurope-et-la-bonne-echelle-des-democraties-une-conversation-avec-celine-spector-et-paul-magnette/)

Après la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le bras de fer commence

Hervé Moritz

Ancien président des Jeunes Européens – France, membre de l'UEF Alsace et du Bureau de Presse fédéraliste



La Conférence sur l'avenir de l'Europe a rendu en mai un rapport sur la réforme de l'Union. Depuis, les représentants des institutions européennes sont à la manœuvre dans un rapport de force sur les suites à donner à cette expérience de démocratie participative inédite à l'échelle européenne.

Le 9 mai dernier, les dirigeants de l'Union étaient réunis au Parlement européen (PE) à Strasbourg pour écouter les propositions des participants de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, parmi lesquels des citoyens tirés au sort. Au total, 49

Dans ce jeu institutionnel, c'est à la société civile européenne de se mobiliser pour soutenir l'initiative du PE et faire pression sur les gouvernements et parlements nationaux afin d'exiger une réforme des traités de l'Union.

propositions et plus de 320 mesures ont été résumées dans le rapport délivré par la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui mêlait parlementaires européens et nationaux, représentants des institutions et de la société civile, ainsi que des citoyens tirés au sort. Depuis le début de ce processus de participation citoyenne en mai 2021, les suites qui seront données à la Conférence sur l'avenir de l'Europe restent cependant floues. Depuis quelques jours, nous connaissons les positions des institutions européennes sur la question. Le PE a voté début mai une résolution appelant à la révision des traités pour mettre en œuvre les propositions formulées par les participants à la Conférence. En juin, il a activé la procédure de révision des traités en listant les principaux changements

institutionnels qu'il demande et en proposant la convocation d'une Convention pour la rédaction d'un nouveau projet de traité. La balle est à présent dans le camp du Conseil, qui doit se prononcer à la majorité simple à ce sujet.

La Commission est restée prudente : elle s'est engagée à donner suite aux propositions des citoyens dans la limite des traités actuels. Elle ne se prononce pas clairement sur la modification des traités, tout en y restant « ouverte ». Cette modification est pourtant nécessaire pour mettre en œuvre plusieurs des propositions imaginées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, prendra la parole devant le PE à l'occasion de son discours annuel sur l'état de l'Union pour présenter un paquet de réformes, à la fois déjà en cours et à la fois nouvelles, qui seront à l'agenda du programme de

travail de l'institution pour répondre aux attentes exprimées par les membres de la Conférence.

Du côté du Conseil, certains chefs d'État et de gouvernements ont fait savoir leur volonté de faire évoluer les traités, mais ce sont heurtés au scepticisme de plusieurs de leurs homologues de plus de treize États membres. Une situation qui fait craindre un obstacle difficile à lever pour espérer

une réforme des traités dans les meilleurs délais, c'est-à-dire d'ici les prochaines élections européennes de 2024. Les conclusions du Conseil européen du mois de juin 2022 n'envisagent en aucun cas une réforme des traités dans l'état actuel des négociations.

Dans ce jeu institutionnel, c'est à la société civile européenne de se mobiliser pour soutenir l'initiative du PE et faire pression sur les gouvernements et parlements nationaux afin d'exiger une réforme des traités de l'Union, seule capable de répondre à l'ensemble des revendications des citoyens de la Conférence. Que le bras de fer commence !

Troisième partie : Vers une constitution européenne

Comment permettre à l'Europe d'avoir une constitution ?

Entretien avec Gaëlle Marti

Gaëlle Marti

Professeure de droit public à l'université de Lyon 3

Directrice du centre d'études européennes et membre du Conseil scientifique de l'UEF

Entretien réalisé avec Gaëlle Marti, professeure de droit public à l'Université Lyon 3 et directrice du Centre d'Études européennes, à l'issue de son intervention lors de l'Université de printemps de l'Union des fédéralistes européens en juin dans les locaux de l'Université Lyon 3.



Gaëlle Marti : En fait, l'Europe a déjà une constitution ! Les traités correspondent à la définition matérielle de la constitution dans le sens où ils organisent la répartition des pouvoirs entre les institutions européennes et garantissent les droits fondamentaux à travers la Charte des droits fondamentaux de l'Union qui, depuis le traité de Lisbonne, est juridiquement contraignante.

Toutefois, la constitution est aussi et surtout l'acte par lequel le peuple s'auto-détermine, se constitue en tant que sujet politique et se donne un cadre juridique lui permettant d'exercer sa souveraineté. C'est cet acte constituant qui fonde la légitimité de l'État et depuis la fin des systèmes de droit divin, seul le peuple, le *demós*, peut incarner cette légitimité. Autrement dit, pour qu'il y ait une constitution véritable, il faut un pouvoir constituant, et un pouvoir constituant démocratique, dont le sujet est le peuple.

La méthode d'intégration fonctionnaliste a incontestablement produit les résultats escomptés [...]. Mais elle est à l'origine d'un sentiment de dépossession de la part des citoyens, l'impression que l'Europe se construit sans eux.

Or, dans l'UE et depuis l'origine, le pouvoir constituant (si tant est que l'on puisse l'appeler comme cela) est intergouvernemental. Ce sont les États membres qui sont les maîtres des traités. Ici ce sont les États qui concèdent sa Constitution à l'Europe, tout en retenant la souveraineté.

Donc, ce dont nous aurions besoin c'est de reprendre ce pouvoir constituant des mains des États pour sortir d'une logique de droit international ?

G. M. Oui. Certes, pour qu'un traité entre en vigueur, il faut - outre l'accord unanime des États lors de la conférence intergouvernementale - que ce traité soit ratifié par chaque

État. Or cette procédure de ratification permet d'associer les représentants nationaux, parfois même les citoyens comme ça a été le cas en Irlande, au Danemark ou en France avec des référendums, mais la signification de ces votes ou de ces référendums n'a que peu à voir avec le fait de s'instituer en tant que sujet politique de l'UE.

Cette procédure est avant tout conçue, dans une optique de droit international, pour permettre à l'État de consentir à être lié par un traité international. Autrement dit, il s'agit davantage de l'exercice, par l'État, de sa souveraineté externe, que de l'exercice, par le peuple, de sa souveraineté interne !

Pourquoi avons-nous tant de mal à le faire depuis 1950 ?

G. M.

Pour comprendre cette situation, il faut revenir aux origines du projet européen. Quand Schuman, dans son discours du 9 mai 1950, affirme que « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait », il opte pour la méthode des « petits pas » et pour l'évitement du pouvoir constituant. Cinq ans après la Seconde guerre mondiale, il lui semblait difficile de proposer aux citoyens européens de s'unir par un acte constituant. De plus, les États membres craignaient (et craignent encore) que l'adoption d'une constitution européenne ne transforme l'Europe en un super-État qui ferait disparaître leur souveraineté. Cette crainte à l'égard du fédéralisme constitue toujours le principal obstacle à l'adoption d'une vraie constitution européenne.

Il y a quand même eu la convention sur l'avenir de l'Europe de 2002 à 2004 qui a abouti au projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Vous pouvez rappeler aux plus jeunes ce qui s'est passé ?

G. M. La méthode d'intégration fonctionnaliste a incontestablement produit les résultats escomptés : transferts de compétences toujours plus nombreux aux Communautés puis à l'Union, extension du droit de l'Union dans des domaines régaliens (monnaie, justice, politique étrangère et de sécurité, etc.). Mais elle est à l'origine d'un sentiment de dépossession de la part des citoyens, l'impression que l'Europe se construit sans eux. Cette situation est à l'origine de ce qu'il est convenu d'appeler le « déficit démocratique » de l'Europe. Et ceci justifie les tentatives de démocratiser l'Europe, de la rendre plus proche des citoyens, d'assurer la visibilité des droits qui leur sont reconnus par les traités.

C'est cela qui a justifié en grande partie la convocation, en 2002, de la Convention sur l'avenir de l'Union qui avait pour objet de « donner une constitution » à l'Europe en empruntant à la méthode constitutionnelle. En apparence toutefois, et ce pour deux raisons.

La première est que cette « Convention » ne s'apparentait pas à une assemblée constituante :

certes, il y avait dans l'assemblée une prédominance de membres parlementaires mais la convention n'avait pas été élue par les citoyens dans le but de rédiger une constitution pour l'Europe (les membres ont été choisis parmi les députés européens et nationaux et dans d'autres institutions). De plus elle tirait son mandat des États membres et non des citoyens.

Enfin elle n'a eu qu'un pouvoir de proposition (si la majeure partie de celles-ci ont été reprises par la Conférence Intergouvernementale, les États-membres ont toutefois apporté des modifications, consenti des *opting out*, adopté des protocoles/déclarations, modifié certaines dispositions institutionnelles notamment sur les modalités de prise de décision et de calcul de la majorité qualifiée)

La deuxième raison est que ce traité établissant une constitution pour l'Europe n'avait de constitution que le nom. Formellement cela restait un traité, dont les auteurs étaient les États qui devaient l'adopter à l'unanimité, suivant leurs règles constitutionnelles respectives. Ce sont donc les États-membres qui ont souverainement choisi, le cas échéant, de recourir au référendum, avec les résultats que l'on sait.

L'actuelle CoFoe peut-elle être un véritable moment constituant pour l'Europe ?

G. M.

Tout d'abord, cette conférence ne s'apparente pas à une assemblée constituante. Il s'agit d'une initiative conjointe du Parlement européen, de la Commission et du Conseil qui a été lancée en 2020 dans le but de permettre aux citoyens de débattre des priorités de l'Europe et des défis auxquels elle est confrontée, et de formuler des propositions concrètes pour y répondre. Elle a pris plusieurs formes : panels de citoyens européens, conférences nationales, sessions plénières, plateforme en ligne.

De plus, les conclusions de cette conférence ne visent pas à donner à l'UE une constitution, mais visent à définir les grandes priorités de l'Europe, déclinées en plus de 300 propositions concrètes de réforme, qui doivent maintenant être mises en œuvre. Certaines nécessitent une réforme des traités. C'est le cas pour l'évolution de l'article 7 sur le respect de l'état de droit, le passage de l'unanimité à la majorité qualifiée au Conseil pour l'ensemble des décisions, le droit d'initiative du Parlement européen, la mise en place d'un référendum européen ou encore la mise en place d'élections de listes transnationales. D'autres propositions de la conférence ne nécessitent toutefois pas de changement de traité telles que la réduction de la dépendance au gaz russe ou l'élimination des pesticides. On notera toutefois qu'une proposition concerne le réexamen de la nécessité d'adopter une constitution.

On est donc plutôt sur un exercice de démocratie participative que de démocratie constituante.

Le Parlement a adopté une résolution en faveur de la convocation d'une convention qui serait chargée de réviser les traités en vue de concrétiser les propositions citoyennes qui requièrent une telle révision. Pouvez-vous nous rappeler les moyens de réviser les traités ?

Le traité de Lisbonne a modifié la procédure de révision des traités, qui figure à l'article 48 du Traité de l'Union Européenne (TUE), pour institutionnaliser la procédure de la convention qui avait donné lieu au Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE). Selon cet article 48, le Parlement (ou les États membres ou la Commission) peut soumettre au Conseil européen un projet de révision des traités. Si celui-ci décide de donner suite à l'examen de ce projet de révision (à la majorité simple), il peut convoquer une

Le traité de Lisbonne a modifié la procédure de révision des traités, qui figure à l'article 48 du Traité de l'Union Européenne (TUE), pour institutionnaliser la procédure de la convention qui avait donné lieu au Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

convention dont le rôle est d'examiner le projet de révision et de formuler des recommandations à la conférence intergouvernementale (CIG), cette dernière restant libre de reprendre un non ces recommandations. En tout état de cause, les révisions doivent toujours être adoptées par l'unanimité des États-membres pour pouvoir entrer en vigueur (et le choix d'avoir recours ou non au référendum est laissé à l'appréciation discrétionnaire de chaque État).

Donc, même si une telle convention était réunie, et qu'elle recommandait l'adoption d'une révision des traités, cela ne serait pas l'équivalent d'une constitution pour les raisons déjà exposées précédemment (à moins que cette convention propose de rompre avec le traité de Lisbonne en proposant directement aux citoyens d'adopter ce texte, ce qui constituerait une révolution juridique, sinon politique, car le nouveau texte serait en rupture avec le traité de Lisbonne).

Qu'est-ce qui serait donc nécessaire pour adopter une constitution ?

G. M.

Il faudrait d'abord que l'élaboration d'une constitution soit faite par une convention élue avec ce mandat, par les citoyens des différents États membres, idéalement certains de ces membres devraient être élus sur des listes transnationales.

Cette convention devrait proposer une constitution dont l'entrée en vigueur reflète l'action du pouvoir constituant et donc de la légitimité démocratique dont cette constitution serait porteuse l'action d'un *demos* européen [à ce titre nous renvoyons aux travaux récents de Céline Spector, ndle].

Bien sûr, les États craignent que l'adoption d'une constitution européenne n'aboutisse *ipso facto* à la création d'un État fédéral européen qui viendrait remplacer les États-nations. A mon sens cela vient d'une assimilation trop rapide (et construite) entre le fédéralisme et l'État fédéral, typique de la pensée binaire que véhiculent nos catégories juridiques. Pour moi, le fédéralisme est avant tout un processus, il peut être conçu comme un continuum allant de l'éclatement à l'Union. Je renvoie ici au modèle de Montesquieu de « société de sociétés », qui fait référence à l'idée que l'UE pourrait être une forme d'association *politique* originale qui englobe les États

membres dans un ensemble plus vaste sans pour autant supprimer leur qualité d'État. Si on admet cette possibilité, alors le transfert du pouvoir constituant au peuple européen est possible.

Quand je dis peuple européen, il ne s'agit pas pour moi de faire adopter une constitution à la majorité des citoyens des États membres. Cela renvoie à l'hypothèse fédérale maximale conduisant à transformer l'UE en État fédéral : outre l'opposition de tous les États, cela supposerait une rupture avec les traités européens qui ne prévoient pas une telle modalité d'entrer en vigueur. Si l'on veut rester dans le cadre des traités, on pourrait envisager qu'une Convention se réunisse, élabore une constitution qu'elle remette aux États-membres réunis en CIG et que ceux-ci décident de soumettre ce texte à leurs peuples (voie référendaire).

Comment fonctionnerait ce système de double légitimité de la constitution proposée ?

G. M. Les voix seraient ensuite décomptées à un double niveau : au niveau européen (où il faudrait que le texte

constitutionnel ait obtenu une majorité qualifiée des voix de l'ensemble des citoyens) mais aussi au niveau des États membres, afin de respecter leur souveraineté.

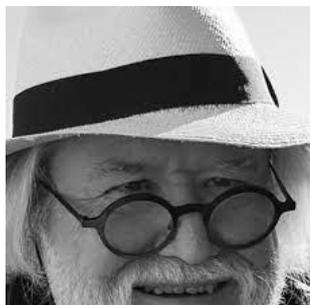
Si tous les peuples des États-membres n'adoptaient pas le texte, on pourrait choisir de recourir à l'art. 48§5 TUE qui prévoit que « si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature d'un traité modifiant les traités, les quatre cinquièmes des États membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question ». Le Conseil européen pourrait alors décider que le texte constitutionnel entre en vigueur à l'égard des États membres l'ayant ratifié, les autres se voyant proposer un statut d'État associé.

Le pouvoir constituant serait alors remis, non au peuple européen, mais aux peuples européens, agissant de concert pour élaborer et adopter une constitution européenne qui maintiendrait la souveraineté des États tout en donnant une véritable légitimité démocratique à l'UE.

Altiero Spinelli, le Congrès du peuple européen et le NON à la constitution gaulliste de 1958, « nationaliste et autoritaire »

Jean-François Billion

Vice-président de l'UEF France et rédacteur en chef de *Pour le fédéralisme - Fédéchoses*



La Campagne pour le Congrès du Peuple européen (CPE, 1956-1962), dont Spinelli est le délégué général, vise pour les fédéralistes européens les plus maximalistes (ceux du Mouvement fédéraliste européen « supranational » [MFEs], après la scission de l'UEF Europe) à être, après le

rejet par la France de la Communauté européenne de défense (CED) et donc de la Communauté politique européenne qui lui était attachée, « le fer de lance d'une révolution européenne démocratique ». Elle a son épiscentre français à Lyon et s'inspire du Congrès indien de Gandhi⁵.

Le CPE doit être directement élu par le peuple européen dans le but de créer une force politique populaire européenne indépendante des gouvernements et des classes politiques nationales ; il est chargé d'élaborer un projet de traité entre États reconnaissant la souveraineté du peuple européen et convoquant en conséquence une Assemblée constituante.

L'épiscentre de la campagne du CPE en France est à Lyon et Bernard Lesfargues joue rapidement un rôle important de

coordination (Annecy, Avignon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Douai, Mulhouse, Strasbourg... ou Genève)⁶. Il fait partie des premiers délégués au CPE élus à Lyon fin 1957 par quelques 5 000 votants et s'investit dans l'édition française du journal *Peuple européen* (1^{er} numéro, septembre 1957) publié en quatre langues (allemand, hollandais, français et italien) pour la traduction de textes italiens et la révision linguistique⁷.

En parallèle, dans le cadre ou lié à la campagne du CPE, les fédéralistes vont mener deux autres actions :

1. le CPE et le Comité provisoire du CPE pour l'action en France, appellent sans succès les français à voter non au referendum de septembre 1958 pour refuser la constitution « nationaliste et autoritaire » proposée par de Gaulle.

Alors que notre dernier éditorial (n° 192, mars 2022) appelait à « supprimer les articles liberticides de notre constitution : le n° 16 (état d'urgence) et le n° 36 (État de siège) ; remplacer, enfin, une constitution, 'nationaliste et autoritaire' (Spinelli, « Appel aux Français » à voter non au referendum de septembre 1958 et à la constitution de de Gaulle) par une VI^e République ; accorder aux régions (métropolitaines ou non) une réelle autonomie législative et financière comme demandé, après la Corse, par un 'vœu' unanime du Conseil

⁵ Sur le CPE, en français, cf. A. Spinelli, *Manifeste des fédéralistes européens – 1957*, collection « Textes fédéralistes », Gardonne, Fédérop, 2012, 192 p., diffusion Presse fédéraliste ; en annexe trois essais de Jean-Pierre Gouzy, « Altiero Spinelli, les rapports avec le Congrès du Peuple européen et les mouvements fédéralistes en France », p. 123-133 ; Catherine Previti Allaire, « Le défi européen et fédéraliste d'Altiero Spinelli en France, Lyon, pilier du Congrès du Peuple européen », p. 135-150 et J.-F. Billion, « Le Congrès du Peuple européen. Aperçu historique et actualité », p. 151-187.

⁶ Dans la préparation d'un livre sur « Bernard Lesfargues, poète, traducteur, éditeur et fédéraliste (occitan, européen et mondial) » (titre non définitif) j'ai pu exploiter les archives fédéralistes qu'il m'a léguées au cours des années, en particulier nombre de courriers. Une version beaucoup plus courte de ce travail devrait paraître fin 2022 dans un ouvrage collectif aux Presses universitaires de Bordeaux.

⁷ Archives B. Lesfargues et Fonds Altiero Spinelli (AS), Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) à Florence.

régional de Bretagne, à l'exception des élus Front national⁸ ; (et) parallèlement lancer au niveau européen une démarche constituante sur la base de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, et soutenir la proposition du gouvernement allemand pour un 'État fédéral européen décentralisé' regroupant les pays le souhaitant afin de bâtir le noyau d'une fédération européenne capable d'agir comme une puissance de paix et d'équilibre en Europe et dans le monde, et, anticipation de la Fédération mondiale », il nous semble important de republier ci-après un long passage de l'Appel aux Français lancé en 1958 par le CPE à refuser la constitution de la V^e République.

Appel aux Français.

Une fois de plus, l'évolution politique française va conditionner l'avenir de l'Europe. La crise de la démocratie française ne concerne pas seulement la France : *elle est européenne dans ses conséquences, et sa solution n'existe qu'au niveau de l'Europe et par l'Europe.*

Après l'écroulement de la nation en 1940 et l'ébranlement de l'Empire, la République rétablie à l'issue de la guerre mondiale, ne pouvait affronter les problèmes du monde bouleversé que dans le cadre d'une Europe unie et d'une Afrique associée. *Elle a péri parce qu'elle n'a réalisé ni l'une ni l'autre.*

Malgré ses réalisations européennes, la Quatrième République a empêché la construction de l'Europe en favorisant la restauration des économies nationales, des armées nationales, des diplomaties nationales.

Malgré sa volonté déclarée d'associer la métropole et les peuples coloniaux en une union librement consentie elle a favorisé les troubles en Afrique, en exaspérant les sentiments nationalistes par des réalisations insuffisantes et des promesses non tenues. Elle a imposé à la nation des charges devenues trop lourdes et l'a maintenue dans un désordre économique et financier permanent.

[...]

La conclusion a été le coup d'État militaire, le sursaut nationaliste, l'écroulement de la constitution républicaine, la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un 'homme providentiel', prisonnier de l'armée qui l'a hissé au pouvoir, et qui prétend assumer la direction du pays.

Le nouveau régime ne veut que poursuivre avec une énergie renouvelée le faux objectif de la grandeur nationale, et pour cela harnacher la France d'une Constitution qui réduit à mesure dérisoire la participation populaire à la formation de la volonté politique commune, qui exalte le rôle de tous les instruments de la puissance de l'État et n'ose pas prendre les initiatives nécessaires pour construire une véritable communauté fédérale avec les pays d'Afrique. Cette constitution a été préparée à huis-clos, à l'insu et sans la participation des Français, qui sont maintenant appelés à la plébisciter, en choisissant entre elle et le néant.

[...] La guerre d'Algérie ou la fausse intégration, les mouvements d'indépendance en Afrique noire

continueront à peser sur la vie du pays. Les institutions autoritaires favoriseront les mouvements fascistes ou fascisants et le nationalisme politique et économique. *Tournant le dos à son destin européen la France s'isolera de l'Europe.* Elle favorisera ainsi l'éclosion de nouveaux nationalismes chez les voisins.

La perspective finale est la défaite totale de la démocratie et des libertés [...].

La Campagne pour le Congrès du Peuple européen (CPE, 1956-1962) [...] à être « le fer de lance d'une révolution européenne démocratique ».

À CET AVENIR FUNESTE LES DÉMOCRATES FRANÇAIS, et avec eux tous les européens, DOIVENT RÉPONDRE PAR LE REFUS DE LA CONSTITUTION NATIONALISTE ET AUTORITAIRE qui leur est offerte.

[...]

Les Français ne pourront lutter pour la démocratie qu'en luttant pour les droits du Peuple européen. C'est la Fédération européenne, seule représentation légitime du Peuple européen ouverte à l'association ou l'adhésion des peuples libres d'Afrique, qui permettra à la démocratie française de se reconstituer sur des bases solides, et qui mettra fin à l'évolution nationaliste de toutes les nations d'Europe.

La force politique européenne, seule à même de mener cette lutte, n'agira pas uniquement en France, car tous les Européens doivent se sentir engagés à se battre contre la souveraineté abusive de leurs propres États. *Mais c'est en France que se déroule actuellement la bataille décisive.* [...]

Le Congrès du Peuple européen, qui s'est déjà engagé dans la lutte pour le droit des Européens à se donner leur unité fédérale par une Assemblée Constituante Européenne [...] appelle tous les hommes de conscience politique démocratique, quelle que soit la formation politique nationale à laquelle ils ont appartenu jusqu'à maintenant :

à voter contre la constitution qui sera soumise à leur approbation, parce qu'elle est faite par et pour le nationalisme,

à se rassembler partout en groupes d'action du Peuple européen, décidés à combattre, au-delà du Referendum du 28 septembre pour une république qui reconnaîtra : que la Nation Française fait partie du Peuple européen, que sa souveraineté n'est que provisoire,

que sa mission est de proposer à tous les pays démocratiques la convocation de l'Assemblée Constituante du Peuple européen. [...] ⁹.

2. Toujours en corrélation avec la campagne du CPE, les fédéralistes lyonnais présentent quelques semaines après le referendum constitutionnel cinq candidatures aux élections législatives de novembre 1958. Bernard Lesfargues est candidat dans la 4^{ème} circonscription de Lyon ; mais il anime

⁸ *Le Monde*, « La Bretagne veut aussi faire entendre sa voix vers l'autonomie », Benjamin Keltz, 10-11 April, 2022.

⁹ Archives AD (André Dartel, autre militant clé du CPE à Lyon), AHUE, AD CPE 9, « Appel aux Français du Comité provisoire du Congrès du Peuple européen pour l'action en France ».

l'ensemble de la campagne et porte le fer à Villeurbanne contre son ancien professeur Jacques Soustelle¹⁰.

Une lettre est adressée au secrétaire général du CPE, à toutes les organisations du CPE et à « tous les militants fédéralistes qui croient en la valeur d'une force politique européenne », explicitant le sens de ces candidatures et lançant un appel à la solidarité financière ; elle précise enfin le sens des candidatures d'un ouvrier et d'un étudiant face à Jacques Soustelle.

Ces deux candidatures prennent pour nous un sens symbolique. Ces candidats se heurteront en effet à celui qui incarne en France tout le nationalisme cocardier et toutes les forces qui ont provoqué le coup du 13 mai en Algérie, J. Soustelle. Nous avons voulu opposer à cet homme les représentants des deux masses qui font toute la force du CPE : les ouvriers et les étudiants. Ce sont ces deux forces qui ont toujours provoqué et dirigé toutes les révolutions modernes. Par ce choix nous voulons

montrer notre désir d'une nouvelle révolution démocratique, la révolution européenne¹¹.

Nous suggérons à nos lecteurs intéressés par les rapports entre Jacques Soustelle et Bernard Lesfargues, de se reporter au texte publié en bibliographie, avec les autorisations de la famille de Bernard et des éditions périgourdines du Perce-Oreille, l'entrée « Soustelle » extraite de l'ouvrage posthume de Bernard Lesfargues, *Pour de vrai*, dans lequel il revient sur ses relations avec Soustelle. Ce texte écrit tardivement, comme sans doute la plus grande partie du volume, montre la complexité de leurs relations ; de l'admiration de l'élève pour le maître à l'incompréhension et l'opposition politique frontale sur les questions algérienne et européenne ; il illustre en outre bien le livre dont nous publions la préface en bibliographie.

Draghi répond à Mélenchon

Lorenzo Consoli

Journaliste auprès des institutions européennes depuis un quart de siècle et l'ancien président de l'Association internationale de la presse à Bruxelles.

Texte publié initialement sur le site Sauvons l'Europe et en version originale sur Askaneews ! Avec nos remerciements.

L'Union européenne (UE) doit modifier ses traités, abolir le droit de veto en politique étrangère et accélérer le processus d'intégration dans plusieurs domaines. C'est la vision de l'avenir de l'Europe que le Président du Conseil, Mario Draghi, a exposée dans son discours aujourd'hui à Strasbourg (le 3 mai 2022) devant la session plénière du Parlement européen (PE).

En résumé, M. Draghi a proposé la création d'une Union de la défense pour optimiser et coordonner les investissements des États membres dans le secteur, la poursuite de l'élargissement de l'UE en accueillant les pays des Balkans occidentaux et, dès que possible, également l'Ukraine, et enfin la réforme de la politique d'immigration et d'asile en modifiant le règlement de Dublin. Il a prévenu qu'il y aurait une « profonde réorientation géopolitique destinée à déplacer son axe stratégique de plus en plus vers le Sud », en Méditerranée, où l'Afrique et le Moyen-Orient offrent « d'énormes opportunités » pour les énergies renouvelables.

Le Premier ministre a ensuite promis le soutien de l'Italie à toutes les sanctions contre la Russie, y compris dans le secteur de l'énergie, et a demandé l'introduction d'un « plafond européen sur le prix du gaz importé de Russie », insistant sur la nécessité de rompre le lien actuel entre le prix du gaz et le prix de l'électricité.

Avant tout, M. Draghi a plaidé pour une réponse aux défis actuels auxquels l'UE est confrontée – notamment en raison de la guerre russe en Ukraine – qui se fonde sur une réadaptation des instruments déjà conçus et mis en œuvre avec succès pour répondre à la crise post-pandémique.

La proposition, qui n'a jamais été formulée aussi clairement, consiste à reproduire le « modèle » du programme Sure (prêts émis au niveau de l'UE, pour financer des plans sociaux, que chaque pays rembourse individuellement) pour financer les mesures nationales de remboursement partiel des hausses de prix de l'énergie aux familles et aux entreprises, et à utiliser le modèle « Next Generation EU » (émission de prêts communs, à rembourser conjointement, avec des objectifs communs) pour financer les investissements nécessaires dans les domaines de la défense, de l'énergie, de la sécurité alimentaire et de la sécurité industrielle. « Aucun budget national n'est en mesure de soutenir ces projets à lui seul. Aucun pays ne peut être laissé de côté », a déclaré le Premier ministre.

« Nous avons besoin d'un fédéralisme pragmatique, englobant tous les domaines touchés par les transformations en cours, de l'économie à l'énergie en passant par la sécurité. Si cela nécessite le début d'un chemin qui mènera à la révision des traités, embrassez-le avec courage et confiance », a expliqué le Premier ministre, en précisant la position de l'Italie dans le débat qui vient de s'ouvrir sur les conclusions de la Conférence des citoyens sur l'avenir de l'Europe.

« L'intégration européenne est le meilleur allié dont nous disposons pour relever les défis que l'histoire nous réserve. Aujourd'hui, comme à tous les moments décisifs depuis l'après-guerre, nous avons besoin de détermination, de vision et d'unité. Je suis sûr que nous serons en mesure de les retrouver, ensemble », a conclu M. Draghi.

¹⁰ Archives AD, AHUE, AD CPE 9, lettres Boucherle, Darteil Lesfargues, Lyon, 07.11.58 ; archives Lesfargues, tract de la 4^e circonscription du Rhône.

¹¹ Archives AD, AHUE, AD CPE 9, lettre du 07.11.59 ; *idem*, lettre novembre 1959.

Jean-Paul Besset, José Bové et Daniel Cohn-Bendit : « L'accord des Verts avec La France insoumise est une escroquerie »

Jean-Paul Besset
Ancien député européen
José Bové
Ancien député européen
Daniel Cohn-Bendit
Ancien député européen

Tribune publiée par *Le Monde* le 7 mai 2022, reprise avec l'aimable autorisation des auteurs

Les trois anciens députés européens élus sous la bannière Europe Écologie en 2009 dénoncent, dans une tribune au *Monde*, un pacte qu'ils accusent de trahir les valeurs fondatrices du parti Europe Écologie-Les Verts et de sacrifier le principe démocratique au nom « d'obscurcs tractations électorales ».

N'avez-vous pas honte, camarades d'Europe Écologie-Les Verts ? Passer un pacte avec les souverainistes de La France insoumise, ouvrant la voie du renoncement à d'autres mouvements de pensée qui ont construit le progrès humain à travers les âges, revient, à nos yeux, à sacrifier l'essentiel : le principe démocratique ; son universalité et son intangibilité. Cette violence politiquement majeure que vous commettez contre le joyau du patrimoine humain conduit à abandonner le meilleur de ce qui nous fait et, malgré les différences, nous tient ensemble, écologistes, sociaux-démocrates, démocrates-chrétiens, libéraux et républicains. Cruelle nuit de 1er mai 2022 qui restera dans les annales, tête-à-queue tragique, où vous avez consacré une infamie sans nom, à rebours du seul horizon viable et désirable de l'humanité : la liberté.

« Historique », dites-vous. Effectivement ! Sous couvert d'un pseudo-« non-alignement », renvoyant dos à dos agresseur et agressés dans le conflit ukrainien, vous avez signé un « accord » avec ceux qui cultivent à dessein l'ambiguïté à l'égard des valeurs démocratiques. Vous vous asseyez à la droite du père Ubu du Kremlin et de ses complices. Vous le faites au moment où le pire se déroule sous vos yeux, étalage cynique de sang, de morts, de massacres, de viols, de destructions, de souffrances.

En évitant soigneusement d'évoquer l'Ukraine, devenue aujourd'hui la patrie des libertés et la dépositaire meurtrie de notre avenir à tous, en mettant volontairement sous le tapis un principe de base de la civilisation, vous consentez un silence assourdissant aux adversaires de la démocratie et de la liberté, autrement dit vous cédez aux ennemis des peuples et du bien commun. C'est une escroquerie.

Savez-vous que c'est une histoire collective que vous immolez ainsi, en même temps qu'une espérance ? Qui vous a donné le droit de disposer de nos consciences, au nom d'obscurcs tractations électorales ?

Colère et dégoût

L'Europe est la victime collatérale de votre accord avec La France insoumise. Pour justifier votre posture de néoconvertis à l'insoumission, vous accumulez contrevérités et mensonges sur l'Union européenne. On connaissait les pudeurs de gazelle de La France insoumise envers la construction d'une meilleure

intégration européenne, on savait sa défiance systémique et son plan B caché de sortir de l'espace commun. Mais, en appelant à la « désobéissance » vis-à-vis des traités, de la mutualisation et de la solidarité, vous engagez la guérilla contre l'Europe au nom du nationalisme. Il est vrai que l'Union européenne est une aventure de paix et de coopération, à l'opposé de la mystique destructrice de Poutine dont vous vous faites, factuellement, le complice.

Qu'on ne se y trompe pas : nous sommes des partisans résolus des coalitions d'idées, convaincus que le rassemblement autour de projets majoritaires est l'objectif prioritaire si l'on veut être à la hauteur des enjeux du siècle, y compris avec ceux qui ne nous ressemblent pas. Nous savons qu'il faut envisager des compromis nécessaires pour dépasser les clivages et construire une force motrice. Mais, en l'occurrence, il ne s'agit pas de divergences programmatiques autour de l'âge de la retraite, du prix des produits de première nécessité ou du numéro de la République. Avec cet accord indigne, vous exécutez un principe fondateur de nos sociétés, la démocratie et, son extension, l'Europe. Ce faisant, c'est la part la plus précieuse de nous-mêmes que vous piétinez. Nous ne pouvons que vous exprimer notre colère et notre dégoût.

Compromission déshonorante

L'écologie politique n'a de cesse de se décrédibiliser en se précipitant dans les bras d'un radicalisme va-de-la-gueule, quitte à entretenir des fréquentations douteuses. Pourquoi refuser d'assumer la complexité de la réalité et rejeter le réformisme écologique ? Pourquoi ce déni systématique et cet aveuglement répétitif ? N'entendez-vous pas Robert Habeck, le ministre Vert de l'économie et du climat dans la coalition gouvernementale allemande : « Quand le monde réel évolue aussi radicalement, nous devons repenser nos fondamentaux. Notre responsabilité en tant que Vert est de tout faire, là où nous sommes, pour renforcer l'Europe et sa cohésion. De plus, nous devons armer la résistance ukrainienne. Notre génération en porte la responsabilité historique. En tant que ministre Vert, je suis responsable d'accélérer la transition énergétique pour nous libérer le plus rapidement possible de cette dépendance énergétique maudite de la Russie. »

Alors que notre avenir d'êtres humains libres dépend étroitement de notre capacité à opposer un refus net et sans bavures aux dictatures, les armes à la main s'il le faut, vous embarquez les écologistes dans l'impasse d'une compromission déshonorante et contraire à ce qu'ils sont. En 1936, le Front populaire a sacrifié la République espagnole. Vous trahissez l'Ukraine ! Qui arrêtera votre dérive ?

La disparition de la gauche pro-européenne

Arthur Collin

Publié initialement sur le site Sauvons l'Europe. Avec nos remerciements



Les accords de la gauche pleuvent donc à l'aube, sur la base d'un refus de la construction européenne. Le Parti socialiste fait un pas de côté avec son histoire, et Europe Écologie les verts va pouvoir simplifier son nom en supprimant le premier terme.

La désobéissance européenne, ou comment faire les choses sans le dire.

Sur le papier, on clame son attachement à l'Europe, couronnement de l'humanité. Il n'est plus question de la quitter, ou de sortir de l'Euro. Non, on va simplement faire chambre à part et séparer les comptes, pour entretenir la flamme. Rompre avec l'Europe de la concurrence, de la monnaie et du marché mais garder la bonne Europe de l'écologie, sauf celle des pesticides et de la PAC.

Je n'ai jamais compris que les tenants [de la désobéissance, ...] limitent leur action à la désobéissance européenne. Les divers textes soutenant cette option prennent toujours soin de bien préciser que les lois françaises sont en revanche sacrées et constitutives de la République.

Rien de violent là-dedans : c'est de la désobéissance civile appliquée à un État, et puis tout le monde le fait un peu. Il conviendrait peut-être de définir ce que signifie « un peu ». Nous avertissions que dans cette pente, nous n'aurions bientôt rien à dire à tous ceux qui estiment ne pas devoir respecter les droits de l'homme, la solidarité entre européens ou le droit fiscal. Concrètement que resterait-il ? Un forum de discussions.

Je n'ai jamais compris que les tenants de cette option, qui traîne à gauche depuis 2005, limitent leur action à la désobéissance européenne. Les divers textes soutenant cette option prennent toujours soin de bien préciser que les lois françaises sont en revanche sacrées et constitutives de la République. On suppose que le droit européen est élaboré par des gnomes technocratiques à la Commission, et que ni le Parlement élu au suffrage universel, ni la réunion des ministres et des chefs d'État au sein du Conseil n'a la moindre influence réelle. Tandis qu'en France, le Parlement est souverain et qu'il n'existe apparemment pas de technocrates dans les ministères.

Pourquoi ne pas désobéir aux lois françaises liberticides, anti-sociales et anti-écologiques ? Pourquoi les collectivités locales tenues par de valeureux résistants ne pourraient-elles pas devenir des havres anti-libéraux ? Il y a bien des maires de droite qui refusaient de célébrer des mariages de même sexe, pourquoi aucun de nos territoires ne fait-il sécession du libre marché et des règles liberticides françaises ?

L'Europe est la plateforme avancée de la sécurité sociale au niveau mondial, et la France l'État où elle est le plus développé. Nous avons les espaces de marché les plus régulés. L'Euro est le bouclier de notre dette, qui nous permet d'emprunter à des taux dérisoires. L'idée que l'Europe nous empêche de mener une politique sociale ou de gauche demande quand même à recevoir une démonstration solide, en dehors du fait qu'une politique de gauche ne pourrait exister hors d'une économie administrée.

Puisqu'on s'inquiète d'un renouvellement de nos institutions, pouvons-nous suggérer ici que tout candidat à une élection soit écarté du processus de négociation la concernant ? Nous n'accusons personne de faire œuvre de conviction, mais la gauche est sans doute en train de s'écarter durablement du pouvoir pour sécuriser quelques pauvres sièges.

Désobéissance européenne : une doctrine légitimant la remise en cause de l'État de droit en Europe

Quentin Deschandelliers

Créateur de la chaîne Twitch de vulgarisation « Mepassistant », où il accueille les acteurs de la politique européenne pour la rendre accessible et interactive pour les jeunes

Cet article est issu d'un thread publié sur twitter au mois de mai 2022

Depuis plusieurs années, l'État de droit fait l'objet d'un bras de fer acharné entre l'Union européenne (UE) et les gouvernements polonais et hongrois. Ceux-ci ont progressivement érodé l'État de droit dans leurs pays (par exemple l'indépendance de la justice), un principe pourtant garanti par le droit européen. Ils opposent à la Commission européenne leur légitimité de gouvernement démocratiquement élu et contestent le principe de primauté de droit européen, en vertu duquel le droit européen prime sur le droit national.

La primauté du droit européen et la protection européenne de l'État de droit sont loin d'être sans enjeux. D'une part, elles permettent à l'Europe d'être l'ultime bouclier des droits des citoyens européens au cas où les garde-fous nationaux (justice, médias, contre-pouvoirs, etc.) auraient été neutralisés. D'autre part, elles assurent que tous les États membres appliquent bien toutes les normes européennes qu'ils ont décidés ensemble et pas seulement celles qui les arrangent (au détriment des autres). Il n'y a donc pas d'Europe démocratique possible sans ces deux piliers.

En France la création de la NUPES (Nouvelle union politique écologique et sociale), vaste alliance électorale allant des fédéralistes d'EELV aux eurosceptiques de LFI, a vu la doctrine de « désobéissance européenne » devenir la position commune de la majorité de la gauche française. En vertu de cette doctrine, la NUPES refuserait d'appliquer le droit européen qui serait en conflit avec son programme électoral.

Ce faisant, la NUPES placerait évidemment la France en violation directe de ses obligations européennes, mais surtout elle reprend et légitime l'approche utilisée par la Pologne et la Hongrie pour essayer de détricoter l'État de droit en Europe.

Tout d'abord, la primauté du droit européen serait de facto suspendue, puisque le droit européen deviendrait inférieur au droit national que la NUPES adopterait, en vertu de sa légitimité démocratique. Soit l'exact argument avancé par les gouvernements polonais et hongrois, qui ne manqueront pas de réutiliser l'exemple de la NUPES pour souligner qu'ils ne sont pas les seuls à refuser de manière systémique l'application du droit européen et à le considérer comme inférieur au droit national.

Ensuite, la NUPES adopte une approche moraliste du droit, en vertu de laquelle le camp du « bien » pourrait écarter unilatéralement les normes européennes en raison de la noblesse de ses objectifs. Ainsi, selon la NUPES, la Hongrie et la Pologne n'auraient pas le droit d'écarter le droit européen (comme NUPES le ferait), non pas parce que cela serait illégal

mais parce que ces gouvernements n'appartiennent pas au camp du bien. Cette moralisation du droit est néanmoins compatible avec la vision portée par la Hongrie et la Pologne, qui se présentent comme les hérauts d'une civilisation et de valeurs dont ils estiment être les réels protecteurs et qui justifient donc le rejet de l'ordre européen.

Ultimement, cette logique renvoie le droit à une forme de fait du Prince, puisque celui-ci ne s'appliquerait que dans la mesure où il ne gênerait pas le Prince et sa vision. Une logique que l'on peut difficilement juger compatible avec l'État de droit.

Ultimement, cette logique renvoie le droit à une forme de fait du Prince, puisque celui-ci ne s'appliquerait que dans la mesure où il ne gênerait pas le Prince et sa vision. Une logique que l'on peut difficilement juger compatible avec l'État de droit. La NUPES avance que sa désobéissance se ferait dans le respect de l'État de droit, mais ce serait ignorer qu'une composante essentielle de l'État de droit est justement que l'État respecte et se soumet aux normes démocratiquement décidées (dont le droit européen fait partie). Soit l'exact inverse de la désobéissance.

La doctrine de désobéissance européenne prônée par la NUPES porte donc en elle un ADN très similaire à celui des « démocraties illibérales » polonaises et hongroises, quand bien même ils sont à l'opposé sur le spectre politique. Elle légitime les méthodes polonaises et hongroises et peut menacer aussi, à son niveau, l'État de droit en considérant le droit européen comme optionnel quand cela l'arrange.

Cette doctrine est néanmoins l'expression d'une frustration réelle de beaucoup de citoyens, qui ont l'impression que l'Europe est incapable de changer et que seule la radicalité et l'unilatéralisme peut débloquent la situation. Ignorer cette frustration serait une grave erreur, tant pour les partis nationaux que pour l'Europe, mais tout en disant agir pour la bonne cause, la NUPES joue, au moins dans les discours, avec un feu extrêmement dangereux dont d'autres européens pourraient être les dommages collatéraux.

L'Union européenne n'est pas une création divine, elle est d'origine humaine et donc imparfaite. Il est donc essentiel qu'elle puisse être débattue, contestée et qu'elle puisse évoluer en fonction de la volonté de la majorité des européens. Mais cette évolution ne peut être forcée en mettant un pistolet sur la temple des autres et en menaçant directement ou indirectement les principes fondamentaux de l'État de droit en Europe.

Manifeste pour une République fédérale !

Régions et Peuples Solidaires (R&PS)

Communiqué de presse concernant les élections présidentielles et législatives 2022

Publié le 7 janvier 2022

Avec leur aimable autorisation

Le droit de décider sur son territoire (autodétermination)

Régions et Peuples Solidaires défend le droit de décider sur son territoire. Cela veut dire que c'est aux populations d'un territoire de définir dans quel cadre institutionnel ou constitutionnel elles veulent vivre.

Ce droit peut s'exercer selon plusieurs procédés (référendum, loi, négociation politique...) mais ne peut être mis en œuvre que dans un cadre démocratique et en répondant aux questions posées dans les territoires.

De plus, le droit de décider peut aboutir à plusieurs solutions. Cela peut être l'indépendance comme c'est encore actuellement débattu en Kanaky – Nouvelle Calédonie. Cela peut être l'autonomie de plein exercice et de plein droit, comme c'est actuellement demandé en Corse. Cela peut se traduire par une réunification, comme cela actuellement réclamé en Bretagne, et notamment en Loire-Atlantique. Cela peut-être un statut particulier, comme cela est actuellement exprimé au Pays basque ou au Pays catalan. Cela peut aussi prendre la forme d'une modification institutionnelle avec la création d'une nouvelle région, comme c'est actuellement proposé en Alsace ou en Savoie. Ce peut être le cas dans l'ensemble occitan grâce à une coopération interrégionale, de nature institutionnelle, adaptée à des régions occitanes redéfinies.

R&PS demande donc la reconnaissance, le respect et l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au sein d'une République fédérale.

- Reconnaissance du droit de décider sur son territoire (autodétermination pour les peuples et régions au sein de cette République fédérale),
- un fédéralisme différencié.

R&PS ne croit pas au centralisme démocratique à la française qui n'a de démocratique que le nom. R&PS ne croit pas non plus en une uniformité institutionnelle. C'est pourquoi R&PS promeut une République fédérale différenciée. Cela veut dire qu'un statut institutionnel peut être octroyé à un territoire sans qu'il ne le soit forcément ailleurs. Et inversement, la non-demande d'évolution de certains territoires ne peut être un argument pour ne pas évoluer dans un autre. C'est de la demande démocratique d'un territoire que l'État doit répondre. Dès lors, R&PS assume la constitution d'une République fédérale différenciée qui reconnaît les différentes situations territoriales tout en y répondant démocratiquement.

- Création d'une République fédérale différenciée,
- Alsace : Sortie du Grand-Est et création d'une collectivité à statut particulier,
- Bretagne : Réunification de la Bretagne et création d'une Assemblée de Bretagne à 5 départements
- Corse : Autonomie de plein exercice et de plein droit,

- Occitanie : coopération interrégionale, de nature institutionnelle, adaptée à des régions occitanes redéfinies,
- Pays basque : création d'une collectivité à statut particulier,
- Pays catalan : création d'une collectivité à statut particulier,
- Moselle : Sortie du Grand-Est et création d'une collectivité à statut particulier,
- Savoie : Sortie d'Auvergne-Rhône-Alpes et création d'une collectivité à statut particulier.

La coopération collectivités - État

Pour que le fédéralisme que défend R&PS fonctionne, l'élément fondamental est la confiance, ou plutôt, la coopération entre les entités fédérées (les collectivités) et l'entité fédérale (l'État central). Dès lors, ce fédéralisme doit s'accompagner de quatre principes.

Tout d'abord, il doit y avoir un principe de clarté absolue entre les compétences des uns et les compétences des autres. La constitution et les lois spécifiques (lois organiques par exemple) doivent clairement définir les compétences exclusives des uns et des autres et nul ne peut intervenir sur les compétences de l'autre.

Ensuite, il doit y avoir un principe de respect mutuel sur les choix des uns et des autres.

De plus, il doit y avoir un principe de responsabilité totale de chacun dans son domaine de compétence. Si une entité est compétente sur un domaine, elle doit en assumer l'entière responsabilité, notamment politique et budgétaire. Cela nécessite, par ailleurs, que chaque niveau de pouvoir jouisse d'une autonomie budgétaire, fiscale, administrative, réglementaire et législative.

Enfin, il doit y avoir un principe de coopération honnête et solidaire entre les différentes entités, notamment dans les compétences partagées. En effet, nul ne peut imposer à l'autre une décision dans les domaines partagés et nul ne peut imposer des décisions qui pourraient induire des conséquences imprévues chez l'autre. Dès lors une coopération, d'égal à égal entre les collectivités et l'État central doit avoir lieu et les décisions seront préparées dans le dialogue.

Pour cela, le Sénat doit être totalement réformé et devenir le Conseil de la Fédération, composé des représentants des différents parlements territoriaux, en principe à égalité entre eux. Ce conseil de la Fédération sera une véritable seconde chambre, aux pouvoirs aussi élargis que la Chambre des députés, à l'exception du pouvoir de voter la confiance au Gouvernement. Ce sera le lieu où le Gouvernement et les représentants des territoires pourront dialoguer.

Réforme du Sénat pour créer un Conseil de la Fédération.

Les résultats des législatives vus d'une démocratie parlementaire

Jean-Sébastien Lefebvre

Rédacteur en chef adjoint de *Contexte*, bureau de Bruxelles

Thread publié sur Twitter le 20 mai 2022, repris avec son aimable autorisation

Bon, bon, bon. Les responsables politiques et certains commentateurs médiatiques étant encore en hyperventilation face à la nouvelle configuration de l'Assemblée nationale, essayons de faire un pas de côté. Analysons les résultats comme on le ferait pour le Parlement européen.

Rappel : le Parlement européen est une chambre élue à la proportionnelle. Aucun parti n'a la majorité seul. Ce n'est pas une anomalie, c'est le modèle qui prédomine en Europe : Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Espagne, etc. L'anomalie, ce serait plutôt le système français ordinaire.

Que pouvons-nous donc retenir ?

1. La première chose qui se dégage est que la coalition des forces qui représentent la majorité présidentielle reste la première force politique du pays. Elle obtient 42% des sièges. Ils sont donc incontournables.

2. Malgré tout, Ensemble a perdu son pari d'obtenir une nouvelle majorité absolue. Impossible pour Macron de continuer à gouverner seul. Il faudra composer avec un émiettement de l'échiquier politique

3. L'union de la gauche permet de renforcer considérablement sa présence à l'Assemblée. On passe de 72 élus (PCF, PS, LFI, PRG, divers) à plus de 140. De quoi peser dans les débats et votes. Si elle sait vendre cher ses voix lors de votes cruciaux.

Enjeu : l'union va-t-elle survivre au scrutin ? L'accord programmatique entre les quatre principales forces de la Nupes (LFI, PS, PCF, EELV) comportaient de nombreuses zones de flou, masquant de profonds désaccords. Rien ne garantit donc des votes coordonnés. Division possible

4. L'érosion de la droite traditionnelle se poursuit. LR passe de 112 à 65 élus. Première historique : le groupe d'extrême droite est plus nombreux.

5. L'extrême-droite est la force politique qui progresse le plus à l'Assemblée, passant de 8 à 89. Il est le premier parti après LREM. Avec 15% des sièges, cela correspondant à peu près au score du RN au premier tour des législatives au niveau national (18%). Mais quelle influence le RN peut-il avoir dans les futurs débats et votes si un cordon sanitaire se met en place contre lui ? À voir.

6. Le casse-tête est donc de former une majorité pour qu'un gouvernement puisse être formé et que des lois puissent être votées.

Plusieurs scénarii possibles :

- La coalition.

La majorité présidentielle va chercher un autre parti pour atteindre 289. LR est évoqué, mais pourquoi pas à gauche aussi : PS ou EELV. Dans une logique de coalition, tout dépend ce qui est négocié dans l'accord de coalition.

Dans certains pays, cela prend du temps. Les plus réputés dans ce domaine sont bien entendu les Belges, qui détiennent le record mondial : 541 jours pour former un gouvernement (en 2010-2011). D'autres sont plus raisonnables : il a fallu trois

mois à Scholz pour former son gouvernement à l'automne 2021. Les Néerlandais ont eu besoin de 271 jours après les élections de mars 2021. Mais une fois formé, leurs gouvernements sont très stables : le PM est en fonction depuis 2010.

Dans tous les cas, faut laisser le temps aux différents partis de reprendre leur souffle, de se poser. Cela peut prendre quelques semaines pour que chacun commence à discuter, pour sortir de ses postures d'opposition (comme LR qui dès hier dit que rien n'est négociable).

Dans une logique de coalition, tout dépend ce qui est négocié dans l'accord de coalition.

Dans certains pays, cela prend du temps.

- Nouvelles élections, via dissolution.

Ok, cela changerait-il le résultat ? Après les législatives de 2015 en Espagne, aucune coalition n'a pu être construite. De nouvelles élections ont été organisées en 2016 et ont donné... quasiment le même résultat.

- Gouvernement minoritaire et / ou sans majorité stable.

C'est-à-dire, un gouvernement Ensemble, qui ne dispose pas de la majorité à l'Assemblée, et qui doit chercher des alliés / soutiens pour chaque texte selon la thématique. C'est à peu près le modèle du Parlement européen. Bien que la Commission ait obtenu une majorité au Parlement en 2019 (socialistes, conservateurs, centristes) pour pouvoir entrer en fonction, la composition de la majorité évolue sur chaque dossier soumis au vote. Aucune alliance n'est gravée dans le marbre. Et ça fonctionne (grâce à une culture du compromis). Parfois il y a malgré des cafouillages, comme par exemple, le vote récent sur le paquet climat où les trois principaux groupes se sont auto-détruits. Mais le tir sera corrigé dès le 22 juin avec un nouveau vote prévu.

Ce système de gouvernement minoritaire a déjà été utilisé dans certains pays. L'Espagne par exemple, après les élections de 2016. Le gouvernement Rajoy II a tenu 1 an, 7 mois et 3 jours. Au Danemark, cela fait deux ans que le gouvernement de la socialiste Mette Frederiksen est en place alors que son parti ne contrôle que 27% des sièges (et ça à l'air d'aller pour eux).

Au fond, ce qui s'est passé hier soir en France n'a rien d'extraordinaire. A condition de regarder ce qui se passe à Bruxelles ou ailleurs en Europe. Le seul point qui rend la France différente, c'est cette croyance, qui s'est ancrée dans le pays depuis quelques décennies, qu'un seul parti peut disposer de presque tous les leviers législatifs sous prétexte qu'il a remporté une élection

Un air des années cinquante... Le retour de la troisième force ?

Jean Garrigues

Historien, et membre du Conseil scientifique de l'UEF France

Article publié dans l'hebdomadaire *Franc-Tireur*, n° 25 du 4 mai 2022 repris avec leur aimable autorisation



La victoire d'Emmanuel Macron, le 24 avril dernier, est une grande première car il est le premier président de la République réélu au suffrage universel sans avoir affronté au second tour son Premier ministre de cohabitation. Mais paradoxalement c'est aussi un clin d'œil de l'histoire qui nous fait revenir aux années cinquante.

En effet, il ressort du premier tour de l'élection présidentielle que le corps électoral est désormais divisé en trois blocs, comme ce fut le cas sous la Quatrième République.

On oublie néanmoins que cette légende noire de la Quatrième République a été largement fabriquée par le général de Gaulle, qui voulait lui substituer son régime présidentiel.

D'un côté un bloc de gauche radicale, dominé par la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon, et de l'autre un bloc de droite radicale, dans lequel Marine Le Pen dame le pion à Eric Zemmour. Entre ces deux blocs populistes, un bloc central à géométrie variable, rassemblé au second tour derrière Emmanuel Macron pour faire barrage à l'extrême droite.

Cette tripartition électorale évoque irrésistiblement le paysage politique français des années cinquante, lorsque le parti communiste d'une part et le Rassemblement du peuple

français (RPF) gaulliste de l'autre encadraient que l'on appelait à l'époque « la troisième force », c'est-à-dire une coalition gouvernementale qui allait de la SFIO socialiste aux Indépendants libéraux, en passant par le centre gauche des radicaux et le centre droit du Mouvement républicain populaire (MRP).

Bon an mal an, cette alliance hétéroclite des républicains modérés a gouverné la France de 1947 jusqu'aux élections de 1956.

On a beaucoup critiqué et caricaturé cette « troisième force », accusée de tous les maux, taxée d'instabilité chronique et d'immobilisme à l'image du radical Henri Queuille, trois fois président du conseil, et dont on cite la formule fameuse : « Il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout. »

On oublie néanmoins que cette légende noire de la Quatrième République a été largement fabriquée par le général de Gaulle, qui voulait lui substituer son régime présidentiel.

On oublie que la « troisième force » a mené à bien la décolonisation de l'Indochine et de l'Afrique francophone, qu'elle a fait entrer la France dans le Marché commun européen et qu'elle a initié la reconstruction économique, ce que l'on a appelé le « miracle français. »

Est-ce à dire que l'expérience fut positive ? C'est à chacun d'en juger. Mais aujourd'hui, au moment où se recompose la vie politique française, c'est une leçon d'histoire qu'il convient de méditer.

Le rôle des fédéralistes : construire une majorité pour des réformes institutionnelles

Jean-Francis Billion

Président de Presse fédéraliste
Vice-Président de l'UEF France

À la suite des élections en France et des débats en Europe, les fédéralistes échangent sur leur positionnement, leur analyse et leurs actions. Voici l'éclairage apporté par Jean-Francis Billion au débat.

Je ne pense pas que la solution pour les fédéralistes soit la participation aux élections locales régionales nationales ou européennes en tant que tel. Les fédéralistes ne doivent pas aspirer au pouvoir à aucun de ces niveaux. Ils doivent aspirer à des changements constitutionnels et en priorité dans la phase actuelle du cours de l'histoire à bâtir la Fédération européenne sur tout ou partie de l'Europe géographique (et de ses marges éventuelles).

Pour ce faire ils doivent travailler à obtenir des majorités d'idée fédéraliste constituantes : pas 50,1%, mais disons 80% et avec l'ensemble du spectre politique : LREM, fraction de LR et ou UDI et autres divers droite, dissidents PS, PRG, EELV et autres écolos, PS et fractions éventuelles de la France insoumise (LFI) non souverainistes.

En France cela se double de la nécessité de détruire une bonne fois pour toute la V^{ème} République, que les fédéralistes n'ont cessé de dénoncer depuis 1958. Nous devons demander une France fédérale... terrain d'entente avec Régions et Peuples Solidaires et des éléments épars des autres forces démocratiques (beaucoup plus que républicaines) et la NUPES, même de type LFI. Seuls les fascistes doivent être nos ennemis. Les europhobes / souverainistes de gauche doivent être convaincus et lorsque possible amenés sur nos

positions. Certaines réformes constitutionnelles internes doivent nous permettre de nous parler : constitutionnelle, suppression des articles liberticides de la V^{ème}.

Sur le fédéralisme mondial, il est trop tôt pour parler de phase constituante. Nous ne pouvons que travailler par étapes plus que symboliques mais partielles : Assemblée parlementaire des Nations-Unies (Campagne UNPA), soutien à la Cour pénale internationale (CPI), soutien à la Cour pénale latino-américaine et des Caraïbes (COPLA).

Les militant-e-s fédéralistes doivent être conscient-e-s que leur engagement en politique (Fédération mondiale dont la Fédération européenne sera la première ébauche) ne peut pas les nourrir ou leur valoir des honneurs mais que des peines et des larmes...

Spinelli les a informés il y a 50 ans qu'ils perdraient toutes les batailles ... Jusqu'à la dernière...

Mais gagneraient la dernière.

Haut les cœurs !

Pour que les fédéralistes aient cette force de caractère à toute épreuve ils doivent avoir une formation politique à la hauteur.

Notre premier combat est de former nos militant-e-s et ceux de nos plus proches partenaires. Pour les autres : syndicats, comités civils divers et variés, partis démocratiques, l'une des premières tâches est de nous faire connaître et accepter pour ce que nous sommes.



Mieux vaut être prisonnier que russe

Lucio Levi

Professeur honoraire de sciences politiques, Université de Turin,
Ancien président du MFE Italie, section de l'UEF et du WFM,
Directeur de *The Federalist Debate* et membre du Comité de rédaction de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*
Éditorial paru initialement dans *The Federalist Debate*, n° 2 de 2022, avec leur aimable autorisation



L'agression russe contre l'Ukraine marque le retour de la guerre en Europe. C'est la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale qu'un pays européen envahit un autre dans le but de gagner du territoire. Poutine a brisé un tabou : les États ne peuvent recourir à la violence pour déplacer des

frontières. Son objectif est d'affirmer le droit de conserver l'unité de la nation russe. Pour Poutine, l'agression en Ukraine est une opération militaire intérieure visant à garder le contrôle d'une province rebelle. Cette approche est une variante de la doctrine soviétique de la souveraineté limitée. Dans sa vision, l'Ukraine n'a pas le droit d'exister. C'est un État illégitime qui, comme le Belarus, a toujours fait partie de la famille des peuples slaves et de la nation russe. Son dessein est de faire revivre le mythe de la Sainte Mère Russie. Il utilise le nationalisme comme formule politique pour maintenir l'unité d'un pays de taille gigantesque composé de plus de soixante nationalités. En fait, la Russie a mené cette guerre afin d'être reconnue comme un acteur mondial. Cependant, le projet de Poutine de conquérir l'Ukraine en une semaine et de remplacer Zelensky par un gouvernement fantoche a échoué. Il a renoncé à conquérir Kiev et semble limiter ses ambitions au Donbass.

Ce que Poutine craint le plus, c'est la contagion du modèle européen d'intégration et de démocratie internationale qui représente l'alternative au régime autoritaire de la Russie.

Il convient de noter que l'élargissement de l'OTAN aux anciens États du Pacte de Varsovie est perçu par la Russie comme une menace pour sa sécurité. C'est la raison fondamentale de la décision d'envahir l'Ukraine, un élément qui est largement ignoré dans le débat occidental sur la guerre. En outre, le soutien du gouvernement ukrainien à la démocratie est entaché d'ambiguïté, puisqu'il comprend des ministres d'extrême droite et glorifie comme des héros des personnes ayant collaboré avec l'Allemagne nazie.

Ce que Poutine craint le plus, c'est la contagion du modèle européen d'intégration et de démocratie internationale qui représente l'alternative au régime autoritaire de la Russie. En fait, l'Union européenne (UE) est la région du monde qui a formulé la tentative la plus sérieuse de remplacer la politique du pouvoir par l'État de droit dans les relations

internationales. L'Ukraine a connu deux révolutions démocratiques, la révolution orange en 2004 et l'Euromaïdan en 2014, qui ont montré sa volonté de se débarrasser de l'influence de la Russie. Contrairement aux attentes du Kremlin, l'intervention militaire contre l'Ukraine a renforcé la cohésion de l'OTAN et de l'UE. Trois ans seulement après la déclaration de Macron sur la « mort cérébrale » de l'OTAN, c'est la peur de l'impérialisme russe qui a poussé la Finlande et la Suède à renoncer à leur neutralité et annoncer leur candidature à l'OTAN, et le Danemark à rejoindre la politique de défense de l'UE après un référendum montrant le soutien de 67% des électeurs. D'autre part, l'UE n'a jamais été aussi unie derrière une option de politique étrangère comme le soutien à Kiev.

L'agression de l'Ukraine a révélé la faiblesse de la Russie, mais le succès apparent de la stratégie américaine ne peut masquer le déclin de la puissance américaine, récemment mis en lumière par son retrait précipité d'Afghanistan. La Russie et les États-Unis, les leaders de l'ancien ordre mondial bipolaire, tentent de conserver leur position dominante et d'entraver la transition vers un ordre mondial multipolaire. Il existe une similitude frappante entre les attitudes néo-fascistes de Poutine et de Trump et leur intérêt commun à saper la montée de nouveaux protagonistes dans la politique mondiale et notamment de l'UE. En un court laps de temps, la confiance mutuelle entre les grandes puissances mondiales sur laquelle reposait le processus d'Helsinki a été détruite.

Dans une interview accordée au *Financial Times* en 2019, Poutine avait déclaré que la démocratie libérale était devenue une idée « obsolète ». En d'autres termes, en raison de sa nature faible, peu guerrière et étant l'expression d'une société décadente, elle serait vouée à l'échec. Mais la résistance héroïque du peuple ukrainien, prêt à sacrifier sa vie pour défendre l'indépendance de son pays et ses institutions démocratiques, est la contestation vivante des convictions de Poutine. En outre, la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'UE montre que seule l'UE – pas un État-nation, mais une union régionale d'États démocratiques – peut garantir la liberté et l'indépendance du peuple ukrainien. C'est la raison pour laquelle Poutine perçoit l'UE comme un danger plus grave que l'OTAN. Il est bien connu que Poutine, pour saper les institutions démocratiques, soutient les partis politiques souverainistes, eurosceptiques et d'extrême droite tels que le Rassemblement national français de Marine Le Pen, la Ligue italienne de Matteo Salvini, le Parti autrichien de la liberté (FPÖ) de Christian Strache, le Jobbik hongrois, le Parti de l'indépendance britannique (UKIP) et l'Aube dorée

grecque. Pour saper les démocraties, Poutine a eu recours à l'ingérence dans les processus électoraux, à la désinformation, à la corruption, à la cybercriminalité et à l'assassinat d'ennemis politiques. Il convient de rappeler que la Russie et les États-Unis ont un intérêt commun à saper le rôle international de l'UE. En fait, il existe aux États-Unis des cercles économiques et politiques qui, profitant de la crise financière et économique de 2007-2008, ont tenté (sans succès) de détruire l'euro.

Néanmoins, nous devons reconnaître que la thèse de la crise de la démocratie n'est pas fausse. En novembre 2020, nous avons intitulé notre éditorial « *Democracy in danger* » (Vol. XXXIII, n° 3) ; nous y soulignons la relation entre le recul de la démocratie dans le monde entier et l'érosion de la souveraineté des États due au processus de mondialisation sauvage. Les données les plus récentes montrent que cette tendance se poursuit sans interruption depuis 2005. Mais l'urgence de la guerre a capté l'attention du public et des médias. Par conséquent, le débat sur le déclin de la démocratie a été relégué au second plan. La scène politique mondiale est occupée par l'escalade de la violence, qui n'exclut même pas l'utilisation de l'arme nucléaire, comme le montrent les menaces de Poutine. Le premier problème à résoudre est de savoir comment arrêter la guerre, en tenant compte du fait que la fourniture d'armes à l'Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie ne sont pas suffisantes. Étant donné que l'UE paie chaque jour environ un milliard d'euros pour les importations de pétrole et de gaz, un embargo sur ces combustibles, comme l'a demandé le Parlement européen (PE), priverait la Russie des ressources nécessaires pour

poursuivre la guerre. C'est l'étape nécessaire pour obliger la Russie à s'asseoir à la table des négociations. Dans le même temps, cette décision accélérerait la transition de l'Europe vers les énergies renouvelables et la conduirait vers l'indépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles russes. Il est insensé d'aider la résistance de l'Ukraine par des armes et des sanctions économiques et de continuer à financer l'effort de guerre de la Russie. Pour l'instant, l'UE s'est limitée, après des négociations épuisantes avec la Hongrie, à réduire de 90% les importations de pétrole russe d'ici la fin 2022. Selon les

Le premier problème à résoudre est de savoir comment arrêter la guerre, en tenant compte du fait que la fourniture d'armes à l'Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie ne sont pas suffisantes.

économistes, un embargo énergétique complet coûterait à l'UE environ 2 à 2,5% de son PIB. Tout bien considéré, c'est un coût tolérable par rapport au prix déjà payé par les Ukrainiens et au prix de la poursuite de la guerre sur une longue durée, qui serait plus élevé et beaucoup plus élevé. Mais l'adoption de cette disposition a été empêchée jusqu'à présent par le veto du gouvernement hongrois, qui dépeint un cas de dictature d'une minorité. Seules deux solutions semblent possibles : la solution diplomatique au sein du Conseil européen, y compris un accord sur le pétrole, ou l'isolement de la Hongrie et la décision de procéder sans Orban.



Dans un discours prononcé au PE le 9 mai 2022, Macron, en sa qualité de président de la présidence tournante de l'UE, a proposé de convoquer une Convention constitutionnelle pour réviser les traités conformément à la recommandation de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Dans l'esprit du Président français, il est clair que les institutions qui ont aidé l'Europe à faire face aux défis rencontrés sur la voie d'une union plus étroite sont devenues inadéquates pour répondre aux problèmes soulevés par la guerre, faute tout d'abord d'une union en matière de défense et d'énergie. Pour relever ces défis, il est urgent de mettre fin à l'utilisation du droit de veto, qui a trop souvent paralysé les rouages des institutions européennes, et de généraliser le vote à la majorité qualifiée. On peut donc affirmer qu'en raison des problèmes soulevés par les vetos d'Orban, la situation est examinée minutieusement.

Aujourd'hui, la Russie s'est éloignée de la communauté des États démocratiques et de la recherche d'une sécurité commune avec l'Europe et les États-Unis.

Pour que l'UE progresse rapidement vers une union plus forte, Macron a suggéré la formation d'une Europe à plusieurs vitesses ou d'une Europe des cercles concentriques. Il a esquissé l'établissement, autour du noyau dur de la zone euro (19 pays), de l'espace Schengen de libre circulation des personnes (26 pays), de l'UE (27 pays) et d'une constellation plus large d'États, une « communauté politique européenne » incluant la Russie, d'un nouvel espace de coopération politique et sécuritaire entre pays démocratiques avançant à un rythme plus lent. Selon la formule utilisée par Mitterrand après la désintégration de l'Union soviétique, la nature institutionnelle de ce groupe de pays (36) a été définie comme une confédération, qui permettrait à l'Ukraine – mais aussi à la Bosnie-Herzégovine, à la Moldavie, à la Géorgie, ainsi qu'au Royaume-Uni – de s'intégrer partiellement à l'UE sans leur accorder une adhésion pleine et entière. Il est évident que les contours de cette institution ont une relation claire avec la structure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le processus d'Helsinki avec ses trois corbeilles (sécurité, coopération économique et Droits de l'Homme).

Aujourd'hui, la Russie s'est éloignée de la communauté des États démocratiques et de la recherche d'une sécurité commune avec l'Europe et les États-Unis. Mais l'histoire et la géographie poussent l'UE à rechercher la coopération avec la

Russie. Macron a invité les alliés de l'Ukraine à éviter la tentation d'humilier la Russie. Les États-Unis et l'UE devraient tirer la leçon des réparations de guerre imposées à l'Allemagne par le Traité de Versailles après la Première Guerre mondiale, qui ont conduit à une montée des sentiments nationalistes, à des tensions internationales croissantes et finalement à la Deuxième Guerre mondiale.

L'avenir est sombre et incertain. Pour le moment, nous avons des nouvelles décevantes. Nous ne pouvons pas compter sur les sujets que nous avons l'habitude de considérer comme des piliers de l'architecture de la paix mondiale : l'ONU, comme le montre l'échec de la mission du secrétaire général Guterres en Ukraine, et le mouvement pour la paix qui est si silencieux qu'il semble mort.

Je voudrais conclure sur une note d'espoir. Nous avons l'habitude d'assigner à notre engagement politique un sens et un but, à savoir la construction d'une société dans laquelle tous les conflits seraient réglés pacifiquement par le droit et où la violence serait bannie de toutes les relations sociales. Cette société : c'est la Fédération mondiale. La politique, au sens le plus élevé du terme, est l'activité qui vise à améliorer la condition humaine. En d'autres termes, la politique est le véhicule du processus de civilisation par lequel, à l'aide des mécanismes automatiques des institutions politiques, l'homme peut gouverner ses instincts et permettre à sa seconde nature – celle rationnelle – de prévaloir. Les valeurs sont des points de référence qui mettent en évidence l'histoire qui en train de se faire. Cela signifie que la raison est une faculté qui ordonne et guide l'histoire, qui a un cours et un but. La raison, selon Kant, exige que les hommes agissent de manière à « influencer la postérité de telle sorte qu'elle devienne toujours meilleure ». En d'autres termes, il existe une forme de communication et de dialogue ininterrompu entre les générations, passées, présentes et futures, dont le but est de progresser vers ce qui est meilleur. Kant a valorisé ce principe en lui donnant le statut d'un véritable postulat de la raison pratique. Cependant, l'idée de progrès dans l'histoire n'exclut pas la possibilité de régression. Le progrès n'est pas linéaire, mais dialectique.

Il est donc raisonnable de penser que la Russie tirera la leçon de la défaite de son aventure impérialiste et choisira la voie de la coexistence pacifique et de la démocratie.

De la Corée à l'Ukraine

Daniela Preda

Historienne, Chaire Jean Monnet, département de sciences politiques et internationales, Université de Gênes,

Auteur de nombreux volumes sur le fédéralisme

Texte italien de cet article publié sur le site des éditions il Mulino de Bologne, www.rivistailmulino.it ; nous remercions il Mulino et l'auteur de leur aimable autorisation

Le débat sur la nécessité d'une armée européenne est aussi vieux que l'Europe unie. Immédiatement après la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les pères fondateurs ont travaillé sur une communauté de défense européenne. Aujourd'hui comme hier, une Europe unie peut mettre à mal la logique de la guerre froide.

Le 25 juin 1950, la Guerre de Corée éclatait. Ce fut une occasion exceptionnelle d'amener l'Europe à surmonter sa division séculaire. Comme l'Allemagne, la Corée avait été divisée à Potsdam en deux zones d'occupation, respectivement au nord et au sud du 38^{ème} parallèle, et, comme en Allemagne, la division avait été consolidée, donnant lieu à des réalités politico-étatiques antagonistes. La crainte était donc vive que la tentative des Nord-Coréens de réunifier le pays par la force ne se répète au cœur de l'Europe. Par ailleurs, l'engagement militaire américain massif dans le Pacifique accroît les inquiétudes du Pentagone quant à la possibilité réelle de contenir une éventuelle attaque soviétique en Allemagne.

Dans le nouveau contexte créé par cette guerre, le gouvernement américain estime que le moment est opportun pour demander une contribution de l'Europe plus dynamique à sa défense conventionnelle, par un renforcement des armées européennes auquel l'Allemagne de l'Ouest devrait également participer. Lors de la réunion du Conseil atlantique à New York du 15 septembre 1950, ils proposent, en contrepartie de leur engagement financier et militaire pour la défense de l'Europe, que celle-ci mette en place 60 divisions, dont 10 pourraient être allemandes, sous un commandement unique placé sous les ordres du général Eisenhower. Les Français s'y opposent, ne réfutant pas la nécessité du réarmement, mais craignant les conséquences du réarmement allemand. La réunion va être ajournée au 29 octobre.

C'est Jean Monnet, en ces jours de consultations frénétiques, qui avance une nouvelle idée pour sortir de l'impasse : sur le modèle politico-institutionnel de la CECA, il propose que les nouveaux contingents militaires allemands soient intégrés dans une armée européenne, gérée par des institutions supranationales, au niveau des unités les plus basses possibles en termes de commandement, d'organisation, d'équipement et de financement. Le 24 octobre, le projet est présenté par le Premier ministre français, René Pleven, à l'Assemblée nationale française et, au monde entier, lançant ainsi le processus aboutissant à la signature du projet de traité de la Communauté européenne de défense (CED) le 27 mai 1952.

Alors qu'aux États-Unis, le problème allemand est surtout abordé dans le cadre de la politique d'endiguement de la poussée expansionniste de l'URSS, en France, plus clairvoyante, il est donc abordé de manière à mettre fin, une fois pour toutes, à toute reprise éventuelle d'une politique agressive de la part des Allemands. Monnet propose de renverser le point de vue et de tenter de résoudre le problème allemand en changeant ses données, en le « transformant » par une révolution copernicienne dans les relations entre les États

européens. Il proposait en définitive une unification européenne sur la base d'un nouveau modèle de gouvernance. L'événement fait date et préfigure un fort élément de changement dans les relations internationales, car il insère un nouveau sujet dans le contexte de la politique mondiale : une Europe intégrée, bien que partiellement à l'époque, tant sur le plan territorial que politique.

Ce qui faisait défaut, en revanche, c'était la stratégie pour atteindre l'objectif : l'intégration sectorielle, même initiée peu

« C'est Altiero Spinelli qui a mis en évidence la contradiction fondamentale inhérente à l'objectif de construire une armée européenne sans créer l'État au service duquel l'armée devait combattre ».

avant avec succès avec la CECA, était mal adaptée à l'intégration d'un secteur comme la défense, l'un des piliers fondamentaux de l'État. Au cours de l'été 1951, après avoir pris connaissance du Rapport intérimaire élaboré par la conférence de la CED, c'est le fédéraliste Altiero Spinelli qui souligne la contradiction fondamentale inhérente à l'objectif de construire une armée européenne sans créer l'État au service duquel cette armée devrait combattre. Dans un memorandum adressé au Premier ministre italien, Alcide De Gasperi, il aborde de manière rationnelle le problème central de la construction d'une défense européenne : la CED pourrait-elle précéder la fondation constitutionnelle d'un État européen ? Comment créer une armée européenne sans une politique étrangère commune, une politique économique et financière commune, une politique fiscale commune, finalement sans un gouvernement européen ?

« C'est Altiero Spinelli qui a mis en évidence la contradiction fondamentale inhérente à l'objectif de construire une armée européenne sans créer l'État au service duquel l'armée devait combattre ».

C'est alors De Gasperi qui préconise aux chefs d'État et de gouvernement européens le rattachement de l'armée européenne à des organismes qui auraient pu être le prélude à la création d'une communauté politique, et donc à la naissance d'une « patrie européenne ». De Gasperi a insisté pour que l'on ne construise pas seulement des administrations communes, sans une volonté politique supérieure et les institutions indispensables d'une communauté démocratique, expression de la synthèse des volontés nationales. Il a particulièrement senti le besoin de faire quelque chose qui plaise à la jeunesse européenne, en évitant la création d'une « superstructure superflue et peut-être même oppressive » et en proposant, contre la résurgence de nationalismes néfastes, la réalisation de nouvelles idées d'unité et de pacification. Si nous appelons les forces armées des différents pays, déclarait-il lors d'un discours prononcé devant l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 10 décembre 1951, à se regrouper en un corps

permanent et constitutionnel et, si nécessaire, à défendre une patrie plus vaste, cette patrie doit être visible, solide et vivante. Le transfert de larges compétences de souveraineté nationale au niveau européen aurait impliqué une réelle limitation de la souveraineté nationale, ne pouvant être compensée que par la mise en place d'organes responsables au niveau supranational, notamment une assemblée représentative élue au suffrage universel, devant laquelle l'organe exécutif de la Communauté aurait été responsable. De Gasperi était convaincu que, si on la laissait passer en vain, l'opportunité historique s'étant présentée en Europe au début des années 50 ne se serait plus jamais présentée. Ses paroles sont bien connues : « Tout le monde a le sentiment que c'est une occasion qui passe et qui ne reviendra jamais ». Alors que le projet initial de défense commune ne portait que sur les aspects militaires, sa proposition – aboutissant en 1953 à la rédaction par l'assemblée ad hoc (« assemblée de la CECA » élargie) du premier projet de traité européen établissant une communauté politique européenne – visait plutôt la création d'un État autonome.

« Ce qui est en jeu, ce n'est pas la frontière, mais la construction d'un nouvel ordre mondial multipolaire et le rôle de l'Europe dans cet ordre ».

La CED n'a cependant pas été approuvée par une grande partie de la population, des nationalistes aux militaires, de l'extrême droite à l'extrême gauche, avec une division importante même du camp socialiste. Le 30 août 1954, le projet d'armée européenne, face à la montée des conflits liés à la décolonisation (dont l'Indochine) et dans le nouveau climat de détente créé par la mort de Staline, est, paradoxalement, sabordé par l'Assemblée nationale française qui l'avait promu. L'occasion était passée, mais l'histoire nous surprend parfois par sa rationalité et vient aujourd'hui nous reproposer de toute urgence le même thème. « La nécessité d'unir l'Europe est évidente », écrivait le président de la République italienne, Luigi Einaudi, en mars 1954, contre le réalisme proclamé de ceux qui, n'ayant pas tiré les leçons de la grande défaite européenne de la Seconde Guerre mondiale, continuaient à penser et à agir en termes nationaux, « les États existants sont des poussières sans substance. Aucun d'entre eux n'est capable de supporter le coût d'une défense autonome. Seul l'union peut les faire durer. Le problème n'est pas entre l'indépendance et l'union, il est entre exister uni et disparaître ».

Le 24 février 2022, la guerre a éclaté en Ukraine. Bien sûr, le contexte international a beaucoup changé par rapport au passé. Le monde est désormais multipolaire, et multipolaire est surtout la gestion de l'arme atomique. Depuis longtemps, le lancement d'un Spoutnik en 1957, les missiles à longue portée sont capables de frapper n'importe où sur terre. Le système mondial des États, qui a remplacé le système européen après la Seconde Guerre mondiale, a complètement perdu sa flexibilité, car il ne peut plus compter, comme avant, sur la présence d'espaces extérieurs « marginaux » – les puissances maritimes de l'Ouest ou les grandes puissances périphériques de l'Est – constituant un élément d'équilibre du système. L'on n'entend même pas se lever dans quelque partie du monde ces appels sincères et pressants pour une prise de conscience de l'utilisation militaire de l'atome et sur la nécessité de construire la paix qui firent contrepoint à la

Seconde guerre mondiale et dans l'après-guerre, provenant des scientifiques, et débouchant dans quelques cas – celui de Einstein en premier – sur la demande d'un gouvernement mondial.

« Ce qui est en jeu, ce n'est pas la frontière plus ou moins déplacée entre l'Est et l'Ouest, mais la construction d'un nouvel ordre mondial multipolaire et le rôle de l'Europe dans cet ordre ».

Mais certaines dynamiques semblent se répéter et le problème posé par Einaudi reste inchangé. Comme la Première et la Seconde Guerre mondiale, la guerre en Ukraine représente l'épiphénomène de la redéfinition en cours de l'équilibre des forces au niveau mondial, une redistribution du pouvoir entre les anciens et les nouveaux sujets du système international des États à l'époque, cette fois, de la transition troublée vers le post-bipolarisme, en fait déjà en cours depuis un certain temps, bien avant 1989, si l'on sait lire les événements avec une vision à long terme. Comme dans les années 50, l'Europe recommence à se demander quelle est sa place dans le monde et comment poursuivre son objectif, en redécouvrant, sous

l'impulsion de la peur, les raisons de l'union et de la faiblesse des États souverains, mais surtout en mettant en mouvement des énergies créatrices prêtes à agir, dans un contexte à nouveau favorable à l'unification continentale. L'enjeu n'est pas, comme on pourrait le penser à tort, la frontière plus ou moins déplacée vers l'est ou l'ouest, mais la construction d'un nouvel ordre mondial multipolaire et le rôle que l'Europe pourra et voudra jouer en son sein.

En particulier, il est à nouveau question d'une défense européenne commune, dont c'est à nouveau la France, cette fois d'Emmanuel Macron, qui est la championne. Cependant, la composante essentielle – la communauté politique européenne, l'État européen – sans laquelle la défense européenne resterait dépourvue d'autonomie, fait également défaut cette fois. Quelle politique étrangère européenne, quelles politiques budgétaire et fiscale ? Où sont les De Gasperi, les Spinelli, qui nous ont rappelé l'absurdité de créer une défense européenne, une armée européenne, en l'absence d'une politique étrangère commune, expression d'un gouvernement européen et donc d'un État européen, fédéral ?

La leçon des années 50 pourrait nous aider à sortir de l'impasse aujourd'hui encore. Elle nous apprend, avec Monnet, que la peur engendre la paralysie, et que la paralysie mène au fatalisme. Mais l'élément de crise qui se greffe sur le système – la guerre en Ukraine, en l'occurrence – peut donner naissance à des idées capables de « changer le cours des choses », par des changements radicaux de perspective. Si la réponse habituelle à la peur de la guerre passe par le renforcement de la défense, le réarmement, la fermeture des frontières, l'élévation des barrières, la centralisation du pouvoir et le nationalisme économique, les pères fondateurs de l'Europe ont montré que la logique de la guerre froide peut être sapée à la racine, sortant l'Europe des bas-fonds de la confrontation bipolaire exclusive. Nous devons penser dès maintenant à l'avenir de l'après-guerre et préparer des perspectives solides pour une paix durable sur le continent eurasiatique. Le ciment de l'Europe ne peut être l'« opposition à », mais plutôt la « construction de » et, surtout, la « construction avec ».

La Suède, la Finlande, la Turquie et l'élargissement de l'OTAN

Jean-François Drevet

Ancien fonctionnaire européen (Commission)

Ses propos n'engagent pas l'institution

Depuis des décennies, la peur de la Russie est à la base des élargissements successifs de l'OTAN : après les orphelins du Pacte de Varsovie, presque toutes les ex-républiques yougoslaves l'ont rejointe. Avec l'invasion de l'Ukraine, en décidant deux neutres européens, la Finlande et la Suède, à candidater, Poutine se confirme comme un excellent agent recruteur de l'Alliance atlantique. Certes, la neutralité de la Finlande était plus subie que choisie. Mais il en va différemment de la Suède, pour qui ce choix remonte au 19^{ème} siècle ce qui lui a permis de se tenir à l'écart des deux guerres mondiales.

C'est pourquoi, au sommet de Madrid en juin 2022, la fête aurait été complète sans le chantage turc. À l'OTAN comme dans beaucoup d'organisations internationales (c'est aussi le cas de l'Union européenne [UE]), l'adhésion de nouveaux États membres requiert l'unanimité. Ankara n'a donc pas laissé passer cette occasion, avec trois motivations plus ou moins explicites :

- en position difficile dans la perspective des élections générales de 2023, Erdoğan a besoin de succès en politique étrangère afin de compenser les échecs de sa gestion interne. Pour se concilier une opinion très nationaliste, il a intérêt à dramatiser ses postures extérieures, en se montrant aussi peu accommodant que possible, notamment avec les puissances occidentales ;
- confronté à des sanctions américaines, il espère que son veto à l'OTAN comme le positionnement stratégique de son pays face à la guerre en Ukraine lui permettront d'extorquer des contreparties à Washington, dont il a le plus grand besoin pour des raisons qui seraient trop longues à développer ici ;
- ses exigences à la Suède (et par contrecoup à la Finlande qui est moins concernée) visent à satisfaire ces deux objectifs. Comme avec d'autres pays européens, le gouvernement turc exige des mesures contre les Kurdes et les Gülenistes, en général avec un succès limité parce qu'elles ne respectent pas l'État de droit. Il était donc logique qu'il hausse le ton, puisque l'Alliance avait besoin de son accord.

En fait, le « *mémorandum trilatéral* » qui a permis à Ankara de lever son veto n'a pas vraiment résolu le problème et ceci pour deux raisons :

- d'une part, l'adhésion de la Suède et de la Finlande sera soumise à la ratification des parlements de tous les membres. Comme Erdoğan fait ce qu'il veut avec le sien, s'il est encore au pouvoir à ce moment, il a clairement affirmé son intention de bloquer la procédure : "First Sweden and Finland must fulfill their duties and those are already in the text ... But if they don't fulfill these, then of course there is no way we would send it to our parliament".
- d'autre part, une bonne partie des exigences turques (notamment les extraditions) ne peuvent être satisfaites

sans une coopération active des instances judiciaires (qui à la différence des gouvernements n'ont rien promis) et éventuellement des parlements (en Suède, le gouvernement est fragile). Il est donc difficile de savoir à quel point elles seront satisfaites.

En Turquie, la classe politique (et pas seulement l'AKP) ne parvient pas à se libérer de ses obsessions antikurdes. Un siècle de répression continue n'a pas donné de résultat. Comme le Royaume-Uni au 19^{ème} siècle avec la question d'Irlande, la Turquie est assez forte pour comprimer le problème, mais incapable de le résoudre. En raison de ses implications internationales (les Kurdes de Turquie ne représentent qu'environ la moitié d'un peuple largement représenté dans les pays voisins : Irak, Iran et Syrie) et de l'existence d'une importante diaspora en Europe, il ne sera pas facile de trouver des solutions, qu'il s'agisse de la préservation de l'autonomie *de facto* acquise en Irak et en Syrie, comme d'une éventuelle indépendance. La Turquie est-elle donc condamnée à mener une « *éternelle guerre d'Algérie* » contre le quart de sa population (toujours en forte croissance démographique) ?

En pratiquant une politique de complaisance vis-à-vis d'Ankara, les puissances occidentales n'ont pas aidé la Turquie à se débarrasser de ses illusions.

En estimant qu'il fallait le payer pour la maintenir dans le camp occidental, les États-Unis ont jusqu'à une date récente toléré les dérives autocratiques d'Erdoğan et assisté sans réagir efficacement à ses initiatives belliqueuses en politique étrangère. Après avoir perdu l'Iran en 1979, l'Afghanistan en 2021, s'être laissé tromper par le double jeu du Pakistan avec Ben Laden, Washington n'a plus beaucoup d'amis en Orient, sans compter ceux qui se prétendent tels comme les pétromonarchies du Golfe. Alors que la dérive de la Turquie est probablement inéluctable, le Département d'État croit encore qu'il s'agit d'un égarement temporaire, dû à l'idéologie des islamistes. D'où la passivité de l'OTAN, dont le Secrétaire général répète qu'il « *comprend le souci légitime de sécurité de la Turquie* », alors qu'elle multiplie les agressions dans son voisinage.

Et l'UE n'est pas en reste. Terrifiés par le chantage migratoire d'Erdoğan, plusieurs de ses dirigeants se sont limités à des remontrances, notamment en 2020, pendant que la « *diplomatie de la canonnière* » turque menaçait Chypre, la Grèce et même la France en Méditerranée. Bruxelles n'a pas utilisé les instruments de rétorsion disponibles dans le cadre de l'union douanière UE-Turquie, ni même accepté de suspendre les ventes d'armes de ses États membres, en dépit des atteintes explicites d'Ankara à la sécurité de deux d'entre eux.

Il est donc à craindre que d'ici les élections en Turquie, celle-ci ne développe à des fins électorales de nouvelles initiatives belliqueuses, que l'« *Agenda positif* » offert par Bruxelles ne puisse suffire à contrecarrer.

Quand la fin d'un droit expose les limites de la Constitution des États-Unis d'Amérique

Bernard Barthalay

Économiste, professeur honoraire chaire Jean Monnet à l'Université Lyon 2,
Membre du Comité de rédaction de *Pour le fédéralisme - Fédéchosos*, président de Puissance Europe/ Weltmacht Europa

Si l'on en juge par leurs répercussions, la fin du droit d'avorter et l'interdiction de l'interruption volontaire de grossesse dans dix-huit au moins des États de l'Union américaine ont les effets d'une bombe à fragmentation. Déjà, on peut lire sur les réseaux sociaux, de la part d'ignorants ou de malintentionnés, des propos hasardeux imputant ce virage ultraconservateur à l'indépendance de la Cour suprême, à un « gouvernement des juges », voire au fédéralisme.

Prenons un peu de recul. Les États-Unis sont un système de gouvernement(s) qui repose sur une division du pouvoir entre les États fédérés, unités composantes, et le gouvernement commun, dit « fédéral », unité composée. L'ensemble constitue une fédération, ou un État fédéral, que les citoyens américains appellent aussi « the Union », tout simplement. Tous ces gouvernements, les composants et le composé, sont constitutionnels et les constitutions des États garantissent des libertés. La constitution fédérale fonctionne comme « une garantie de la garantie » (René Cassin), une garantie commune des garanties locales.

« La Cour suprême des États-Unis a expressément retiré au peuple américain un droit constitutionnel qu'elle lui avait déjà reconnu ».

Dit autrement, ces gouvernements et leur système sont « libéraux » au sens politique de ce mot. Coiffant des gouvernements « libéraux » par un gouvernement commun, « libéral » lui aussi, la constitution fédérale est un perfectionnement du libéralisme politique (à distinguer soigneusement du libéralisme économique).

Comme tous ces gouvernements, fédérés et fédéral, sont démocratiques, la Fédération américaine est démocratique deux fois, elle est « a more perfect Union », plus parfaite qu'une Union d'États reposant sur une traité les associant, et dont les organes communs ne se seraient pas élus par « the people of the United States », ce que la doctrine juridique appelle communément une confédération, ce qu'était l'Union américaine, avant la Constitution de 1787.

La nature composite de la fédération donne évidemment lieu à des litiges éventuels entre les gouvernements des États fédérés, entre le gouvernement fédéral et les États, entre les États ou le gouvernement fédéral et les citoyens eux-mêmes. C'est la raison d'être première d'une Cour suprême, pour interpréter les constitutions et les lois, « dire le droit », au cas où ces textes se contrediraient. Bien sûr, les doctrines juridiques du fédéralisme, la politologie des systèmes fédéraux, l'histoire des fédérations sont riches d'énoncés, d'analyses ou de faits qui viendraient au cas par cas contredire partiellement mes propos. Mais mon ambition n'est pas ici d'écrire un traité de fédéralisme, simplement de poser une référence claire à quoi rapporter la décision de la Cour de « renverser » – en anglais, les Américains disent « overturn » – une décision antérieure, *Roe vs. Wade*, datant de 1973 et disant que la

Constitution des États-Unis protège « en général » la liberté du choix d'avorter.

Les juges de 2022 ne sont plus ceux de 1973. Un pouvoir indépendant peut revenir sur une décision, sans quoi la loi, les règlements, ou la jurisprudence n'évolueraient jamais et seraient à jamais figés, comme gravés dans le marbre. Mais, dans un système équilibré, où existent des pouvoirs et des contre-pouvoirs, l'évolution du droit voulue par un pouvoir s'opère sous le contrôle des autres pouvoirs. Dans une démocratie constitutionnelle, la « loi suprême du pays » elle-même peut évoluer (et cette « évolution » peut même être « révolutionnaire ») : c'est pourquoi d'ailleurs les constituants doivent veiller avec le plus grand soin à l'équilibre de la procédure de révision qui ne doit pas s'écarter de l'équilibre constitutionnel des pouvoirs, si celui-ci est satisfaisant.

Mais le pouvoir judiciaire, dans une démocratie, doit dire le droit en appliquant la Constitution, autrement dit en se soumettant à « la loi suprême du pays », dont la Constitution est justement la première expression : « We, the people ... ». Le

Président Biden a donc eu raison de dire le 24 juin :

« La Cour suprême des États-Unis a expressément retiré au peuple américain un droit constitutionnel qu'elle lui avait déjà reconnu ». Traduction : des juges fédéraux d'aujourd'hui ont défait une décision de juges fédéraux d'hier sur la base de leurs

convictions propres, ultra-conservatrices, opposées à celles de leurs prédécesseurs, et à celles de la majorité du peuple américain d'aujourd'hui, alors que la Constitution, elle, n'a pas changé.

Comment sortir de cette situation ou au moins limiter les dégâts ?

1. Le Congrès pourrait légiférer et confirmer l'interprétation antérieure de la Constitution, en un mot « légaliser » l'avortement. Cette loi fédérale, comme la Constitution, s'imposerait aux États, mais la Cour suprême, dans sa composition actuelle, la déclarerait inconstitutionnelle, ce qui aurait le mérite de mettre dans le débat public la question du mode de désignation des juges. De fait, des juges irrévocables nommés par les Présidents successifs ne sont pas originellement indépendants, en contradiction du principe libéral de la séparation « formelle » des pouvoirs, fondée sur la « forme » de leurs actes juridiques respectifs (loi, règlement, jugement).

2. Les deux chambres ou les deux tiers des législatures des États pourraient réviser la Constitution a minima en abrogeant l'amendement Hyde, lequel stipule que des ressources fédérales ne peuvent pas financer l'avortement. Étant donné que les salariées les plus pauvres et les chômeuses sont les plus exposées à des grossesses non désirées et que l'avortement n'est pas ou peu pris en charge dans les États, puisque les plus conservateurs l'interdisent partiellement ou totalement, quelques-unes au moins de ces femmes seraient libérées du

calvaire qu'elles sont condamnées à vivre aujourd'hui. Pour aller plus loin, on voit bien que la Constitution devrait expressément garantir la liberté du choix d'avorter, et l'égalité des citoyennes, voire des résidentes, des États-Unis, devant le droit de disposer de leur corps.

3. Les démocrates pourraient s'engager dans la voie de l'impeachment des juges de la Cour suprême, pour révoquer des juges qui se conduisent mal. En effet, la Constitution dit que « les juges resteront dans leurs fonctions tant qu'ils se conduisent bien ». À charge alors pour la Chambre des représentants, qui instruit le dossier, de prouver que des juges sont sortis des clous. Mais c'est le Sénat qui accuse, aux deux tiers. En l'état de la composition de la chambre haute, c'est très improbable. Si le Congrès se lançait malgré tout dans cette voie, cela aurait au moins le mérite de poser en grand la question de la protection juridictionnelle des droits fondamentaux. Une difficulté pourrait surgir : aux États-Unis, en l'état actuel du droit, qui tranche en cas de conflit d'interprétation ? Réponse : la Cour elle-même. En cas de désaccord sur ce qu'est « une bonne conduite » des juges, ils seraient appelés eux-mêmes à « juger » si leur « conduite » a été bonne ou mauvaise ? Grottesque. Le cerbère constitutionnel se mord la queue.

4. Le Congrès pourrait diminuer les moyens de la Cour suprême pour la faire plier. Or, non seulement la Constitution interdit de diminuer la rémunération des juges, et ne pourrait s'attaquer qu'à l'intendance – personnel, sécurité, véhicules, informatique, base de données – pour compliquer la tâche des juges, mais affaiblir délibérément le pouvoir du judiciaire le placerait dans la dépendance du législatif. La Cour serait condamnée à manger dans la main du Congrès. Ce n'est pas

seulement l'indépendance des juges, déjà mise en cause par leur mode de désignation, trop présidentiel, qui serait menacée, mais aussi le prestige de la Cour, qui ferait pâle figure à côté du Président et du Congrès, qui détiennent le glaive et la bourse. L'équilibre des pouvoirs serait rompu.

5. Une dernière piste, déjà explorée par Roosevelt, est l'augmentation du nombre des juges (a Court extension) pour obtenir un équilibre plus durable de sa composition politique. Biden et les démocrates du Sénat peuvent nommer autant de juges qu'ils l'estiment nécessaire. Ils ne devraient pas attendre les élections de mid-term, qu'ils risquent de perdre. Le principal obstacle ici est le travail de sape des ultra-conservateurs, la paresse et le cynisme de la droite du parti démocrate – ceux-là même qui ont juré depuis Clinton et sa « troisième voie » de laminer le Welfare State tout comme ces socialistes et social-démocrates européens qui s'attaquent depuis le tournant du siècle aux conquêtes sociales de l'après-guerre pour complaire à la finance, restreindre à son service les libertés réelles et fermer le champ des possibles émancipateurs.

Ces pistes ne sont pas de mon cru. Elles circulent dans la gauche du parti démocrate, et dans Progressive International. Leurs limites constitutionnelles montrent clairement, après une tentative de coup d'État dont les États-Unis ont réchappé grâce à leur fédéralisme (c'est un autre sujet que je n'ai ni le temps ni la place de traiter ici), que la Constitution américaine ne peut se contenter d'updates et mérite un sérieux upgrade. L'incrémental ne suffit plus. Partout et en toutes choses, des « révolutionnements » sont urgents.

Les difficultés de l'idée et de la pratique fédérale aux États-Unis : quelles leçons pour les fédéralistes européens (ou d'autres fédéralistes dans le monde)

Michel Caillouët

Ancien ambassadeur de l'UE à Bangkok et New Delhi, responsable du Conseil scientifique de l'UEF France
Président de l'UEF PACA

Pour de nombreux fédéralistes, les États-Unis sont souvent perçus comme le modèle, la source d'inspiration, souvent unique. On parle ainsi, lorsqu'enfin en Europe, on arrive à progresser, de « moment hamiltonien » (en référence à Hamilton, un des pères de la constitution américaine).

Mais les perceptions positives vacillent : la Cour suprême, l'une des institutions de base du système politique américain, vient de prendre des positions drastiques et met à mal la relation Fédération-États fédérés : pour le droit à l'avortement, l'environnement, mais aussi le droit des populations indiennes, le refus des restrictions des armes à feu, la neutralité religieuse dans les écoles, la contraception, le contrôle judiciaire de découpage électoral... La liste est longue et va sans doute s'« enrichir » ? La Cour suprême des États-Unis (article III de la constitution américaine), est l'institution fédérale la plus puissante, et peut statuer en dernière instance pour toute affaire portée devant elle. Mais la pratique, notamment la plus récente, montre qu'elle ressemble davantage à un Parlement (sans l'onction

populaire) qu'à un tribunal indépendant. Elle sanctifie le « pouvoir des juges », selon l'expression de J. E. Schoetti, « la démocratie au péril des prétoires ».

Les décisions récentes de la Cour suprême ne font que traduire les graves tensions sociétales qui fracturent la Nation américaine. Les tendances les plus conservatrices, avec les

On s'aperçoit dorénavant que la Constitution américaine, dans sa forme actuelle, présente de vastes lacunes...

nomination par Donald Trump de trois juges ultra-conservateurs, se transforment maintenant en intégrisme juridique. Certains ont pu faire remarquer que cela traduit le triomphe de la doctrine dite « originaliste », qui fait fi des textes constitutionnels (et des nombreux amendements parmi les 27 promulgués depuis plus de 200 ans), et qui traduit un retour vers les doctrines remontant à l'époque de la colonisation britannique.

La constitution fédérale américaine ne protège plus, ou trop peu...

Le modèle fédéral est, on en convient, le plus apte à mieux définir les contours et relations entre les différents pouvoirs, et à permettre un dialogue et actions (vertueuses) entre centre fédéral et États fédérés. Mais cela peut-il se réaliser aux dépens des valeurs fondamentales de l'humanité ?

On s'aperçoit dorénavant que la Constitution américaine, dans sa forme actuelle, présente de vastes lacunes...

Il est, par contraste avec les dérives américaines, impératif de sanctuariser l'ensemble des valeurs européennes, telles que notamment reprises dans la « Charte européenne des droits fondamentaux ».



Comment se fait-il qu'un pistolet ait plus de droit qu'une femme ?

Quelles leçons les fédéralistes européens (ou mondiaux) doivent-ils en tirer ?

Bien sûr, comparaison n'est pas raison.

Chacun sait que le processus européen d'intégration est « sui-generis », unique, pragmatique. Il peut et doit s'inspirer des bonnes expériences, mais aussi extirper les mauvaises.

D'ores et déjà, des prémices de fédéralisme ont été créés et fonctionnent, la Banque centrale européenne, la Cour de justice européenne, le Parquet européen...

Tout est évolution, L'espace européen a, depuis 1951, connu et expérimenté sept Traités, la Fédération américaine a décidé de 27 amendements constitutionnels depuis plus de 200 ans,

mais l'application de certains sont maintenant mis en cause par la Cour suprême...

Hormis les principes démocratiques au sens large, les pratiques européennes et américaines divergent assez profondément, au niveau des valeurs, et il est, par contraste avec les dérives américaines, impératif de sanctuariser l'ensemble des valeurs européennes, telles que notamment reprises dans la « Charte européenne des droits fondamentaux » (à titre d'exemple, l'article 19 prohibe l'application de la peine de mort sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne).

Il convient de définir les valeurs à protéger et consolider dans le cadre des changements de Traité à venir, par dialogue et compromis. Ce pourrait être le cas pour l'IVG, dont la pratique est largement majoritaire en Europe (les seules exceptions sont la Pologne et Malte, l'Irlande, longtemps réfractaire, ayant maintenant évoluée).

Mais aussi, sur base de bonnes pratiques conformes à notre génie propre, établir des règles souples, pour les compétences (européennes, nationales, locales) de la future fédération, et, sans doute, éviter les contrôles de constitutionnalité trop intempestifs (nous n'avons sans doute pas besoin d'une Cour suprême européenne ?).

Une inspiration évidente est celle qui nous vient de Céline Spector, membre du Conseil scientifique de l'UEF France, dans son livre *Demos* : il existe d'évidence des « biens communs », dont la gestion doit relever d'une politique commune intégrée, fédérale : la sécurité, l'environnement, la solidarité... Aux européens de trouver les voies et moyens, par consensus entre les différents niveaux de pouvoir (européen, national, local), d'une construction institutionnelle adéquate, pour assurer une pleine efficacité pour ces politiques tellement

importantes pour l'indépendance et la puissance européenne, en garantissant un contrôle politique citoyen adéquat.

Ce qui se passe aux États-Unis, avec l'agitation de la Cour suprême, est inquiétant. Soyons collectivement vigilants en Europe, et construisons le système fédéral qui correspond à nos volontés, expériences et savoir-faire.

La tâche est et restera difficile, avec le poids connu des souverainistes ou nationalistes, qui d'ailleurs, s'inspirent, eux, souvent, des dérives américaines. Sachons, par notre militantisme et conviction, les contredire, et amener nos citoyens à agir dans la bonne direction !

La fédération européenne, oui mais laquelle ?

À propos d'une décision de la cour suprême des États-Unis sur l'avortement

Michel Herland

Professeur des universités honoraire.

Pour nombre de fédéraliste, les États-Unis sont le modèle à suivre en Europe. Deux décisions des juges de la Cour suprême qui viennent de tomber soulèvent une question, à propos de la future constitution européenne, à laquelle on ne saurait échapper quand le moment sera venu de passer à l'étape fédérale. Ces deux décisions concernent d'une part le droit à l'avortement (dont il sera surtout question par la suite), d'autre part le droit à porter des armes. Il s'agit comme l'on sait de deux sujets très sensibles qui divisent très profondément la population américaine. Les uns étant favorables à l'avortement et partisans d'un contrôle strict des armes, voire de leur interdiction, les autres hostiles à l'avortement mais invoquant le Deuxième amendement de la Constitution pour refuser toute réglementation du commerce des armes. On remarquera que ces deux parties de l'opinion se prononcent à front renversé au sujet de la liberté : ceux qui l'invoquent à propos de l'un des points de désaccord la refusent pour l'autre et *vice versa*. C'est dire la relativité de cette notion.

Le fédéralisme comme doctrine est un édifice juridique gravé dans une constitution. Cet édifice combine diverses institutions. Un organe théoriquement indépendant est chargé de dire le droit, lorsque, en particulier, des divergences d'interprétation surgissent entre les différents niveaux (État fédéral, États membres, etc.) de la fédération. Cet organisme, aux États-Unis, s'appelle la Cour suprême. Il est théoriquement indépendant comme dans toute fédération qui se respecte. Cependant les juges qui le composent ne sont pas des serviteurs désincarnés du droit. Pour éminents qu'ils soient, ils ont des convictions qui risquent d'entacher leurs décisions. D'où la nécessité absolue de composer une cour pluraliste reflétant la diversité des opinions dans la société. Nul n'ignore que le président Trump a rendu cet équilibre impossible en nommant par trois fois des juges « conservateurs ». S'il est vrai que le Sénat a eu son mot à dire en l'occurrence, sa composition (2 sénateurs par État quelle que soit sa population) favorise les États peu peuplés, lesquels sont plus souvent républicains et attachés à des valeurs conservatrices.

Les juges de la Cour suprême qui ont renvoyé (le 24 juin 2022) aux États le soin de légiférer sur (ou plutôt contre !) l'avortement, après avoir dénié la veille à l'État de New York le droit de limiter le port d'armes de poing hors du domicile, se sont référés à la Constitution. Concernant le port d'armes, le juge Clarence Thomas a fondé son avis à la Cour sur l'argument suivant: « Nous ne connaissons aucun droit constitutionnel [le 2^e amendement en l'occurrence] qu'un individu ne puisse exercer qu'après avoir apporté la preuve

d'un besoin particulier auprès de représentants des pouvoirs publics ».

Quant à l'avortement, selon le juge Samuel Alito, l'arrêt « Roe vs Wade » reconnaissant un droit à l'avortement jusqu'à la fin du premier trimestre de grossesse, était illégal puisque « La Constitution ne fait aucune référence à l'avortement et aucun de ses articles ne protège implicitement ce droit ». Face aux partisans de l'avortement qui invoquaient le quatorzième amendement – lequel proclame dans sa section 1 : « Aucun État ne fera ou n'appliquera de lois qui restreindraient les privilèges ou les immunités des citoyens des États-Unis ; ne privera une personne de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans procédure légale régulière »¹² – le juge fait valoir la jurisprudence qui n'entérine les libertés couvertes par l'amendement que si elles ont été reconnues au moment de l'adoption de l'amendement... soit en 1868 ! Or, comme rappelle le même juge Alito, à cette époque, trois quarts des États criminalisaient l'avortement tout au long de la grossesse. Les fédéralistes ont tendance à accepter le principe de subsidiarité comme une évidence. Quoi de plus normal, *a priori*, que de confier les décisions au plus près des citoyens et de ne renvoyer aux niveaux supérieurs que les tâches qui ne pourraient être réalisées efficacement au niveau inférieur. Le principe, cependant, ne va pas de soi. Certes, la dissuasion atomique (à l'instar des autres « biens collectifs purs » des économistes »¹³) pourrait être très difficilement organisée au niveau d'un village mais l'on voit bien que l'avortement ou le port d'armes participent d'une tout autre logique.

Si la constitution (*sacer textus*) fédérale devrait au moins fixer dans ses grandes lignes la répartition des pouvoirs entre la fédération et les États membres et lister les valeurs auxquelles on ne saurait déroger, cela ne saurait empêcher les conflits de compétence. Les partisans (« *pro choice* ») du droit à l'avortement, pour ne retenir que cet exemple, s'appuient sur la liberté de choix qui doit être laissée à la femme. Ses adversaires (« *pro life* ») mettent en avant le droit à la vie du fœtus considéré comme un humain en puissance. Face à des conceptions aussi opposées, et qui semblent *a priori* toutes deux légitimes, on ne voit pas pourquoi l'État fédéral serait mieux qualifié que les États fédérés pour trancher, auquel cas l'application du principe de subsidiarité conduit à laisser chaque État fédéré libre de trancher. Telle est bien la ligne de l'argumentation du juge Alito : en l'absence de l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution fédérale, la décision revient aux États. Mais le juge Alito est républicain et pro-Trump !

L'UE n'a pas encore de constitution, elle a une Charte des droits fondamentaux¹⁴... d'une remarquable imprécision. Son article 2 qui proclame le « droit à la vie » n'empêche pas que

¹² Il s'agissait, après la guerre de Sécession, d'empêcher que certains États sudistes ne restreignent les droits des esclaves récemment émancipés.

¹³ Il y a bien collectif pur lorsqu'il est impossible d'exclure les consommateurs de ce bien (si je bénéficie du parapluie

nucléaire, mon voisin aussi) et donc d'organiser son financement par le marché. Le financement passe alors nécessairement par l'impôt, donc l'État.

¹⁴ Rendue effective par le Traité de Lisbonne (entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009).



Manifestation à Washington DC, juin 2022, source : Wikipédia

dans la plupart des pays membres les avortements « à la carte » (non justifiés par la mise en danger de la mère) soient autorisés, tandis que, *a contrario*, le Tribunal constitutionnel polonais a pu interdire l'interruption de grossesse même en cas de malformation grave du fœtus (décision du 22 octobre 2020 applicable à partir du 27 janvier 2021)¹⁵. Ceci prouve, en passant, combien les commentateurs se montrent – dans notre pays du moins – ignorants. Ils s'offusquent de l'annulation de l'arrêt « Roe vs Wade » aux États-Unis, laquelle revient à laisser chaque État maître de la décision en paraissant ignorer que c'est exactement la règle au sein de l'UE.

Au demeurant, une lecture attentive de la charte européenne laisse à penser qu'un citoyen qui voudrait contester le droit à l'avortement pourrait faire valoir non seulement l'article 2 mais encore l'article 3 qui proclame « l'interdiction des pratiques eugéniques, notamment celles qui ont pour but la sélection des personnes »¹⁶, l'article 24 selon lequel « les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être », voire l'article 26 visant à l'« Intégration des personnes handicapées »¹⁷.

Envisageons maintenant le futur : une fédération européenne est enfin sur le point d'advenir. Comment va-t-elle s'organiser ? Certes, elle mettra en avant le principe de la

suprématie du droit. Mais les développements précédents nous laissent percevoir deux moyens très différents de mettre en œuvre ce principe. Tout dépend du type de constitution qui sera rédigé. De deux choses l'une en effet.

- Si la constitution adopte des principes généraux semblables à ceux inscrits dans la Charte, l'on aura opté *de facto* pour un gouvernement des juges. Comme aux États-Unis à propos de l'avortement où l'on a vu des juges « *pro choice* » généraliser le droit à l'avortement au nom de la liberté individuelle et des juges « *pro life* » infirmer cette décision en vertu d'une autre lecture de la même constitution.

- Pour éviter ce qui pourrait être considéré comme une dérive, la constitution devrait être rédigée bien plus précisément. Si l'on veut se mettre à l'abri des jugements hasardeux, inscrire des

grands principes comme la liberté individuelle ou le droit à la vie ne saurait suffire, puisque ces principes peuvent se contredire. Par exemple, la liberté d'avorter contredit le droit à la vie de l'enfant à naître.

Dans le cas de l'arrêt Roe vs Wade, les juges avaient fixé le début de la vie à trois mois de grossesse. Mais la décision n'étant pas sanctuarisée dans un amendement elle a pu être renversée. C'est, quoi qu'il en soit, le genre de précision qui devrait être inscrit dans une future constitution européenne si l'on voulait éviter le gouvernement des juges.

On aura compris que cet article n'entend pas affirmer des opinions. Une femme enceinte doit-elle pouvoir décider librement d'avorter ? Faut-il adopter une constitution énonçant des principes généraux ou entrant dans des détails suffisamment précis pour éviter un certain arbitraire judiciaire, ou, en tout cas, des règles très différentes selon les États membres ? Les réponses à de telles questions n'ont d'intérêt que si elles sont apportées collectivement. La première n'importait d'ailleurs – du moins dans le cadre de cet article – que pour les besoins de la démonstration. Par contre, les constituants de la future fédération européenne seront obligés de se poser la seconde. Et les fédéralistes devraient y réfléchir.

¹⁵ Que la Pologne se soit exonérée de la Charte ne change rien en l'occurrence, vu l'imprécision de celle-ci.

¹⁶ De telles pratiques existent pourtant dans le cas des réimplantations post-FIV.

¹⁷ Ces articles ne concernent donc pas la Pologne, pas plus que la Tchéquie qui a également négocié un régime dérogatoire.

Le fédéralisme suisse, un modèle pour l'Union européenne ?

Théo Boucart

Ancien co-rédacteur-en-chef du Taurillon et responsable du pôle médias des Jeunes Européens – Strasbourg,
Membre du CA de Presse fédéraliste

Et si les clés d'une réforme efficace de l'Union européenne (UE) se situaient dans les pays qui n'en font pas partie ? La Suisse est érigée à juste titre comme un modèle d'État fédéral où une grande autonomie est accordée aux 26 cantons et aux communes. Ce système est-il transposable tel quel pour avancer vers une Europe fédérale ?

La Suisse et l'UE ont une relation singulière. La petite république alpine a en effet refusé par voie référendaire l'adhésion à l'UE en 1992. À la suite du résultat de la consultation populaire, le gouvernement suisse a gelé les négociations, sans toutefois retirer formellement sa candidature (un retrait pourtant demandé par le parlement national en 2016). Plus récemment, la Suisse a envoyé un certain nombre de messages ambigus à l'Union. Le peuple suisse a en effet refusé en 2020 l'initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée » (*Begrenzungsinitiative*) qui aurait eu des conséquences profondes sur les dynamiques de la mobilité transfrontalière. L'année suivante, le Conseil fédéral a choisi d'abandonner unilatéralement les négociations autour de l'accord-cadre avec l'UE.

La Suisse est pourtant membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), mais pas de l'Espace économique européen (EEE). Les liens entre Berne et Bruxelles sont encore donc tissés par près de 120 accords bilatéraux et sectoriels. Cette réticence vis-à-vis du projet européen ne signifie pourtant pas qu'il faille ignorer complètement le pays et son modèle politique dans la poursuite de la construction européenne. Le système politique suisse développe une version du fédéralisme qui accorde une place particulière aux cantons et aux municipalités, résultat d'évolutions du système depuis la fin du XIII^{ème} siècle.

Lors de sa nécessaire réforme, l'UE devrait s'inspirer d'autres systèmes politiques pour dépasser la « fédération d'États » (selon les mots du politologue Olivier Beaud) peu efficace. Le modèle suisse pourrait-il servir à une refondation européenne ?

Une question de traités : la formation de la Suisse moderne

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la Suisse n'a pas toujours été un État fédéral avec une grande autonomie pour les entités fédérées. Elle est passée par à peu près par tous les modèles d'organisation de l'État. Pour rappel, les historiens situent la fondation de la Suisse soit en 1291 (avec le pacte fédéral entre les vallées déjà très autonomes d'Uri, de Schwytz



Le siège du Parlement suisse à Berne, Suissinfo.ch

et d'Unterwald en Suisse centrale), soit en 1315 avec le pacte de Brunnen qui a réitéré les liens contractuels entre ces trois cantons primitifs. Dans les deux cas, cette union était destinée à se prémunir contre une attaque des Habsbourg.

Il faut dire que la Suisse a longtemps été une histoire de liens entre différentes vallées rurales et des villes d'empire, parfois très puissantes (comme Zurich, Bâle et Berne). De plus, à part les vallées concernées par le pacte de 1291 qui étaient considérées comme un partenaire contractuel unique, des alliances asymétriques pouvaient être établies. Certains territoires pouvaient être en outre assujettis et gérés conjointement par les cantons, comme les territoires du Tessin, d'Argovie ou de Thurgovie. Petit à petit donc, le territoire des « Confédérés » (comme on a longtemps appelé les Suisses) s'est formé pour prendre sa forme actuelle (à quelques modifications près, notamment à la fin du XVIII^{ème} siècle).

Pendant plusieurs siècles, un État fédéral était inexistant en Suisse. Les cantons restaient largement souverains dans tous les domaines, y compris régaliens.

Pendant plusieurs siècles, un État fédéral était inexistant en Suisse. Les cantons restaient largement souverains dans tous les domaines, y compris régaliens. Tout au plus, il existait une diète fédérale qui se rassemblait à intervalle plus ou moins régulier dans le Nord du territoire suisse. Pourtant, la Suisse a bel et bien connu une expérience de centralisation accrue, sur le modèle de la France révolutionnaire : la république helvétique de 1798 de 1803. Une expérience éphémère puisque Napoléon lui-même a compris que les cantons suisses

ne pouvaient vivre dans un cadre trop centralisé. Il a fallu donc attendre 1848 et l'issue de la guerre du *Sonderbund* pour voir la ratification de la Constitution fédérale, donnant ainsi naissance à l'État suisse moderne, très décentralisé au niveau cantonal (on compte 26 cantons depuis 1979) et communal, mais qui a vu l'État fédéral de Berne acquérir de plus en plus de prérogatives (une dynamique typique des États fédéraux).

Formation de l'entité fédérale, multilinguisme... des points communs évidents avec l'UE

Aujourd'hui, la Suisse est un État multilingue et fédéral, à l'instar de l'Allemagne et l'Autriche voisines, même si les cantons ont des pouvoirs particulièrement importants, tout comme les États membres de l'UE.

Les cantons sont en effet *souverains* selon les termes de la Constitution helvétique et, selon l'article 3 de ladite Constitution, ils jouissent des pouvoirs qui ne sont pas explicitement attribués à la Confédération (c'est également le cas pour les États et le niveau supranational européen). Cela concerne en particulier la fiscalité directe, mais également la sécurité intérieure (comme la police) et l'éducation, ces deux derniers domaines étant du seul ressort des cantons. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité sont également au fondement de la Constitution suisse et des traités européens, ce qui assurent aux entités fédérées un contrôle de l'action au niveau supérieur.

La Suisse comme l'Union ne possèdent pas d'exécutif fort et centralisé autour d'un seul poste. Le Conseil fédéral suisse, composé de sept conseillers fédéraux assurant l'un après l'autre la présidence de la Confédération sur une base annuelle.

D'autres traits communs entre les deux entités sautent aux yeux, comme le caractère multilingue. L'UE possède 24 langues officielles, dont trois langues de travail utilisées par les institutions (français, anglais, allemand). La Suisse est quadrilingue, avec une forte majorité (65%) de Cantons germanophones (bien qu'on y parle quotidiennement différentes formes de suisse alémanique). Les régions francophones le long de la frontière française et du Val d'Aoste représentent le quart de la population suisse. L'italien est la langue officielle du Tessin et des Grisons (dans quelques vallées à la frontière italienne). Cette langue est parlée par moins de 10% des Suisses. Enfin, quelques vallées orientales parlent encore le romanche, une langue rhéto-romane. Ces quatre langues ont un statut officiel en Suisse, même si dans la pratique, l'allemand et le français dominent.

La Suisse comme l'UE ne possèdent pas d'exécutif fort et centralisé autour d'un seul poste. Le Conseil fédéral suisse, composé de sept conseillers fédéraux assurant l'un après l'autre la présidence de la Confédération sur une base annuelle. Cela rappelle le caractère collégial de la Commission européenne. En outre le Conseil fédéral et la Commission européenne ne sont pas directement responsables devant leur parlement.

Enfin, les raisons de la constitution de l'État suisse et de la Communauté, puis de l'Union européenne, sont également semblables. L'aspect extérieur et les menaces exogènes ont eu une influence décisive dans la formation de la Suisse et de l'UE. Alors que les cantons primitifs devaient s'unir pour contrer la menace de la dynastie Habsbourg, les six États fondateurs de la CECA et de la CEE redoutaient la guerre froide et la menace communiste soviétique. Ces facteurs externes ont aussi joué un rôle dans l'élargissement de la Confédération helvétique et de l'Union européenne.

Une divergence fondamentale

Malgré tous ces points communs, l'UE est encore « infiniment plus proche » d'une organisation internationale que d'un État fédéral comme la Suisse (pour reprendre les mots du politologue et actuel bourgmestre de Charleroi, Paul Magnette).

L'organisation des pouvoirs et les relations entre la fédération et les entités fédérées sont très différents. La Suisse est un État souverain, alors que l'UE ne l'est pas. Cela implique que la supériorité du pouvoir suisse s'applique sur l'ensemble du territoire helvétique, tandis que la supériorité du pouvoir européen ne s'applique nulle part (ce sont les États membres qui *in fine* sont décisionnaires sur la quasi-totalité des champs d'action).

Cette absence de « souveraineté européenne » générale est à opposer au partage de souveraineté entre le pouvoir confédéral de Berne, les 26 cantons et les milliers de municipalités suisses. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité y sont appliqués de manière censée, contrairement à l'utilisation défensive qu'en font les États-maître du jeu européen pour se protéger de la prétendue « menace » d'un pouvoir qui serait centralisé à Bruxelles.

Le fédéralisme suisse à la rescousse du projet européen ?

Pourtant, tout n'est pas perdu pour l'UE. Il ne faut pas oublier qu'un État fédéral ne naît pas *ex-nihilo* dans sa forme mature. Il a fallu des siècles pour que l'État suisse prenne sa forme actuelle (la Constitution actuelle ne date que de 1848, à comparer à l'ancienneté du premier Pacte fédéral, conclu le 1^{er} août 1291). Une structure fédérale est un processus dynamique et les initiateurs de l'intégration européenne l'avait bien compris.

Si l'UE ne possède toujours pas de compétences régaliennes (sauf dans le cas de la monnaie pour la zone euro) et de souveraineté à proprement parlé, il ne faut pas oublier que tout cela a pris du temps en Suisse, même si les tenants et les aboutissants de l'intégration n'étaient pas forcément les mêmes que maintenant, dans un monde globalisé. Néanmoins, le fédéralisme européen pourrait s'inspirer du fédéralisme suisse dans une nécessaire réforme.

Colloque international : L'Europe de la défense : « une longue histoire qui avance »



Longtemps, l'idée d'une défense européenne est restée un non-dit, un angle-mort, voire un tabou. On a tendance à oublier que l'Europe d'aujourd'hui est née dans les ruines causées par une guerre terrible qui a entamé autant son identité que sa substance et sa puissance. Les Résistants qui, après le combat contre les idéologies liberticides et agonistiques, avaient osé imaginer une Europe réconciliée sur le fondement de ses valeurs humanistes, avaient érigé la paix et la démocratie comme horizon politique ultime. On dit parfois, avec une forme de dédain, que l'Europe n'est pas la mère de la paix, mais la fille de la paix. Venus aurait rejeté Mars qui l'a libérée définitivement de la guerre.

Les nouveaux rapports de force internationaux apparus à la faveur de la guerre froide ont encouragé ce mouvement de déprise de son destin. Leur effet a été de dispenser l'Europe de penser sa propre défense. La défense de l'Europe serait atlantiste ou ne serait pas. Telle est probablement la source profonde de l'échec de la Communauté européenne de défense en 1954. La volonté secrète de la France, au même moment, de se doter de l'arme nucléaire n'est peut-être pas pour rien dans cet échec qui allait retarder la prise de conscience de l'importance d'une autonomie stratégique de l'Europe dans ce domaine.

La fin de la guerre froide, l'ombre récurrente de la remise en cause de l'OTAN en Europe et l'émergence de nouvelles menaces obligent aujourd'hui les politiques à repenser et à dépasser ce cadre géostratégique. Le slogan de la présidence française de l'Union européenne (premier semestre 2022), « Relance, Puissance, Appartenance », est le signal fort de ce processus d'inversion des priorités géopolitiques. Le fait politique nouveau et décisif est que l'Allemagne s'inscrit dans ce mouvement, comme l'a indiqué le nouveau chancelier Olaf

Università degli Studi di Genova (Italie)
Université Jean Monnet (France)
Historical Archives of the European Union (Florence)

Partenaires :
Chaire Jean Monnet EUPOPA
Consortium EMJMD « DYCLAM+ » (Portugal, Italie, Roumanie, France)
Association éditoriale Presse fédéraliste

Lieu : Archives historiques de l'Union européenne, Florence
Date : 8-9 septembre 2022

Scholz lors de sa première visite à Paris le 10 décembre 2021, évoquant la nécessité d'une « souveraineté stratégique de l'Europe ». Présenter l'Europe en termes de « souveraineté » assumant l'enjeu de la puissance comme garantie d'indépendance et de liberté a une portée révolutionnaire. Un sujet d'autant plus crucial et fondamental au moment où la Russie envahit l'Ukraine et risque de déstabiliser l'ordre européen issu de la fin de la guerre froide.

Nous assistons au surgissement d'un nouveau paradigme dans les politiques européennes qui marquera peut-être la deuxième phase de la « construction européenne ». L'heure est-elle venue de conjurer enfin le nanisme géopolitique de l'Europe et sa dépendance à l'égard des États-Unis ? Les États-membres de l'UE sont-ils prêts à donner corps et perspective au vœu de « défense commune » introduit par le traité de Maastricht en 1992, au moment même où l'Europe montrait son impuissance face à l'explosion de la Yougoslavie ? Sommes-nous à la veille de franchir une nouvelle étape dans le dépassement de la culture stato-nationale et dans l'affermissement d'une Union qui serait prête à posséder tous les attributs de la puissance ?

De cela, il faut parler, car notre avenir d'Européens en dépend. Mais il faut le penser en l'inscrivant dans la longue durée de l'histoire de l'idée européenne et de sa lente et difficile transformation politique dans un monde en recomposition. L'échec de la CED, analysé à partir de nouvelles sources et problématiques, est une leçon qui doit permettre de mieux situer les enjeux et d'éclairer les décideurs comme les opinions. Comme l'a dit le commissaire européen Thierry Breton en 2021, l'Europe de la défense est « une longue histoire qui avance ». Tel est l'objet de ce colloque et de la publication qui lui fera suite.

Programme du colloque (à ce jour)

Mot d'accueil

Dr Dieter Schlencker

Introduction

Pr Robert Belot

Pr Daniela Preda : Communauté de défense et Communauté politique : les propositions d'Alcide de Gasperi / *Defense Community and Political Community: the proposals of Alcide de Gasperi*

Dr Denis Lefebvre : Les socialistes français face à la CED / *The French socialists facing the EDC*

Pr Gérard Bossuat, Jean Monnet et l'Europe de la puissance / *Jean Monnet and the Europe of power*

Pr Antonella Braga : Un corps sans tête ? Les critiques d'Ernesto Rossi sur le projet CED / *A body without a head? Ernesto Rossi's criticism of the EDC project*

Pr Robert Belot : L'Union européenne des fédéralistes face à l'échec de la CED / *The European Union of federalists facing the failure of the EDC*

Dr Jean Francis Billon : Fédéralistes mondiaux et atlantistes face à la CED / *World federalists and Atlanticists facing the EDC*

Pr Matthias Waechter : L'échec de la CED et la création du CIFE à Nice / *The failure of the EDC and the creation of the CIFE*

Dr Dieter Schlencker : Les Archives historiques de l'Union européenne et ses ressources concernant la défense européenne / *The Historical Archives of the European Union and its resources concerning European defence*

Dr Jan-Willem Brouwer: Les pays du BENELUX et la CED / *The BENELUX countries and the European Defence Community*

Pr Gilbert Casasus : La Suisse et la CED : indifférente ? / *Switzerland and the EDC: indifferent?*

Dr Dominique Mongin : Histoire de la dimension européenne de la doctrine de dissuasion nucléaire française / *History of the European dimension of the French nuclear deterrence doctrine*

Pr Jenny Raflik-Grenouilleau : L'OTAN face à la crise de la CED / *NATO and the EDC crisis*

Pr Andrea Bosco : La CED soixante-dix ans après : Staline, Poutine et la création d'une défense européenne unique / *The EDC seventy years after: Stalin, Putin and the creation of a single European defence*

Conclusion

Pr Daniela Preda

L'Europe, grande absente des professions de foi des candidats à l'élection présidentielle française

Robert Belot

Historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUPOPA à l'Université de Saint-Étienne
membre du Conseil de la Fondation Jean Monnet, membre du Conseil scientifique de l'UEF-France



C'est une sorte de sous-littérature politique à laquelle les Français ne prêtent qu'une attention discrète et dont le destin est de finir rapidement dans la poubelle. Je veux parler des professions de foi des candidats à l'élection présidentielle qui a eu lieu en France en mai 2022. L'historien ne s'intéresse pas qu'aux « grands » textes qui

finiront dans les manuels scolaires. Les abstentionnistes n'ouvrent pas les enveloppes blanches que la poste dépose dans leur boîte à lettres. Les citoyens engagés ou dont l'identité politique est fortement marquée ont depuis longtemps fait leur choix et sont déjà renseignés sur les forces en présence. Ils ne prennent pas davantage la peine de lire cette littérature superfétatoire. Il reste peut-être les indécis. Ceux-ci hésitent et choisissent parfois au dernier moment. Et cette incertitude, la bête noire des sondeurs, devient un décor habituel du paysage politique français qui a perdu ses repères avec l'effondrement des partis traditionnels. Selon un sondage effectué jeudi 7 avril 2022, soit trois jours avant le premier tour, 32% des électeurs n'avaient toujours pas arrêté leur choix arrêté pour voter. Peut-être ceux-là ont-ils eu la bonne idée de faire l'effort de lire les professions de foi.

Quoiqu'il en soit, ces professions de foi existent et elles méritent notre attention car elles expriment l'ultime message des candidats, après l'effervescence médiatique. Que nous disent-elles de ce qu'ils pensent de l'Europe ? C'est la question que je me suis posée en faisant l'effort (oui, il faut faire un effort pour ne pas fuir le style péremptoire, convenu et énumératif de ces déclarations d'intention) d'analyser leur contenu dans un regard comparatiste, avec l'idée de tenter de mesurer l'espace dédié au thème de l'Europe.

Sur l'arc politique, les extrêmes sont les moins sensibles à la question européenne et y consacrent une place dérisoire. À l'extrême gauche, la palme revient à Lutte ouvrière, conduite par Nathalie Arthaud : on cherchera en vain le mot Europe et l'adjectif « européen ». Seul apparaît le rejet du « racisme et du nationalisme ». Mais le rejet du nationalisme (car il faut bien se démarquer, même discrètement de l'extrême droite) ne passe pas par la volonté de s'inscrire dans l'espace de la coopération européenne. L'Europe n'existe pas. Cela dit, et c'est un élément différenciant par rapport aux autres candidats, Nathalie Arthaud consacre plusieurs lignes à la guerre en Ukraine. Elle désigne Poutine comme responsable. Mais la « responsabilité écrasante » incombe aux États-Unis et à l'OTAN en exerçant une « pression militaire sur la Russie ». Elle n'en tire aucune conséquence (comment aider le peuple

ukrainien ?), sinon pour stigmatiser « l'impérialisme » et refuser « toute union nationale derrière nos dirigeants ».

Le « NPA » de Philippe Poutou (la profession de foi ne croit pas indispensable de dire à l'électeur la signification du sigle...) ne mentionne l'Europe qu'en deux seules et courtes occurrences, et de manière négative : « Rupture avec les traités européens » ; « Refus de toute armée européenne » et stigmatisation des « va-t'en guerre », ce qui paraît contradictoire avec sa déclaration de solidarité avec « la résistance du peuple ukrainien qui subit cette guerre ».

Du côté de l'Union populaire (France insoumise) : deux mentions à l'Europe. D'abord pour proposer « une conférence européenne extraordinaire pour la sécurité et les frontières », suite à « l'invasion russe » qui est « intolérable ». Étrange cette passion pour les frontières comme moyen de promouvoir « le peuple humain » (sic). Et l'aide aux

Quoiqu'il en soit, ces professions de foi existent et elles méritent notre attention car elles expriment l'ultime message des candidats, après l'effervescence médiatique. Que nous disent-elles de ce qu'ils pensent de l'Europe ?

Ukrainiens ? Et le rôle que peut jouer l'Europe ? Le programme n'en dit mot. Ensuite, pour s'engager à « désobéir aux traités européens ». Dans quel domaine ? L'électeur ne le saura pas. L'Europe est illégitime, elle incarne un danger, voire le mal. L'Union populaire, par rapport aux deux groupuscules précédents qui semblent vouloir reprendre le slogan maurassien de « la seule France », semble plus extravertie car elle veut changer le monde, ni plus ni moins : « Pour changer le monde, changeons la France » ! Ce qui revient aussi à considérer que la France est toujours le centre du monde puisque, par son génie et sa grandeur, elle peut le changer. Mélenchon dit « agir pour la paix », mais pour lui la guerre en Ukraine n'existe pas et ne doit pas intéresser les Français.

Le parti communiste (en fait le « PCF », seul le sigle qui apparaît dans la profession de foi de Fabien Roussel, le mot « communist/me » étant passé à la trappe) prône la « voie indépendante de la France en Europe et dans le monde ». Si Jean-Luc Mélenchon veut changer le monde, Roussel est persuadé que la France peut « transformer l'Europe, pour l'emploi et climat ». C'est le seul à l'extrême gauche qui pense que l'Europe peut être un cadre utile à la progression de ses idées. Il ne s'agit pas de « désobéir » mais de négocier : « Ouverture de négociations pour de nouveaux traités européens » ; « Pacte européen pour le climat, l'emploi et l'urgence sociale ». Toujours cette croyance outrecuidante en la possibilité pour la France de bouleverser l'ordre européen existant. Mais il est clair que comme les trois précédents partis, il revendique « une voix indépendante de la France ». Ce positionnement franco-centrique, du moins dans la



et « planète ») et non limitée à l'Hexagone. Comme Anne Hidalgo, Macron n'hésite pas à invoquer l'avènement d'une « Europe-puissance, capable, par son indépendance, de se défendre et de peser sur le cours du monde ». Le sort de la France ne saurait être indépendant de celui de l'Europe : « En me faisant confiance, vous voterez pour une République et une Nation plus forte dans notre Europe ». Le possessif « notre » indique bien que l'Europe n'est pas dissociable de la nation française. C'est le seul à aller aussi loin dans cette recherche de *l'affectio sociétatis* avec l'Europe. Pourtant, et malgré les responsabilités qui ont été les siennes (présidence du Conseil européen), il n'évoque pas la guerre en Ukraine, contrairement à Valérie Pécresse ou Anne Hidalgo.

La longue lettre (« Le courage de faire ») de Valérie Pécresse commence, cas unique, par évoquer la tragédie que l'Europe est en train de vivre avec la guerre en Ukraine : « La guerre qui revient sur le continent européen ». D'emblée, elle adopte un ton « macronien » en prônant une « France forte dans une Europe puissante ». Pour elle, c'est l'Europe qui peut défendre la France : « Je défendrai les positions de la France dans une Europe qui doit désormais mieux protéger nos valeurs et nos intérêts stratégiques. » Là, le possessif « nos » concerne la France, non l'Europe. À noter ce point de convergence avec Macron : la dernière de ses « 25 mesures » concerne également l'instauration d'une « vraie taxe carbone aux frontières de l'Europe ».

rhétorique, ressemble à celui de l'extrême-droite. Le problème de Roussel est la guerre en Ukraine qui s'accorde mal avec sa promesse de « jours heureux » et « notre besoin de paix, de fraternité humaine ». La solution est de n'en pas parler.

Il existe une gauche plus sensible au thème européen. Anne Hidalgo (qui ne se dit pas socialiste) commence sa profession de foi par un slogan qui la distingue clairement des précédents : « Ensemble, nous relèverons le défi de l'Europe et de la paix ». Pour elle, l'Europe est un pôle de liberté. C'est pourquoi l'Ukraine, assaillie par la Russie, et « les peuples épris de liberté se tournent vers l'Union européenne, une puissance sur laquelle repose le maintien de la paix et de la prospérité du continent ». L'utilisation du mot « puissance » est un marqueur décisif et un signe fort de son adhésion au projet européen. Il se traduit par la volonté de construire « une défense commune ». Elle se désigne d'ailleurs comme une « Européenne de toujours » et son action, comme présidente, sera de « renforcer l'Europe ». Une tonalité également pro-européenne chez Yannick Jadot, Europe-Écologie-les-Verts. La première phrase de sa déclaration souligne que cette élection va permettre aux Français de « choisir le destin de la France et de l'Europe ». À l'instar de la socialiste, il pense que « l'Europe de la souveraineté et du progrès est notre meilleure arme » pour affronter les crises du moment. On voit donc se dessiner un clivage profond entre l'extrême gauche et la gauche modérée, un clivage qui aurait miraculeusement disparu lors des élections législatives, avec la fédération NUPES (nouvelle Union populaire écologique et sociale). Mais dans tous les deux cas, la part consacrée à l'Europe est extrêmement modeste dans l'espace rédactionnel. Tous les programmes se concentrent sur les problèmes domestiques concrets à courte vue : SMIC, garde des enfants, grand âge, RTT et jours de congés, retraite, impôts, déserts médicaux, etc.

C'est aussi le cas, contre toute attente, si nous poursuivons l'arc politique des candidats, avec « Nous tous ». Mais ici l'Europe apparaît comme un vrai choix, comme un élément incontournable de la politique française, voire comme une chance. Dans sa longue lettre qui occupe deux pleines pages, Emmanuel Macron mentionne l'Europe au début et à la fin. Il prend l'engagement de mettre en place « une taxe carbone écologique aux frontières de l'Europe ». Une manière de dire que l'écologie doit se penser dans une échelle élargie (Europe

Au seuil de l'extrême droite figure un OPNI (objet politique non identifié) : Jean Lassale. Son slogan, « La France authentique », permet de comprendre pourquoi l'Europe n'apparaît qu'en queue de programme dans un incart intitulé : « Je défends une France souveraine en Europe et dans le monde ». Du moins cela a le mérite d'exister, même si c'est pour lui l'occasion de déclarer que « la construction européenne est allée trop loin » et que Maastricht a « sapé les bases de la souveraineté nationale ». L'Europe existe, mais négativement, comme un poids dont il faut se libérer. Ce que les politiques n'ont pas compris depuis 70 ans, Lassale l'a compris. Il appartient à la mouvance souverainiste, que l'on pourrait qualifier de « chevènementiste », qui croit encore que, « à l'échelle du monde, la France doit redevenir un acteur incontournable du jeu diplomatique ». Mais c'est bien un projet de « déseuropéanisation » de la France qu'il préconise : « revoir la participation de la France au budget européen » ; « retirer à la Commission européenne la mission de représenter la France dans les traités de protection des investissements internationaux ; sortir de l'OTAN ». Autant de propositions qui rapprochent Lassale du projet Mélenchon, mais aussi de l'extrême droite.

Autre souverainiste autoproclamé : Nicolas Dupont-Aignan. Son slogan (« Choisir la liberté ») vise la défense de la liberté de la France face à ce qui l'entoure. Et d'abord l'Europe. C'est le premier point de son programme : « Libérons-nous de la Commission européenne ». L'Union européenne n'apparaît que comme une instance inutile et dangereuse pour les intérêts français. Il propose un référendum « pour remplacer l'Union européenne par une Communauté des Nations libres et des projets à la carte ». Comme chez Lassale, Mélenchon, Poutou,

Nathalie Arthaud, on retrouve cette pensée magique : le problème c'est l'Europe, et en sortir est la solution ultime, la panacée qui va guérir la France. Apprendre l'Europe ou le monde aux enfants des écoles ne saurait être une priorité ; il suffit que « nos enfants sachent lire, écrire compter et aimer l'histoire de notre pays », tel est le projet éducatif de Dupont-Aignan.

Pour sûr, ce n'est pas cette élection qui va faire progresser l'idée d'Europe. Tout se passe comme si la France, qui a été à l'origine du projet européen, avait honte de cette histoire pourtant inspirée par le rejet des guerres nationalistes et des idéologiques liberticides qui ont pendant des siècles fracturé l'Europe.

Le programme de Marine Le Pen, tel qu'il apparaît dans sa profession de foi, est très discret sur l'Europe. On se souvient de sa valse-hésitation sur l'euro lors de la campagne de 2017 qui l'avait décrédibilisée. Rien sur l'euro, cette fois. Elle aussi ne voit que le « déclin » de la France et croit pouvoir provoquer un « sursaut » qui peut rendre à la France « sa grandeur » et aux Français « leur bonheur ». Le bonheur lepéniste ressemble un peu aux « jours heureux » du communiste ! Son anti-européisme fait profil bas (contrairement à son ex-allié Dupont-Aignan) : il est en creux, à travers des formules comme « le patriotisme économique », « rendre à la France sa puissance et sa souveraineté », « mener une diplomatie indépendante ». Dénoncer le projet européen sans risquer d'apparaître comme anti-européenne primaire, c'est ce chemin étroit qu'elle emprunte à travers la formule suivante : « Je bâtirai une Europe des nations libres et des projets concrets ». Lorsqu'elle évoque la guerre en Ukraine, c'est paradoxalement pour affirmer « la nécessité de restaurer notre indépendance et un État fort ».

On termine ce parcours de l'arc politique par le nouveau venu : Éric Zemmour. Un programme on ne peut plus explicite sous forme tautologique : « Pour que la France reste la France ». Le ton n'est pas seulement décliniste, comme chez Marine Le Pen ; il est catastrophiste : « Je ne peux pas me résoudre à voir le plus beau pays du monde disparaître sous nos yeux ». Il veut « sauver » la France en restaurant son « indépendance » et sa « souveraineté ». Il croit qu'elle peut être « puissante » seule, mais malgré tout en retrouvant « son statut de puissance d'équilibre ». Quel équilibre ? Dans quel espace géopolitique ? On ne le saura pas. Le mot « Europe » ne figure pas dans la profession de foi d'Éric Zemmour. Comme chez Nathalie Arthaud. Une seule allusion indirecte : la « crise ukrainienne » (et non la « guerre »), mais c'est pour annoncer le plafonnement du « prix du carburant à 1€80/litre ».

On peut tirer quelques enseignements de cette lecture des professions de foi. D'abord, l'absence d'Europe ou la discrétion sur l'enjeu européen. Même chez les plus européistes (Jadot, Hidalgo, Macron, Péresse), la place de l'Europe dans l'espace rédactionnel est très modeste. On peut y voir la crainte de faire peur aux électeurs que l'on suppose peu enclins à s'intéresser à l'Europe, et encore moins à l'aimer.

Ensuite, une convergence de l'anti-européisme dans les bords extrêmes de l'arc politique, basée sur une quête identique de la « souveraineté nationale » (je n'évoque pas ici le contenu du programme politique intérieur) et un partage du mythe de la seule France. Enfin, on remarque que les deux bords extrêmes s'ignorent, comme si l'extrême gauche ne voyait pas le danger de l'extrême droite (sauf Nathalie Arthaud), et réciproquement. L'ennemi est plus flou et abstrait (l'Europe, le capitalisme, l'immigration etc.) ou plus personnalisé (Macron).

Pour sûr, ce n'est pas cette élection qui va faire progresser l'idée d'Europe. Tout se passe comme si la France, qui a été à l'origine du projet européen, avait honte de cette histoire pourtant inspirée par le rejet des guerres nationalistes et des idéologiques liberticides qui ont pendant des siècles fracturé l'Europe. Un héritage de plus de 70 ans de combat et de progrès que l'ingratitude des peuples et des politiques semble vouloir ignorer.

En pourcentage des voix exprimées, le camp des pro-européens recueille 39% des voix exprimées (dont 27,85% pour Macron) et celui des anti-européens (60,92%). Par cet écart, on mesure la profondeur de la coupure entre deux France et le faible niveau d'adhésion des Français à l'aventure européenne. La grande absente des professions de foi des candidats à l'élection présidentielle française, c'est l'Europe. Elle reste pour les citoyens inaudible et largement incompréhensible, d'abord parce que leur connaissance de l'Europe est déficitaire, et ce malgré une information largement accessible grâce aux nouveaux moyens de communication. Pourquoi ? C'est une autre question qu'on doit se poser.

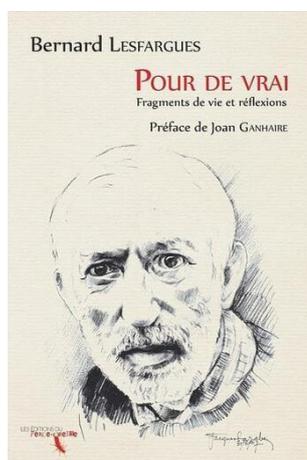
Ce qui est sûr, c'est que le « solipsisme gallican », pour reprendre la fameuse expression du grand diplomate Jean-Marie Soutou, est toujours actif et a de beaux jours devant lui. Il nourrit toujours le mythe de la « souveraineté nationale » et de la « grandeur de la France » qui résiste au constat douloureux, établi dès la fin de la Seconde Guerre mondiale par les historiens et les politiques lucides, que la France était devenue « une *grande puissance de courtoisie*, comme on parle d'un titre de noblesse de courtoisie » (J.-M. Soutou). Les fédéralistes, tel Henri Frenay, et les « fonctionnalistes », type Robert Schuman, fondent une partie de leur engagement sur ce constat, l'autre partie sur la nécessité de créer une Europe solidaire mutualisant ses ressources et articulant les politiques de ses membres. Des hommes comme Jacques Delors et François Mitterrand ont suivi cette voie, malgré des vents contraires puissants et une opinion rétive.

Mais l'événement sera plus fort que l'entre-soi franco-français où les politiques ont tendance à limiter l'horizon des Français. C'est par le choc de l'événement (crise bancaire et financière de 2008, crise sanitaire) que l'Europe progresse. La guerre en Ukraine, dont les candidats hésitent à parler (à l'exception de Péresse et d'Hidalgo), constitue un accélérateur d'eupéanisation par la prise de conscience des vertus protectrices d'une Europe de la défense. C'est elle qui annonce le crépuscule de l'ère westphalienne. Les politiques pourront-ils croire et faire croire longtemps que la France peut échapper à cette révolution ?

Dernière parution sur Bernard Lesfargues – préface de Joan Ganhaire

« Per Bernat Lesfargas »,
préface au livre de Bernard Lesfargues, *Pour de vrai*.
Fragments de vie et de réflexions, éd. du Perce-Oreille,
2022, 158 p., 24220 Coux-et-Bigaroque-Mouzens,
www.perceoreille.fr

Joan Ganhaire
Auteur occitan et conseiller départemental du Périgord.
Membre de Novelum, Institut d'études occitanes du
Périgord



Comment ne pas me rappeler ma première rencontre avec Bernard... Jeune militant occitaniste, je tiens le stand de l'IEO à une fête occitane à Villamblard. On est dans les années 70, je ne sais plus bien. Les gens ne se bousculent pas autour de la littérature occitane. Un homme s'avance d'un pas décidé, un acheteur potentiel, je sors mon plus grand sourire à ce personnage au regard bleu qui, sans autre parole m'indique du doigt un petit ouvrage perdu au milieu

de la production d'alors : « Ne'n as vendut ? » Je suis bien obligé de dire que non, et l'homme dont le regard s'est un peu voilé s'éloigne sans mot dire... J'ai fait ce jour connaissance avec plusieurs choses, en plus de celle de Bernard : la littérature occitane n'intéresse pas grand monde, les auteurs sont anxieux du devenir de leur progéniture et souvent déçus du peu d'enthousiasme qu'ils suscitent. J'aurai bientôt, devenu auteur moi-même, l'occasion mainte fois répétée de confirmer ce soupçon... Par curiosité, j'ai feuilleté ce petit livre, *Còr Prendre*, et suis tombé au hasard de mon feuilletage sur « Glòria a nòstres caçaires », court poème à la gloire de la bêtise et de la méchanceté atténué toutefois d'une réflexion sur la mort. Et puis j'ai lu « Ròsa beguda, endolverada », « La Glèsia en roïnas » et l'après-midi en fut illuminée. J'aurais voulu rattraper l'homme et lui dire que je venais de vendre un de ses ouvrages, mais il avait déjà disparu, fuyant sans doute ces béotiens qui ne savaient pas apprécier la poésie... J'ai eu depuis bien des occasions de rencontrer Bernard, d'en apprendre plus sur lui et son œuvre et j'ai rapidement développé une admiration discrète et un peu intimidée pour ce vieux militant de la cause occitane qui avait côtoyé les plus grands, pour ce poète amoureux de ses pays latins, Espagne, Catalogne, Occitanie. J'ai peu à peu découvert l'étendue de sa culture et l'énormité de son travail de traducteur à l'occasion de trop rares rencontres dans sa bibliothèque incroyable. J'y ai fait connaissance avec la littérature catalane : Jep Gouzy, Alex Susanna, les travaux sur les troubadours de Victoria Cirlot et d'Isabel de Riquer, et bien sûr Jaume Cabré dont j'ai un exemplaire de *Senyoria* dédié par le traducteur... Bernard

m'a aussi beaucoup parlé du rude et noble travail de traducteur dont je soupçonnais la difficulté et qui pour moi s'est révélée telle que mes essais de traduction sont restés au fond de quelque tiroir...

Je croyais connaître Bernard... Et voici que ces feuillets retrouvés qui lui tenaient à cœur nous le dévoilent d'une autre façon. On ne peut que penser à Montaigne : « J'ai voué cet ouvrage à la commodité particulière de mes parents et amis : à ce que m'ayant perdu (ce qu'ils ont à faire bientôt) ils y puissent retrouver quelques traits de mes conditions et humeurs, et que par ce moyen ils nourrissent plus entière et plus vive, la connaissance qu'ils ont eue de moi. » À part la chronologie par rapport à la disparition, on retrouve bien là le propos de Bernard. Qu'est-ce qui a présidé au choix de ces fragments de vie, si ce n'est de se faire connaître :

« Je veux qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans contention ni artifice : car c'est moi que je peins », disait aussi l'auteur des *Essais*. Et c'est bien l'impression que l'on a à la lecture de ces pages. Ce n'est pas une biographie, loin de là, mais la relation de moments forts dans la vie de Bernard, assez forts pour lui être restés en mémoire, assez forts pour avoir peut-être modifié le cours de sa pensée et peut être de sa vie. Le titre déjà. « Pour de vrai » fait penser à une réplique enfantine et a peut-être été choisi pour dédramatiser le récit. Et il faut bien dire que l'enfance et l'adolescence tiennent une grande place dans ce recueil. La naissance de Bernard un jour de félibrée, fût-elle brantômaise, est déjà un signe qui va décider d'une partie de sa vie, au moins le dit-il avec humour. Son désir de solitude s'affirme très tôt : « Je n'ai jamais aimé être dérangé dans mes lectures », son caractère obstiné à refuser de dire « re ne me » qui ne cède qu'à l'apparition terrifiante du père dont il garde un souvenir très vif, le portrait des anciens côtoyés rues Vidal et du Petit Sol, la famille aux histoires compliquées, par tout cela Bernard nous signifie une enfance un peu décalée par rapport à son milieu, dont la traduction la plus éclatante et rapportée avec gourmandise est la réplique lancée au grand-père Edmond qui « l'engueulait » de ne pas savoir mener les bœufs : « Je suis un intellectuel, moi ! », avant de disparaître en laissant en plan grand-père, bœufs et charroi de foin.

L'adolescence est marquée par deux événements : la confirmation de son amour pour la lecture. Cioran disait qu'il était né dans la bibliothèque de son père, Bernard est né dans la bibliothèque du château de Vitaille sous l'œil bienveillant du curé Guérin. Et si la guerre a fait disparaître ce trésor, « reste que la fièvre que me provoqua cette découverte n'est jamais retombée ». L'autre c'est bien sûr la guerre et la Libération où l'inconscience l'a jeté dans quelques aventures scabreuses. C'est aussi l'époque de belles rencontres, l'éveil timide à une sexualité fantasmée. Puis c'est le départ vers Paris, la Khâgne à Henri IV, le difficile décrochage de l'agrégation d'espagnol en face de professeurs incompetents et sadiques.

C'est l'époque des premiers écrits, refusés par des éditeurs méprisants et qui pousseront Bernard à créer sa propre revue. C'est l'époque des rencontres majeures pour le jeune écrivain : le Limousin Jean Mouzat qui l'ouvre à la Catalogne, le poète Jaume Agilet i Garriga, le père de l'occitanisme Robert Lafont et l'écrivain de Cerdagne Jordi Pere Cerdà avec qui Bernard nouera des liens d'amitié dignes comme il dit lui-même de Montaigne et de la Boétie... c'est l'époque des premières

affaires de cœur : « J'étais prêt à faire bêtise sur bêtise. Donc je les fis. »

On aurait pu s'attendre à trouver dans ces pages ne fut-ce qu'une allusion à ce qui fut sa fierté : avoir publié à FÉDÉROP l'auteur espagnol Vicente Aleixandre l'année d'avant qu'il ne reçoive le prix Nobel de littérature, être entré à la Pléiade par la traduction de *La Maison verte* et de *La Ville et les Chiens* de Mario Vargas Llosa, avoir eu l'honneur rendu par la ville de Barcelone en donnant son nom à une salle de la bibliothèque de l'Avenguda Diagonal... Non, à côté d'un beau texte sur la traduction, dans ses dernières pages, il règle des comptes avec son professeur de judo, avec Flaubert, avec Max Gallo, avec un beau-frère peu généreux et consacre une page au Chien de Goya, une autre à son horloge... Anecdotes, portraits, histoires de famille, souvenirs épars, nous ne saurons pas quels critères ont présidé au choix de ces textes, qui lui semblaient plus importants que ses brillantes réussites. Peut-être le regard en arrière d'un vieux monsieur qui sait reconnaître la valeur de la simplicité, de l'amitié, de la sincérité et livre ce qu'il pense être important pour ceux qui l'ont connu et aimé.

Dans ce recueil un peu désordonné, il faut bien le dire, un fil rouge, pareil à celui du coq dont « lo riban roge de son cant » accueille le retour de « las tres campanas que se son perdudas » : celui de la langue occitane. Le plaisir d'écouter les voisins parler, la défense courageuse d'une vieille femme ne sachant pas trop parler français, ses allusions à l'accent, ses pages sur le bournat e la beu-l'òli et bien sûr l'importance de ses rencontres montrent à l'envi que l'occitan tient dans la vie de Bernard une place majeure, qu'il saura sublimer dans cette poésie où plus que tout j'aime la colère dont chaque mot est une vengeance pour cette langue dévastée. « Nosautres, escrivèires malfargats, degun nos trena pas de flors per nòstre tempes coronar. » Rassure-toi, Bernard, nous sommes beaucoup à te poser sur le front la couronne de lauriers que tu mérites.

Il m'est douloureux d'évoquer la dernière vision que j'ai eue de Bernard. Immobile, loin déjà, dans un lit anonyme... Silence. J'ai sans doute murmuré un adiuissatz inutile, légèrement touché de la main une épaule amaigrie. La gorge serrée, je suis sorti dans le parc de Bassy et me sont revenues en mémoire ces épitaphes moqueuses et désabusées dont l'une disait : « Aqui jais un occitan. Es mòrt sens saber que era occitan »... Bernard, bon sang, tu l'as su que tu étais occitan, regarde la trace lumineuse que tu nous as laissée...

Soustelle

Extrait de Bernard Lesfargues, *Pour de vrai. Fragments de vie et réflexions*, préface de Joan Ganhaire, éd. du Perce-Oreille, 24220, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, mai 2022, 158 p. 20 €, ISBN 978-2-901975-15-1

Je veux parler de Jacques Soustelle mais je me demande comment m'y prendre. C'est vraiment très difficile.

Je vais parler d'abord du professeur. Il faisait un cours sur les Aztèques, une heure par semaine (en fait, c'était plus près de deux heures). Or, au programme de l'agrégation il y avait quelque chose touchant la France. Je voudrais dire comment était formulée la question mais je n'arrive pas à le retrouver. Soustelle travaillait dans le cadre des Hautes Études de la Sorbonne. Il était aussi député, nous étions en 1958, le président René Coty allait-il céder la place à de Gaulle ?

Soustelle s'y employait. Ce qui rendait ses cours passionnants, c'est qu'il expliquait la rude ascension au poste d'empereur des Aztèques en utilisant des comparaisons ingénieuses empruntées à ce qui précisément se passait au moment même à la Chambre des députés ou à l'Élysée. C'est dans *Le Monde*, me semble-t-il, que parut un article excellent sur la méthode soustelliennne. Je voudrais le relire, mais où l'ai-je fourré ?

J'adorais les cours de Soustelle, d'autant plus que nous n'étions que quatre ou cinq à y assister. Aussi, pour nous remercier, se permit-il de nous inviter à dîner, un dîner typiquement mexicain. Il avait fait venir, par avion, divers mets, et c'est la première fois que j'ai mangé des fourmis et des araignées grillées, ou sucé de dodus vers de maguey aux yeux d'un bleu paradisiaque. La boisson, était-ce une bière ? Je ne m'en souviens pas. Mais quel régal ! Et quel plaisir profond de discuter avec un homme comme Soustelle ! J'ai même eu l'impression, ce soir-là, que j'intéressais notre hôte. Mais voilà, la maudite politique m'a empêché de continuer à voir derrière l'homme public l'anthropologue et l'historien, et sans doute l'ami possible. Et je suppose qu'il se moquait bien de mon fédéralisme. D'ailleurs, il a fini sa vie revenu de son admiration pour de Gaulle. Là, je le retrouvais, mais c'était trop tard. À un médecin lyonnais qui voulait fonder une association des amis de Jacques Soustelle, j'ai eu l'indélicatesse de ne pas répondre.

Pourtant, Soustelle reste à mes yeux le meilleur professeur que j'ai jamais eu. Oui, le meilleur, et de loin.

J'ai entrepris de lire *La Conquista de México*. L'auteur, Hugh Thomas, je le connais, c'est lui qui a écrit le meilleur livre sur la guerre de France. Donc, follement, je m'attaque à près de neuf cents pages alors que je n'ai pas terminé *Le Serpent à plumes*, de D. H. Lawrence. Je remarque que plus vite diminue le temps qui me reste à vivre, plus épais sont les ouvrages que je prétends lire avant de *vivar batas*. Comme si, benoîtement, je me préparais à dire à la dame à la faux qu'il n'était pas question que je la suive alors que je n'avais pas encore lu ce livre, ni celui-ci, ni celui-là, ni cet autre encore ! Je sais bien ce qu'elle me répondra, mais je ne vous le dirai pas. Si jamais...

Il est évident que cette boulimie de livres ne répond à aucune règle, à aucun besoin. N'empêche que je ne voudrais pas partir pour l'autre monde en n'ayant toujours pas lu tel ou tel ouvrage qui figure dans ma bibliothèque depuis quarante ou cinquante ans. Il est bien probable qu'il ne sera pas lu, mais j'essaie de me convaincre que dès demain ou après-demain, c'est juré, je le lirai. Et je sais que c'est faux. Pourtant, ces petits mensonges, bon Dieu, qu'ils font du bien à qui les pratique modérément !

Nous voici bien loin de Soustelle. Quand il fut envoyé en Algérie par le gouvernement de la Quatrième République, on a pu penser – en tout cas j'ai pensé – qu'il réglerait le conflit. Hélas ! c'était déjà trop tard. De Gaulle, avec son indécision, ses cachotteries et ses mensonges, ne pouvait évidemment pas laisser le problème algérien en passe d'être réglé par un autre que lui. Lorsque les pieds-noirs ont compris qu'ils n'avaient plus qu'à partir, quel ne fut pas le désordre. Un million d'hommes et de femmes se précipitèrent vers la mer, pour la franchir et s'installer dans une France que pour la plupart ils ne connaissaient pas le moins du monde. Et les massacres ? Voulez-vous que nous parlions d'Oran livré à la populace ? Et les harkis ? Je m'arrête là et je n'y reviendrai pas. J'ai bien trop honte.

À propos des souvenirs de Bernard Lesfargues, occitaniste, poète, éditeur et traducteur

Bernard Lesfargues, *Pour de vrai – Fragments de vie et réflexions*. Préface de Joan Ganhaire. Les Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Éditions du Perce-Oreille, 2022, 168 p., 20 €. (Ouvrage diffusé en particulier par Presse fédéraliste)

Michel Herland

Professeur honoraire aux Universités de Aix-en-Provence, et des Antilles et de la Guyane

Nous permettra-t-on, pour une fois, d'adopter un ton plus personnel que celui qui convient pour un simple compte rendu d'ouvrage ? C'est que le petit livre d'(Abel) Bernard Lesfargues (1924-2018) nous a touché, alors que nous n'avions pourtant jamais été en contact avec lui, ni sa personne ni même ses ouvrages. Ouvrages pourtant nombreux, traductions de l'espagnol ou du catalan en français et ses propres recueils de poèmes en occitan.

« L'occitan », on se contentait de l'appeler patois, sans tambour ni trompette, dans le village des Corbières où je passais mes vacances, après la Deuxième Guerre mondiale. Il y était encore une langue vivante, les coups de boutoir de l'école de la République n'avaient pas encore réussi à l'éradiquer ; ce sera bientôt chose faite lorsque les téléviseurs se répandront jusque dans le moindre foyer. L'image était alors en noir et blanc, souvent floue mais cela n'empêchait pas la fascination de s'exercer. N'y voyait-on pas des gens de la ville s'exprimer en français et sans accent ? Chacun eut bientôt honte de son parler campagnard ; en une génération le « patois » disparaîtrait.

Né à Bergerac, B. Lesfargues, élève brillant, lecteur impénitent dès le plus jeune âge n'a pas moins vécu dans un milieu qui avait l'occitan comme langue vernaculaire. Il a connu des vieilles personnes qui ne parlaient pas français, voire qui ne savaient pas lire comme ce facteur revenu estropié de la Guerre de 14.

L'occitan fut sa passion et dans le petit livre que l'on vient de publier, il fait un sort à quelques erreurs communes. Le mot *amòrri* avait toujours cours dans mon village audois pour désigner une personne bête et un tant soit peu méchante. Nous croyions tous que ce mot venait d'*Amaury* de Montfort, le fils de Simon de Montfort, deux pourfendeurs des Cathares et à ce titre honnis dans cette région de France. Que nenni, nous apprend Lesfargues. Le mot désigne le mouton malade du tournis et c'est de là que dérive l'insulte. Soit. Bien que préférant mon explication – *Se non è vero è bene trovato* – je ne m'y tiendrai plus.

Autre notation qui a tout de suite trouvé un écho chez moi : *El perro del hortelano, ni come las berzas ni las déjà comer*. Lesfargues se gausse à juste titre de la traduction fournie en note dans une édition savante des *Confessions* de Rousseau, « Le chien du jardinier ne veut pas de sa pâtée et grogne si les bœufs la mangent ». Des bœufs mangeant la pâtée du chien : étonnant ! La bonne traduction est bien sûr très différente : « Le chien du jardinier ne mange pas les choux et ne permet pas qu'on les

mange ». Ce proverbe « castillan » est tout autant français, ou il le fut puisque Lesfargues l'avait repéré dans la *Vie des femmes galantes* de Brantôme. Il est en tout cas courant dans la France des Antilles sous sa forme créole : *Chien pa ka manjé bannann, li pa lé poull manjé li non pli* (le chien ne mange pas de banane mais ne veut pas que la poule en mange).

Ajouterai-je, pour en terminer avec ces références personnelles, que j'ai eu la surprise de découvrir Jean Camp, un mien cousin de la génération de mes parents, dans les pages du livre de Lesfargues. Ce dernier mentionne en effet celui qui fut son professeur d'espagnol en khâgne, à Henri-Quatre, dans des termes qu'il faut dire mitigés. Fort heureusement, cela n'empêcha pas Lesfargues de décrocher l'agrégation dans cette discipline.

Comme l'indique le titre, ce livre n'est nullement une autobiographie mais bien des fragments. Il contient néanmoins de nombreux souvenirs portant surtout sur la jeunesse de l'auteur puis son engagement en faveur du catalan et de l'occitan. On y voit s'esquisser le portrait d'un enfant qui se retirait dans les livres, d'un jeune homme animé par la foi catholique, souffrant de la sévérité du père commerçant et pétainiste mais lui-même indifférent aux vicissitudes de la France occupée, ayant échappé au STO grâce à la bienveillance d'un notable, d'un homme affrontant les difficultés de faire vivre Fédérop, sa modeste maison d'édition, en particulier, régionaliste et fédéraliste.

Le livre est illustré de nombreuses photos, photos de famille dont une particulièrement émouvante qui réunit quatre générations, avec les aïeux paysans. Cette photo qui date des années de guerre est un document en lui-même remarquable. Comme la photo de classe datant des années où Lesfargues était à l'école primaire : un instituteur à l'allure martiale (un hussard !) et vingt-neuf élèves tous pareillement vêtus sans être pour autant en uniforme, avec culottes courtes et bas montant à mi mollet. Les photos de Lesfargues étudiant montrent qu'il fut un très beau jeune homme. Et celles plus tardives qu'il restât bel homme jusqu'à la fin.

Existe-t-il une biographie détaillée de Bernard Lesfargues ? À défaut, on recommandera l'article bien documenté de Philippe-Jean Catinchi : « Mort de Bernard Lesfargues, poète et traducteur » in *Le Monde* du 28 février 2018.

Politiques pour une petite planète. Bâtir (enfin) un monde commun

Jacques Ténier, préface de Bertrand Badie, *Politiques pour une petite planète. Bâtir (enfin) un monde commun*, coll. « Sciences politiques et sociale », Presses universitaires de Liège, 2021, ISBN : 978-2-87562-284-6, € 18

Catherine Vieilledent

Responsable du Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

L'ouvrage de ce haut fonctionnaire, également citoyen engagé, se lit comme un récit de voyage, géographique et intellectuel, et en suit quelques autres, dédiés aux intégrations régionales comme forme de gouvernance de la planète. Préfacé par Bertrand Badie, il est nourri des pérégrinations personnelles, de riches références littéraires et culturelles et des enseignements sur l'intégration européenne donnés en France et un peu partout dans le monde depuis plusieurs décennies. L'analyse est alimentée par des exemples tant nombreux que détaillés des dysfonctionnements du monde et portée par une structure limpide. Le regard curieux et rigoureux que porte Jacques Ténier sur la planète nous livre un appel exigeant et très documenté à rectifier l'ordre du monde.

Voilà un constat sans concession sur l'état du monde et ses bouleversements : migrations catastrophiques, contraction continue de la planète, relégation des États et fragilisation des constructions collectives par les vents de la mondialisation, aggravation vertigineuse des déséquilibres démographiques et environnementaux... Face à cela, entre pillage et prédation sur les mers, dans les champs..., la société internationale cherche à organiser des espaces de coopération dans les organisations interétatiques mais aussi dans les sociétés civiles.

La première partie (« Le Monde comme une proie ») dresse l'inventaire bien connu d'un envers de la mondialisation heureuse, c'est-à-dire le pillage sans limite ni mesure des richesses (70% de la population mondiale détient 3% de la richesse). D'abord par l'évasion fiscale qui assèche les ressources nécessaires pour financer les biens communs (éducation, santé). Puis par la déréglementation du système financier qui a rendu irrésistible la contagion des crises, l'inégalité des droits entre les populations, le saccage écologique et les attaques contre la diversité du vivant, la dévastation des mers et des océans... L'auteur dénonce ainsi la culture de la Conquête et ce qu'elle engendre de fuite devant les responsabilités. Il s'attarde sur la Méditerranée, épinglant les défaillances de la politique migratoire européenne, mais aussi sur les fractures violentes que constituent les frontières dans l'espace de libre échange inter-américain.

Le livre ensuite, et c'est sa plus grande originalité, scrute les continents et les régions à la recherche des pratiques innovantes pour refonder les espaces démocratiques au plan continental ou planétaire.

La deuxième partie (« Les apprentissages de la coopération ») livre une analyse d'autres continents (Asie, Afrique) où s'inventent des modes de coopération régionale, envers et contre les rivalités anciennes. Au-delà du règlement pacifique des différends, l'auteur invoque des interactions sociales et culturelles nouvelles aptes à régénérer les territoires et les régions frontalières qui en sont les laboratoires. Pour mettre en mouvement les architectures socio-politiques rigides et

tragiques, il faut des pratiques d'ouverture à une compréhension mutuelle (« intelligence partagée ») : notamment l'apprentissage des langues et la découverte des autres histoires et cultures. Sous l'égide d'Amin Maalouf, l'ouvrage évoque l'espace caribéen, cette autre Méditerranée, où l'héritage de l'esclavage et les ruptures coloniales n'empêchent pas la circulation d'une identité rhizome. Le seul danger pour cette configuration de relations communes est d'être noyée par la domination commerciale d'un tiers, hier nord-américain, aujourd'hui chinois. Ailleurs (Amérique du Sud, Asie du Sud Est, Afrique et Europe), les mécanismes régionaux de solidarité tirent les leçons des crises économiques et financières, un des plus récents étant le plan de relance européen adopté en 2020.

La troisième partie de l'ouvrage s'intéresse plus particulièrement à trois régions, l'Europe, l'Afrique et l'Asie du Sud. La relecture de l'intégration européenne retrace la rupture qu'a constitué le projet européen mais se veut critique des trente dernières années (« La revanche du chacun pour soi »). L'analyse dénonce les faillites de la solidarité européenne tant dans la gestion des grands réseaux, la privatisation des services publics, la logique omniprésente du marché et dans la concurrence fiscale sauvage pour le plus grand profit des multinationales. L'histoire de l'Afrique est d'abord celle de la décolonisation et de relations avec le voisin européen, intenses mais durablement inégales. Analphabétisme massif, démographie incontrôlée, répartition inchangée des rôles (l'Afrique réservoir de ressources naturelles qu'elle ne transforme pas est en outre privée de ressources douanières et fiscales stables par la discipline du libre-échange) : le bilan de soixante années de politique de coopération est bien décevant. Quant à l'Asie méridionale, elle apparaît comme le foyer de tous les dangers, décomposition politique, défis économiques, écologiques et sociaux de grande ampleur. Si des formes minimales de coopération existent (par exemple, l'Association sud asiatique pour la coopération régionale), il y a loin jusqu'au dépassement de la légitimité exclusivement nationale qui régit les organisations internationales ou régionales.

La quatrième partie (« Vers un monde commun ») récapitule les clés pour les actions collectives à mener et les institutions à créer que constituent une relation nouvelle à la propriété qui mette en échec les logiques de prédation, une ouverture pérenne à l'action citoyenne et une éducation interculturelle. La Convention sur le droit de la mer, le traité de protection de l'environnement en Antarctique préfigurent une responsabilité partagée pour protéger les ressources : le droit collectif d'usage des « biens communs » figure ainsi dans la constitution italienne. La participation directe des citoyens à la prise de décision et au contrôle de son exécution, malgré les réticences et les blocages, est une autre voie prometteuse de gestion du collectif et de préservation d'une capacité d'action à travers les frontières. L'ouverture enfin du système éducatif à la diversité culturelle et linguistique, après des siècles d'unification et d'uniformisation, et les dynamiques transnationales ici et là font figure d'autre espace de rencontre efficace des cultures, comme il en a longtemps existé.

Omnilatéralisme, une gouvernance démocratique pour tous

Wolfgang Pape *Opening to Omnilateralism, Democratic governance for all, from local to local with stakeholders*, éd. AuthorHouse, 2021, 652 p., papier US \$ 38, 85n ebook Kindle US \$ 7,37

Catherine Vieilledent

Responsable du Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

Le titre est limpide, ce livre est une invitation à élargir notre système de gouvernance pour dépasser le multilatéralisme dominé par les États-nations et inclure la voix des parties prenantes (acteurs non étatiques ou société civile, y compris les entreprises qui doivent être responsables). Le livre appelle à un système mondial « omnilatéral » (de *omnibus* en latin, « pour tous et par tous », citant Immanuel Kant dans *La Science des droits* en 1790)

La gouvernance à multiples niveaux qu'invoque le livre veut inclure la perspective eurasiatique, les cultures non occidentales et l'expérience d'autres intégrations régionales dans le monde comme l'ASEAN, l'UA et le Mercosur. Il s'agit de s'ouvrir à des cultures « holistiques », aptes à comprendre les biens communs mondiaux que sont l'environnement, les océans ou l'espace, sans parler de la vie animale et à assumer une responsabilité mutuelle. Ceci n'est pas sans rappeler un Jeremy Rifkin dans *Le Rêve européen* qui évoque un modèle européen fondé sur le respect de la personne et la solidarité entre les individus et avec l'environnement.

Pour autant, le modèle de l'État-nation, nous explique Wolfgang Pape (chapitre 1) a été exporté dans les autres régions du monde, y compris en Asie, sans y générer de coopération plus avancée que des structures internationales à finalité essentiellement commerciale. Mais il s'agit d'un modèle de souveraineté épuisé sous plusieurs forces cumulées : l'intégration des économies et surtout de la finance, la pénétration des multinationales notamment de l'internet, la perte de confiance des citoyens et leurs revendications au niveau local, les progrès de la justice internationale, l'action des organisations non gouvernementales, l'émergence de défis qui ne peuvent se résoudre que de manière collective sur la base de l'interdépendance (le climat).

Le 2^e chapitre s'intéresse à la globalisation et analyse les causes de la diminution progressive mais irréductible de la souveraineté nationale. En particulier, l'auteur identifie comme un facteur de renouvellement l'émergence des organisations non gouvernementales internationales (« INGOs ») et l'association d'acteurs non étatiques comme les entreprises (au nom de la responsabilité sociale). Ceux-ci ne sont pas sans poser aux pays européens des questions de légitimité, de possible conflit d'intérêt : peut-on parler d'ONG officielles (« ONGO ») et comment éviter qu'un système d'accréditation ne soit perçu comme un traitement préférentiel ? L'auteur donne comme exemple l'Organisation mondiale du travail avec sa structure tripartite (travailleurs, employeurs et gouvernements), héritage des luttes ouvrières dans l'Europe du 19^{ème} siècle. Mais il lui manque des pouvoirs contraignants, ce qui la disqualifie en tant qu'organisation « omnilatérale ».

La mondialisation à l'occidentale s'accompagne d'un vide lié à la « désorientation anglo-saxonne ». Le bilatéralisme marque

un retour en force mais reste une forme souvent inégale de coopération, source en outre de chaos et d'insécurité juridique. Le multilatéralisme est désormais obsolète, selon l'auteur, parce qu'il manque d'outils contraignants et accorde une égalité formelle entre tous les pays membres, quel que soit leur poids démographique ou économique. Ce qui le rend inapte à gérer les biens communs mondiaux (environnement, changement climatique, pandémies, etc). On l'aura compris, l'auteur appelle au partage des souverainetés, et valide la construction d'intégrations régionales dont l'Union européenne (UE) est un prototype.

Renouveler les modes de gouvernance globale (ou d'organisation collective, le terme fait débat), suppose une approche différenciée du niveau le plus local à l'échelon mondial. La « gouvernance à multiples niveaux » (chapitre 3) qu'invoque l'auteur ne repose pas sur des mécanismes généraux de démocratie directe. Il est en effet risqué de recourir à des mécanismes de décision fondés sur la volatilité de l'opinion de masse, au demeurant aisément manipulable par les populistes ou les algorithmes (voir les votes du Brexit et l'élection de Donald Trump, ou le marché des opinions sur les réseaux sociaux).

Ce que rend possible la proximité, ne l'est plus au fur et à mesure où le niveau de décision s'éloigne du local et de la sphère du vécu quotidien (chapitre 5) : il faut recourir à des médiations indirectes, représentatives, informées par l'expertise et l'information qui varient selon les pays. La démocratie parlementaire a longtemps permis de filtrer les opinions individuelles mais elle est sous pression du fait même de formes de gouvernance, notamment fédérales, comme il en existe en Europe. La solidarité ne coule pas de source, même dans des structures fédérales ou quasi fédérales : on relève l'éclatement des partis par région en Belgique, les oppositions aux mécanismes de transfert budgétaire ou de péréquation entre régions en Allemagne, la diminution des pouvoirs législatifs des parlements nationaux dans l'UE, alors même que cette dernière est accusée de souffrir d'un déficit démocratique.

Pour autant, par rapport aux autres organisations régionales, l'UE est dotée de mécanismes puissants et efficaces pour formuler et arbitrer l'intérêt commun européen : c'est la méthode communautaire, depuis l'origine des Communautés, avec la Commission comme levier et contrepoids aux intérêts nationaux qui dominent la méthode intergouvernementale. Cela est sans équivalent dans les organismes internationaux.

L'auteur appelle ainsi de ses vœux une réforme des Nations unies (NU) dont il estime qu'elle ne peut résulter que de pressions extérieures : une telle réforme serait basée sur l'association, outre les États, des organisations infranationales et des organismes de gouvernance « régionale » et sur un mode de financement indépendant des États. La gouvernance mondiale, selon lui, est de plus en plus le fait de la société civile et de groupes actifs dans sur les questions d'environnement ou d'internet, par exemple, aptes à délibérer sur les questions qui dépassent les frontières nationales.

Après deux annexes sur les relations franco-allemandes et les leçons à tirer des cultures non occidentales, le livre conclut, c'est un de ses argumentaires clés, sur le concept de « parties prenantes » non étatiques (qu'il oppose aux actionnaires, à l'intérêt est étroit et court-termiste, ou aux États membres dédiés à la représentation formelle et territoriale). Les « parties prenantes » sont définies comme des coalitions de groupes d'intérêt, ou des partenariats participatifs œuvrant à des

objectifs convenus : l'auteur y voit une contribution « qualitative » au processus démocratique, au-delà des méthodes électorales qui sont quantitatives et périodiques (le temps des élections). Dans le cas des parties prenantes, le partage du pouvoir décisionnel est sectoriel, conditionnel et révoquant, à la différence de la démocratie représentative, et la légitimité tient à l'expertise et la capacité de convaincre. Ceci, avec en outre une pondération des voix des états selon leur poids mais aussi variable selon la question et l'impact qu'elle a pour eux (villes, îles, etc.), apporte une solution aux besoins de réformer le fonctionnement de l'assemblée générale des NU.

Un des charmes de l'ouvrage tient aux témoignages personnels de l'auteur, tant lors de ses années de formation comme étudiant en Europe que comme représentant de l'UE au Japon pendant une douzaine d'années. Et aux analyses qu'il livre de l'histoire de l'Asie et de l'Europe autant que son ancrage dans l'actualité récente et plus ancienne. Le livre introduit nombre de concepts originaux (« identité concentrique », « Enlightening 2.0, « westlessness », « crowd decisions », etc. tirés de nombreuses lectures) et l'appareil critique est très riche (index, bibliographie, notes).

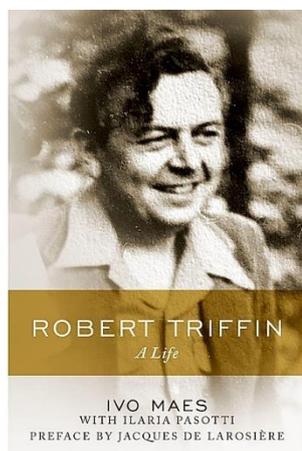
A Biography of Robert Triffin

Ivo Maes, with Ilaria Pasotti

Robert Triffin: a Life, Oxford University Press, New York, 2021, 262 pp., £48

Pierre-Hernan Rojas

Assistant Professor to the Institut catholique de Paris



Robert Triffin's intellectual heritage rests on one major tenet: namely, that an international monetary and financial system (IMS) based on a single national currency is inherently unstable. Dealing with the primacy of the dollar in the Bretton Woods system, Triffin (1960) forecast worldwide deflation because the USA could not fuel world economic growth by means of the

main source of international liquidity – the dollar – without undermining other countries' confidence in the convertibility of dollar balances into gold. This diagnosis – the Triffin dilemma – conferred on Triffin a prominent role in international monetary debates as a policy-oriented economist. A biography of one of the twentieth century's most outstanding economists, who left his mark on many policy proposals, was very much lacking. Who better than Ivo Maes, a reputed historian of economic thought, and Ilaria Pasotti, his former PhD student who wrote her dissertation on Triffin?

The book covers Triffin's life in seven chapters. In each chapter, the authors build a coherent narrative of his

intellectual and professional life based on his published works and on archival material. Chapter 1 deals with Triffin's intellectual background as a student at Louvain (1929–1935) and Harvard (1935–1938). Chapter 2 is about Triffin's years at the Federal Reserve Board (FRB) in Washington (1942–1946), when he led money-doctor missions in Latin America. Chapter 3 covers the period between his departure from the FRB for the International Monetary Fund (IMF) in 1946, and his involvement as the US representative of the Economic Cooperation Administration in the implementation of the European Payments Union (EPU) in 1950. Chapter 4 covers the period when Triffin, a professor at Yale University since 1951, put great effort into alerting the international community that the Bretton Woods system was inadequate for the growing needs of international liquidity. Chapter 5 surveys Triffin's involvement in a closer European monetary integration, first at the EPU and then as the monetary expert on Jean Monnet's Action Committee for the United States of Europe. Chapter 6 deals with Triffin's retirement from Yale University and his appointment at the Université Catholique de Louvain in 1977, during which Triffin remained involved in European monetary debates. Chapter 7 concludes.

Maes and Pasotti begin by casting light on how Triffin's mind was shaped by the inter-war years. As a left-wing Catholic, Triffin was fascinated by Henri de Man's New Socialism and by Albert Einstein's anti-militarism. Triffin's pacifism and his quest to foster understanding and peace among people was forged at the same time as the rise of Nazism. At Louvain, with Paul Van Zeeland, Albert-Edouard Janssen and Leon-Hugo Dupriez, Triffin learnt monetary and banking economics and an empirical approach to test business-cycle theory in Europe. The 1929 crisis and the deflationary spiral of the 1930s made a lasting impression on Triffin, who remained obsessed with the monetary problem of the interwar period, especially because of the decision-makers' incapacity to achieve unanimity in devising a new order after the 1931 sterling devaluation. At Harvard, Triffin turned to pure theory. Under the influence of Joseph Schumpeter, Edward Chamberlin and Wassily Leontief, he wrote a thesis on general equilibrium and monopolistic competition. This graduate work made Triffin an expert on imperfect competition theory, shaping his perception of international monetary phenomena.

Needless to say, the book raises the problem of international liquidity, the life-long concern of Triffin. He clearly understood the extent to which the USA could exploit its "exorbitant privilege" of issuing the dollar to finance its national economic policies (Vietnam War, over-consumption), forcing other countries that unconditionally demanded its assets to adjust. During his money-doctor missions in the 1940s, Triffin pointed to asymmetries of the IMS (in terms of specialization and commodities exported by peripheral countries, and in terms of key currencies), causing inequalities among countries. The balance-of-payments in Latin American countries was governed by international capital flows

and fluctuations of imports and exports, not by cost maladjustments. To maintain their domestic stability, Latin American countries needed to draw on international reserves to finance compensatory policies. Again, in the second half of the 1940s, Western European countries were unable to restore current account convertibility because of the scarcity of dollars. Together with European officials, busy implementing the Marshall Plan, Triffin recommended a clearing union in Europe as a remedy for bilateralism and trade and exchange controls. His proposal gave rise to the EPU (1950–1958), which was seen as going against the Bretton Woods system and substituting regional (supranational) for global monetary integration.

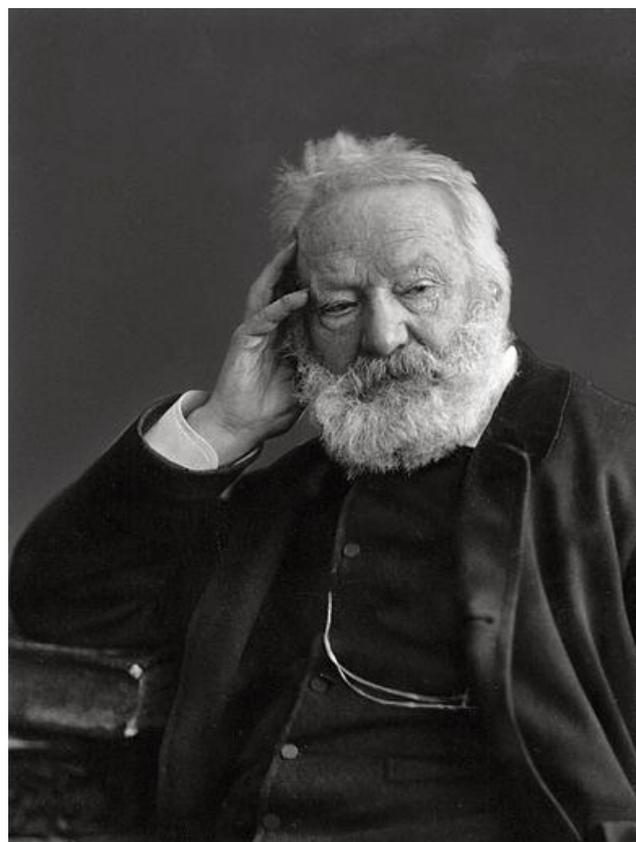
Maes and Pasotti systematically assess Triffin's contribution to political decision-making. Triffin never seems to have missed an opportunity to harp on his analysis to political and economic institutions (central banks, governments, the European Commission, etc.) and individuals (Monnet, President Kennedy, etc.). The EPU's success in the 1950s convinced him to advocate closer monetary integration in Europe coupled with a reform of the IMF to enable it to issue supranational liquidities. The (supranational) region was the level at which monetary reforms should be implemented to bring about a multipolar international monetary system. Maes and Pasotti explain in detail Triffin's plan for the creation of a European Central Bank that could lend and rediscount to national central banks with a unit of account that could also serve as a means of payment between countries, and a way of centralising participating countries' international reserves. Until his death, Triffin unfailingly supported Europe's monetary and financial integration with a specific regional form of liquidity and the centralisation of reserves in a supranational regional fund.

This book is very timely. The Bretton Woods system ended in 1971, but the dollar remains the world's principal currency. Emerging market economies largely demand US-dollar-denominated assets to invest their surpluses, rather than to finance domestic economic development policies. The creation of the Special Drawing Rights (SDRs) in 1969 did not solve the fundamental flaw, namely the continuing use of the dollar as an international currency. Moreover, SDRs are obtained on a quota basis with rich member countries securing most SDRs. Triffin's work is therefore still relevant today. As the authors argue, Triffin was "both [an] imaginative and creative mind, thinking outside the box, coming up with new ideas that could be put into practice in the policy process" (154).

One shortcoming of the book might be pointed out. On regional monetary integration, the book only deals with Western Europe, while Triffin also had experience with regional monetary schemes in Latin America (1952), Africa (1963) and Asia (1967). Indeed, Maes and Pasotti remind us that Triffin thought of European monetary integration as a first step towards a decentralised reform of the IMS. One of Triffin's arguments, in the face of the IMF's reluctance to participate in the EPU machinery, was that a global approach to monetary

issues was extremely difficult to coordinate. Triffin, as a pragmatist, pointed out the practicability of closer supranational regional integration with a limited number of countries to deal with immediate issues such as monetary or commercial policy. From the 1950s, Triffin advocated clearing and reserve schemes in other parts of the world.

This kind of analysis is not explored in detail in the literature. Maes and Pasotti might have taken the opportunity to contribute to a better understanding of Triffin's view of a policentric monetary system grounded on the use of supranational currencies issued by regional central banks. In spite of this minor lacuna, Maes and Pasotti wrote an outstanding book on Triffin that is a must-read for economists.



Victor Hugo et les États-Unis d'Europe – Discours au Congrès de la paix

Victor Hugo et les États-Unis d'Europe – Discours au Congrès de la paix, Paris 1849. Édité par Audrey Soria, Lyon, Presse fédéraliste, 2022, 44 p., 5 €.

Michel Herland

Professeur des universités honoraire

Comme le montre Audrey Soria, le discours de Victor Hugo, célèbre chez les fédéralistes, s'inscrit dans une lignée qui commence dès le milieu du XVe siècle et passe par exemple par l'Abbé de Saint-Pierre. Quant à l'expression « États-Unis d'Europe », elle circulait déjà assez largement dans les années précédant 1849. Par la suite d'autres écrivains célèbres comme

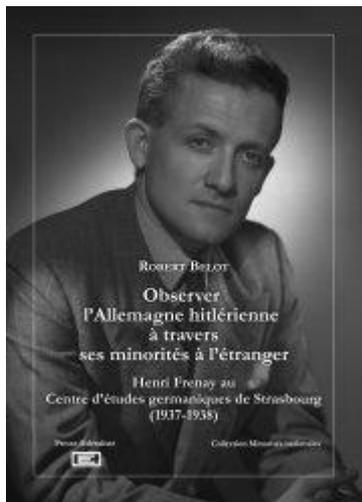
Jules Romain, Stefan Zweig et même André Malraux se sont engagés, à côté de bien des praticiens de la politique, en faveur de l'unification européenne.

En 1849, lorsque s'ouvre le premier « Congrès de la paix », V. Hugo – qui avait pourtant appartenu à la Chambre des Pairs sous Louis Philippe ! – était devenu républicain. À partir de ce moment-là, il ne cessera de prôner la paix, la liberté et la justice sociale : « Extinction de la misère au-dedans, extinction de la guerre au dehors » proclamera-t-il dans son discours inaugural.

Ce discours qui est restitué *in extenso* dans la brochure de Presse fédéraliste, de même que le discours de clôture, mérite d'être (re)lu pour son don d'anticipation, pas tellement en ce qui concerne la Fédération européenne ou la paix (tant celles-ci avancent lentement, voire, pour la seconde, recule) que ce qui concerne les progrès techniques. « Avant peu, l'homme parcourra la terre comme les dieux d'Homère parcouraient le ciel, en trois pas. Encore quelques années, et le fil électrique de la concorde entourera le globe et étreindra le monde » : nous y sommes !

V. Hugo lui-même a vu de son vivant la guerre remplacer la paix en Europe. Lui qui imaginait, dès 1842, une Europe pacifiée sous l'égide du couple franco-allemand (!), il dut assister au déclenchement de la guerre de 1870. « En temps de paix, je suis l'Europe, mais en temps de guerre je suis la France », écrivit-il alors. L'auteur de *La Légende des siècles* ne cessera pour autant de plaider pour une paix qui passe par la « fin des nations » et une « fédération », laquelle supposerait en particulier selon lui une « monnaie continentale ».

A. Sauria, dans sa présentation, ne dissimule pas ce que l'idéologie défendue par Hugo peut avoir de datée, en particulier son plaidoyer en faveur d'une colonisation « civilisatrice » qui faisait bon marché de la liberté des peuples colonisés. Pêché véniel pour qui veut bien comprendre que tout homme, aussi génial soit-il, est prisonnier de son époque. Pêché mortel pour d'autres, ceux qui par exemple, aux Antilles, arguent de tels propos pour demander que V. Hugo soit retiré des programmes scolaires...



¹⁸ Voir l'ouvrage de Robert Belot sur Frenay résistant : *Résistance et conscience européenne – Henri Frenay, de Gaulle et les communistes (1941-1947)*, Lyon, Presse fédéraliste, coll « Textes fédéralistes », 2021.

Un mémoire d'Henri Frenay sur les minorités allemandes avant la deuxième guerre mondiale

Robert Belot, *Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger – Henri Frenay au Centre d'études germaniques de Strasbourg (1937-1938)*, Lyon, Presse fédéraliste, 2022, 162 p. 15 €.

Michel Herland

Professeur des universités honoraire

Le titre un peu trompeur recouvre en fait l'édition d'un précieux document, jamais publié jusqu'ici, le *Mémoire* présenté par Henri Frenay (1905-1988) à l'issue de son séjour au Centre d'études germaniques (créé en 1922 sous le double patronage de l'Université de Strasbourg et du Haut-Commissariat français à Mayence, en Rhénanie occupée par les forces alliées conformément au Traité de Versailles). Suite à la démilitarisation de la Rhénanie, en 1930, le Centre se replia sur Strasbourg. Le jeune capitaine Frenay s'y fit affecter pendant l'année académique 1937-1938. Le choix de son sujet de mémoire apparaît particulièrement pertinent : c'est en effet au nom de la défense des minorités allemandes à l'étranger qu'Hitler développera sa théorie du *Lebensraum* (l'espace vital) et justifiera ses premières conquêtes territoriales.

Son mémoire qui occupe les 100 dernières pages du livre porte précisément sur « La minorité allemande en Haute-Silésie polonaise ». Il traite d'abord de l'histoire de ce territoire, puis de la situation effective de la minorité allemande (environ un million parmi quelque trente millions de Polonais) au regard de ses droits et se termine sur l'actualité alors brûlante des relations germano-polonaises. 1937 est en effet une année particulière, marquant la fin de la Convention de Genève (1922) qui régissait pour quinze ans le sort des minorités. Dès lors, à lire Frenay, il est indéniable que la situation des Allemands de Silésie s'est dégradée et ce en dépit de l'accord signé par l'Allemagne et la Pologne en novembre de cette année-là. Cela ne pouvait que renforcer le risque d'une confrontation militaire comme le souligne Frenay dans les dernières lignes de son mémoire.

Son texte est précédé d'une forte intéressante introduction par Robert Belot¹⁸. Ce dernier montre combien la liaison de Frenay, à compter de 1934, avec Berty Albrecht a joué un rôle essentiel dans l'évolution de sa personnalité, celle d'un officier de « droite française, traditionaliste, pauvre, patriote et paternaliste » (suivant ses propres termes) qui deviendrait le chef du mouvement de résistance Combat. Berty Albrecht (1893-1943), mariée mais séparée de son mari, était de gauche, féministe, membre du comité exécutif de la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle... Par son intermédiaire, Frenay, élève à l'École supérieure de guerre de 1935 à 1937, put connaître des intellectuels et des artistes, souvent marxistes, qui lui firent découvrir, avoue-t-il lui-même encore, « des horizons moraux, politiques et psychologiques tout à fait différents de ceux [qu'il avait] connus jusqu'alors ». C'est aussi dans le salon de B. Albrecht qu'il eut l'occasion de rencontrer des Allemands

exilés à Paris et de prendre toute la mesure du péril nazi. Le séjour ultérieur à Strasbourg – où il lut *Mein Kampf* – et ses travaux sur les minorités allemandes ne feront que renforcer sa conviction à cet égard.

Même si comparaison n'est pas raison, il est évidemment tentant de rapprocher la stratégie mise en œuvre par Hitler pour étendre le *Reich* allemand de celle de Poutine aujourd'hui. On lira avec intérêt sur ce thème l'entretien de Robert Belot avec Chloé Fabre dans le précédent numéro de *Pour le Fédéralisme* (n° 192, mars 2022, p. 20-22).

Fierté européenne, Manifeste pour une civilisation d'avenir

Guillaume Klossa, *Fierté européenne, Manifeste pour une civilisation d'avenir*, Éditions Télémaque, Paris, 2022, 96 p., € 9,50, ISBN 978-2-7533-0438-3

Catherine Vielledent
Bruxelles

L'essai de Guillaume Klossa s'inscrit dans la lignée des appels à ce que les Européens se réinventent une nouvelle fois. Mais il ne s'agit pas d'une autre refondation mais d'un moment plus subtil consistant à renouer la mémoire collective avec l'immense acquis de l'Union européenne (UE). Il s'agit bien d'une défense du rêve européen, comme l'avaient fait Jeremy Rifkin, essayiste et universitaire américain, le cofondateur du syndicat Solidarność, Bronislaw Geremek, ou Dany Cohn-Bendit.

Contre les discours nationalistes et populistes du doute, du scepticisme, voire, chez les pro-Européens, d'épuisement, Guillaume Klossa inventorie les crises récentes du Brexit, de la pandémie et de la guerre aux frontières orientales et y voit l'opportunité pour l'UE d'accéder à la maturité géopolitique et civilisationnelle. L'Europe aujourd'hui découvre la solitude géopolitique et n'a qu'une seule réponse utile, la solidarité. Non, elle n'est pas un simple projet technocratique et cosmopolite mais d'abord un projet civilisationnel déjà ancien portant une ambition inédite de réinvention politique. Pour l'expliquer, l'auteur met en perspective les réalisations considérables de l'intégration européenne, alors même qu'elle n'est pas une construction politique finalisée comme le serait une fédération.

La résilience spectaculaire dont a fait preuve l'UE au fil des crises (Brexit, pandémie, Ukraine) doit se prolonger d'un réveil des Européens : il leur faut enfin assumer ce qu'ils ont fait depuis soixante-dix ans. Car dans l'environnement global revenu aux affrontements géopolitiques, les grands récits fondateurs et civilisationnels s'affrontent comme autant d'armes de guerre et de stratégies d'influence : qu'il s'agisse du camp du Bien à l'américaine, de la promesse de grande harmonie à la chinoise, du récit générationnel du grand effondrement, de la restauration des empires autocratiques à la russe. Or, c'est ce récit mobilisateur dont l'Europe a aujourd'hui besoin.

G. Klossa nous pilote, et ce n'est pas un des moindres intérêts du livre, à travers une lecture rétrospective de l'histoire européenne récente expliquant l'actuelle méfiance des Européens à l'égard du concept de puissance. Notamment en Allemagne, ceux-ci ont dû dépasser depuis 1945 l'effondrement moral du nazisme et la terreur atomique, l'échec de leur mission colonisatrice et leur sortie de l'histoire derrière le mur de fer. Appropriation de la notion de civilisation est un pas essentiel mais qui n'a rien d'évident, selon l'auteur. L'Europe, pourtant, a appris par le sang le prix des pulsions guerrières et du nationalisme, le prix du pouvoir arbitraire et celui de l'innovation non maîtrisée. Cela lui permet d'incarner aujourd'hui et de mettre en œuvre des valeurs précieuses qui fondent une authentique communauté : le droit au lieu de la force, la démocratie, le respect de la personne, l'égalité des droits. Ce sont là les fondements civilisationnels de l'Europe dont elle doit se ressaisir, comme l'y invitent les Ukrainiens.

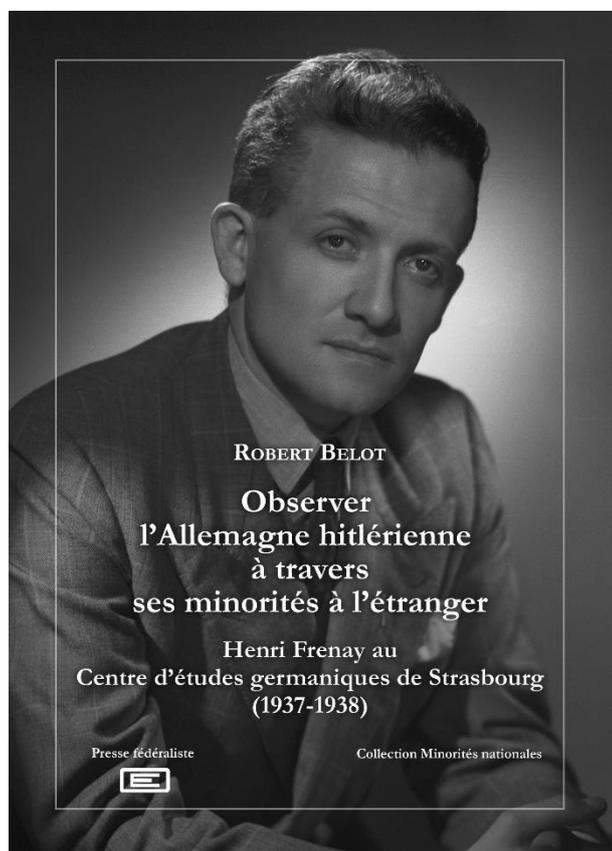
Là où parfois ses partisans déplorent les lenteurs et l'inefficacité décisionnelle, l'impuissance face aux crises et aux provocations sur ses frontières et en interne, Guillaume Klossa croit à la plasticité des institutions et à la puissance d'une opinion publique. L'Europe existe comme dynamique de pacification des rapports entre les États et les gens et elle est capable d'avancer vite, comme elle l'a montré récemment. G. Klossa parle de « grande société civique, ouverte et apprenante » car l'Europe a beaucoup appris récemment et apprendre encore. Et elle reste fidèle au consensus de l'après-guerre qui n'a pas mené à une union politique mais d'abord, à une convergence qui s'appelle « économie sociale de marché ». Loin des conglomerats militaires et des oligopoles capitalistes. L'Europe est aujourd'hui à l'ère de la responsabilité : son engagement en faveur du développement durable et son action pour un usage éthique des technologies numériques en sont les signes les plus marquants. C'est là que s'illustre sa capacité de transformation et d'avenir et que se révèle la spécificité de son modèle civilisationnel. L'auteur nous invite à croire à la transformation collective en cours depuis plus de soixante ans, et à avoir confiance en notre capacité d'apprendre des choses rarement faites comme partager la souveraineté, réguler la technologie, maîtriser les marchés et d'accéder à une démocratie citoyenne.

Guillaume Klossa annonce l'ère de la maturité où l'UE doit accéder à l'autonomie et à l'exercice de la puissance, car le respect des règles ne suffit plus. Les acquis économiques, commerciaux, monétaires, culturels sont forts, même s'ils ne sont pas toujours reconnus par les Européens eux-mêmes. Ce mouvement, mené avec les États et avec les citoyens, doit avoir pour priorités le renforcement de la cohésion interne (l'unité dans la diversité) et la stabilisation de notre voisinage. L'Europe n'est plus le centre du monde mais, pour autant, si elle veut devenir une puissance stabilisatrice et innovante dans le chaos du monde, il lui faut clarifier sa stratégie et affirmer sa vision.

Riche d'anecdotes et de références culturelles récentes et anciennes, cet ouvrage est une inspiration car, loin du mécano institutionnel, il est une invitation puissante au réveil, à la prise de conscience et à la prise de responsabilité. C'est le « kairos » européen, moment de crise qui place l'UE au croisement des chemins et l'invite à devenir ce qu'elle est.

Nouvelle publication de Presse fédéraliste

Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger – Robert Belot



Collection « Minorités nationales »

Presse fédéraliste | 2022

Ouvrage publié avec le concours de la Chaire Jean Monnet EUPOPA

et de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Après la publication en 2021 de *Résistance et conscience européenne. Henri Frenay, de Gaulle et les communistes (1940-1947)*, Robert Belot publie un nouvel ouvrage chez Presse fédéraliste : ***Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger. Henri Frenay au Centre d'études germaniques de Strasbourg (1937-1938)***. Il propose cette fois-ci une édition commentée du **mémoire du jeune officier Henri Frenay**, étudiant du Centre d'études germaniques de Strasbourg en 1937-1938, **consacré à la minorité allemande de Haute-Silésie polonaise**.

Robert Belot y décèle les germes qui ont façonné la pensée politique d'Henri Frenay, forgé ses convictions fédéralistes et européistes et déterminé son engagement dans la Résistance. Il témoigne de sa connaissance fine de l'Allemagne hitlérienne et de ses velléités d'expansion pangermanique, de l'idéologie nazie et des rivalités germano-polonaises, ainsi que de la situation géopolitique créée par le Traité de Versailles, issue de la Première Guerre mondiale et qui ne résout pas la question des minorités nationales en Europe. Cet ouvrage est d'une brûlante actualité : Il met en lumière la manière dont les dictatures instrumentalisent les minorités afin de justifier soit de grandeur et d'expansion territoriale, hier comme aujourd'hui.

Robert Belot est professeur d'histoire contemporaine à l'université Jean Monnet de Saint-Étienne. Il y dirige le Département des Patrimoines culturels. Il est titulaire de la Chaire Jean Monnet EUPOPA. Ses recherches portent sur la construction sociopolitique de la mémoire et du patrimoine européen. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale et s'intéresse en particulier à Henri Frenay, co-fondateur du mouvement de résistance Combat, commissaire puis ministre à la Libération et président puis membre dirigeant de l'Union des fédéralistes européens (UEF) durant une dizaine d'années.

« Pour comprendre comment on devient Henri Frenay, grand résistant sous l'occupation allemande, pionnier du fédéralisme européen et ardent défenseur de la réintégration de l'Allemagne dans une Europe démocratique, il faut lire le Mémoire de recherche que le jeune officier [...] a rédigé en 1938. »

Robert Belot, *Observer l'Allemagne hitlérienne à travers ses minorités à l'étranger*, p. 3.

Format : 21 x 14,8 cm

ISBN : 978-2-491429-09

Nombre de pages : 168 pages

Prix : 15 € (broché)



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ils et elles ont contribué à ce numéro

Bernard Barthalay, économiste et professeur honoraire chaire Jean Monnet ; **Robert Belot**, historien, chaire Jean Monnet ; **Jean-Paul Besset**, député européen honoraire ; **Jean-François Billion**, v-p UEF France et président Presse fédéraliste ; **Théo Boucart**, ancien rédacteur en chef du *Taurillon*, CA Presse fédéraliste ; **José Bové**, député européen honoraire ; **Maurice Braud**, chercheur à l'Ours ; **Michel Caillouët**, bureau UEF Fr. et CA Pr. féd. ; **Arthur Colin**, Sauvons l'Europe ; **Lorenzo Consoli**, journaliste ; **Daniel Cohn-Bendit**, député européen honoraire ; **Quentin Deschandelliers**, créateur de « Mepassistant » ; **Jean-François Drevet**, ancien fonctionnaire européen ; **Adrien Fabre**, docteur en économie ; **Joan Ganhaire**, écrivain occitan ; **Jean Garrigues**, historien et chroniqueur ; **Jean-Guy Giraud**, ancien président UEF-Fr. ; **Michel Herland**, économiste et professeur honoraire ; **Tristan Lauvray**, UEF Strasbourg ; **Jean-Sébastien Lefebvre**, rédacteur en chef de *Contexte* ; **Lucio Levi**, professeur honoraire Université de Turin, directeur *The Federalist Debate* ; **Gaëlle Marti**, professeur de droit public Université Lyon 3, directrice du Centre d'études européennes ; **Hervé Moritz**, doctorant, bureau Pr. féd. ; **Daniela Preda**, historienne, chaire Jean Monnet, Université de Gênes ; **Mario Telo**, professeur honoraire Université libre de Bruxelles ; **Catherine Vieilledent**, secrétaire Groupe Europe UEF.

S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

NOUVEAU COMPTE - CRÉDIT MUTUEL

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur www.pressefederaliste.eu

Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi - 69007 - Lyon - France – www.pressefederaliste.eu

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-François Richard - **Rédacteur en chef :** Jean-François Billion

Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - **Attachée de presse :** Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz